REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 21. — Janvier 1873.

SOMMAIRE :

ON S'ABONNE :

A NIMES : Aux Bureaux de la *REVUE*, rue Pont-de-la-Servie, 4.

A PARIS : Chez tous les Libraires, et chez M. J. LIBMAN, Administrateur de la *REVUE*, rue Lavoisier, 12.

http://www.liberius.net

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, soit à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes, soit au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. J. LIBMAN, rue Lavoisier, 12, à Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*, rue François Ier, 8, Paris.



L'ÉTUDIANT CATHOLIQUE

Ire année. — N° 44. — 4 janvier 1873. — Souhaits de nouvel an. — Bulletin politique. — Chronique universitaire : Protestation des étudiants de l'Université libre, et réponse de M. Brifaut. Correspondance de Liége. — Poésie : La sépulture commune. — Nouvelles scientifiques. — L'homme préhistorique (fin). — Bibliographie.

N° 45. — 11 janvier 1873. — La question des cimetières. — Bulletin politique. — Chronique universitaire : Les fêtes d'étudiants. Rapport sur la fête des étudiants Suisses, à Rohrschach. Correspondance de Liége. — Chronique industrielle. — Bibliographie.

NOS SOUHAITS

DE BONNE ANNÉE AUX LECTEURS

DE LA *REVUE*.

Que sera pour la conquête de la liberté d'Enseignement l'année 1873 ? — Ce que voudront les catholiques, mais ce qu'ils voudront énergiquement. Et nous souhaitons aux lecteurs de la *Revue de l'Enseignement chrétien* de se bien pénétrer de cette vérité, qu'après tout cette liberté sera ce qu'ils voudront avec énergie.

Les souvenirs du Congrès sont là pour justifier notre affirmation. Qui eût espéré que cette convocation réunirait près de 350 membres, autorisés par leur mission, leur position, leurs travaux, à s'associer dans un but commun? Il faut davantage, et ce qui nous reste à conquérir sera conquis, si nous agissons résolûment.

Je me permets d'indiquer quelques moyens, sans exclure les autres qui pourront être proposés par tous les hommes qui ont à cœur de favoriser la revendication de nos droits en général, et en particulier du droit à l'expansion de la vérité.

Nous souhaitons à nos lecteurs d'organiser des prières, et surtout des prières publiques, des comités d'action, sur tous les points de la France, des souscriptions nombreuses et abondantes, enfin de préparer le Congrès futur, qui continuera l'œuvre si importante du premier.

1° *Les prières publiques.* — Si jamais la lutte entre la foi et la pensée, non pas libre, mais esclave de l'incrédulité, a été mani-

feste dans sa terrible grandeur, certes c'est bien aujourd'hui. Les libres penseurs ont leurs armes. La libre pensée, mère des libres passions, trouve dans ses tristes filles d'épouvantables auxiliaires, et nous savons jusqu'où des alliées de cette espèce peuvent aller. Puissantes surtout par l'égoïsme, se croyant tout permis, elles osent tout, et leur audace sans pudeur est une des grandes causes de leurs succès politiques et autres. C'est la guerre à mort contre le monde surnaturel, dans tous les ordres de la pensée et de l'action humaine, avec une habileté et une fureur parfaitement combinées.

Mais, nous aussi, nous avons nos armes; et ces armes, si nous voulons les employer, auront une portée immense; le monde surnaturel est pour ainsi dire à nos ordres, les saints, les anges, Dieu lui-même nous offrent leur concours. Il suffit de le demander par la prière, mais surtout par la prière publique. La société est devenue païenne et césarienne, incrédule. Le scepticisme philosophique, passé à l'état de scepticisme social, la fait chanceler sur ses bases ; il faut lui rendre sa solidité vitale. Et ce qui a été fait est un encouragement pour ce qui se fera, si on le veut bien. Est-ce que les catholiques ne sentent pas, d'un bout de la France à l'autre, qu'ils commencent à être exaucés? Est-ce que les pèlerinages de l'été et de l'automne n'ont porté aucun fruit? Est-ce que ces neuvaines de novembre, scandales et afflictions pour plusieurs, n'ont pas créé d'utiles et incontestables courants? Est-ce que le pressentiment d'une résurrection à la vie chrétienne n'apparaît pas comme une joie et une espérance pour les uns, et comme un sujet d'irritation et de fureur pour les autres? — Qui a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre est frappé du résultat des prières offertes à la justice divine prête à frapper. Il s'agit de prier encore plus et de multiplier ces actes publics destinés à purifier l'atmosphère politique et sociale, empestée par le blasphème et le sacrilége de nos discours, de nos mœurs, et de quelques-unes de nos lois. Sachons recourir à la prière sous toutes ses formes, si belles, si multiples, si puissantes. Nous ne tenons point à telle ou telle forme; toutes sont parfaites, pourvu qu'elles aient les vraies con-

ditions de la prière. On nous a accusé bien à tort d'un monopole dont nous avons horreur. Nous sommes prêts à aider, selon la mesure de nos forces, toute tentative d'œuvre pieuse destinée a obtenir de Dieu qu'il pousse nos législateurs à nous donner la mesure de liberté la plus convenable à l'Enseignement catholique.

2° *Des comités d'action.* — Il n'en faut pas un, mais autant que la France compte de centres de quelque importance. Que ces comités s'occupent de la fondation d'écoles primaires, de colléges, d'écoles commerciales, pourquoi pas? Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette dernière catégorie d'établissements, destinés à préparer un nombre considérable d'hommes, par qui la France sera nécessairement gouvernée un peu plus tôt, un peu plus tard, s'il est vrai que l'élément démocratique tende à se développer de plus en plus. Que ces écoles soient confiées à des congrégations, rien de mieux; mais, parce qu'elles seraient livrées à des laïcs, est-ce une raison pour ne pas y faire pénétrer l'élément religieux? Tout cela veut de sérieuses études, des travaux incessants, des observations de tous les jours. Et puis, quelle influence n'y a-t-il pas à exercer dans les élections à tous les degrés, pour obtenir que les Conseils municipaux, généraux, que les assemblées législatives nous accordent tout ce à quoi nous avons un incontestable droit? A eux de préparer des pétitions pour la liberté d'Enseignement, et de les faire signer. On en a déjà présenté un grand nombre ; ce n'est pas assez. Il faut beaucoup plus de signatures. En face des pétitions démagogiques pour l'Enseignement laïc et obligatoire, tout catholique doit être pétitionnaire pour la vérité.

Ces comités n'auraient-ils pas matière à un ample travail, s'ils organisaient des cours populaires et autres, dont la politique serait exclue, mais où la religion serait vengée, les vérités sociales affirmées, les causes de nos catastrophes signalées, les erreurs les plus répandues réfutées? On ne se contente plus aujourd'hui de la presse pour pervertir le peuple, la parole y est aussi pro-

fanée. Il faut plus que jamais se servir de la parole comme instrument de propagande chrétienne. Les cours auront de plus une autre grande utilité, s'ils fournissent à des hommes d'études l'occasion de parler au public et de se préparer pour plus tard à un autre auditoire, celui de nos universités libres.

3° *Des souscriptions.* — Quand la loi sur l'Enseignement secondaire fut promulguée, on laissa à l'initiative individuelle d'ouvrir les établissements libres, et cela se conçoit. Il était facile de prévoir, par une certaine expérience, que les fonds nécessaires seraient trouvés; et, quand bien même quelques essais malheureux seraient tentés, on pouvait croire que peu à peu l'influence chrétienne lutterait victorieusement contre l'influence universitaire. C'est ce qui a eu lieu; c'est ce qui se manifestera bien autrement, quand la liberté à tous les degrés sera accordée, et que le couronnement des études classiques pourra être obtenu dans des universités libres.

Mais la fondation de ces universités est chose bien autrement grave. Il faut un plus grand nombre d'hommes, ces hommes doivent être rétribués selon leur valeur personnelle, au moins dans une certaine proportion. Des capitaux sont nécessaires, et il importe que des souscriptions aident à les trouver. Nous signalons la nécessité d'un travail préparatoire, il n'est pas trop tôt d'y réfléchir pour savoir par quels moyens seront trouvés les fonds indispensables à ce qu'il faudra faire.

4° *Enfin, des sujets de discussion pour le futur Congrès.* — *La Revue* ne veut rien préjuger, elle n'a la prétention d'être, dans tous ces travaux, qu'un humble pionnier, mais que de questions à traiter !

Les questions du dehors, si je puis dire ainsi, c'est-à-dire l'examen de tout ce qu'il faut essayer pour la légitime revendication de nos droits.

Les questions intérieures ; — à quoi se rapportent les recherches à faire pour obtenir des maîtres capables, les indications utiles pour les trouver, depuis le professeur de l'Université

jusqu'au plus humble surveillant. — Puis les programmes universitaires qui nous seront propres. Point capital, si nous voulons secouer le joug de l'Université légale; et, comme condition de ces programmes, classification des sciences qui seront du ressort de notre enseignement. — Enfin, plan d'organisation des futures universités. Que de travaux, que de discussions préparatoires un pareil plan n'implique-t-il pas?

Nous souhaitons à nos lecteurs de s'en occuper au plus tôt. S'ils veulent se communiquer le fruit de leurs expériences ou de leurs réflexions, les pages de *la Revue* leur sont offertes. Même après plusieurs mois d'un échange cordial d'idées, les travaux du futur Congrès seront encore immenses, si nous ne voulons pas marcher à l'aventure et bâtir sur un sable incertain.

E. D'AIZON.

CONGRÈS

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

(2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 1872).

Euntes, docete.



SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

(SUITE.)

7 SEPTEMBRE 1872.

Présidence d'honneur de Mgr l'Archevêque de Paris.

Présidence de M. le Comte FRANZ DE CHAMPAGNY.

Mgr l'Archevêque de Paris prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Je ne pouvais pas laisser le Congrès finir ses opérations sans faire une apparition au milieu de vous. J'arrive à l'improviste et sans être préparé, parce que je croyais que demain soir seulement aurait lieu votre dernière réunion; mon archidiacre vient de me dire le contraire, et je m'empresse de venir vous témoigner mes sympathies.

Je vois ici réunis un grand nombre de laïques et de prê-

tres; je le vois avec bonheur : à tous les points de vue ce mélange me plaît et me paraît heureux.

Quand on m'a parlé pour la première fois de ce Congrès, j'ai expressément recommandé d'éviter qu'il fût une réunion ayant la prétention ou l'apparence de prétention de représenter l'Eglise. L'Eglise doit rester dans sa sphère, dans son rôle plus élevé, et rien ne doit usurper sa mission ni empiéter sur ses droits.

Vous êtes, Messieurs, une milice, une armée, mais vous n'êtes pas un Concile. Si l'on pouvait supposer que vous avez la prétention de représenter l'Eglise, — que vous n'avez pas, Dieu merci, — vous perdriez à l'instant auprès de tous les catholiques l'autorité qui vous appartient en tant que Congrès. Si je n'ai pas pris une part plus active à vos discussions, à vos travaux, ce n'était donc pas, soyez en certains, par indifférence ou défaut de sympathie pour le Congrès, que je me suis tenu à l'écart; mais je désirais essentiellement que ma présence ne parût pas lui donner un autre caractère que celui qu'il doit conserver et qui lui suffit, croyez-le, pour qu'il fasse du bien.

Nous sommes dans un temps où il faut employer les moyens les plus énergiques pour faire triompher le bien. Je ne sais pas s'il a jamais été une époque, où toutes les puissances, y compris celles de l'enfer, aient été plus fortement unies pour combattre l'Eglise : Empereurs, Rois, Princes, Conseils délibérants, tout se ligue contre elle, presque en tout lieu. Les premiers chrétiens n'avaient qu'à baisser la tête parce qu'ils ne formaient pas encore une société; mais aujourd'hui nous sommes une société, nous sommes des citoyens, nous avons des droits; nous pouvons, nous devons, prêtres et laïques, évêques et fidèles, les réclamer hautement et apporter tout notre zèle à les faire triompher. J'ai donc vu avec bonheur que plusieurs prélats aient envoyé ici leurs représentants comme je l'ai fait moi-même, dans le but de revendiquer en faveur de la liberté de l'Enseignement chrétien les droits qui ne peuvent pas nous être refusés.

Je vous ai dit que vous étiez une armée. Mais souvenez-vous, Messieurs, que s'il y a une manière de combattre qui réussit, il y en a aussi une qui peut faire tout échouer; la tactique n'est donc pas une chose à mépriser. Souvent le petit nombre a vaincu de grandes armées, et il ne faudrait pas remonter bien haut dans notre histoire pour trouver des armées victorieuses, qui cependant étaient très-inférieures en nombre. Mais le contraire est vrai aussi. Des armées nombreuses et aguerries ont succombé pour avoir été mal dirigées. Faites donc attention à la manière dont vous conduirez la bataille qui va se livrer.

Votre Congrès a un but spécial, celui de l'Enseignement et de l'Education; vous entreprenez une campagne contre un système d'instruction, qu'avec raison vous ne croyez ni bon, ni suffisant. Vous voulez améliorer ce qui existe et combler des lacunes; vous êtes dans le vrai; vous touchez à la cause fondamentale des malheurs que nous avons subis. Jusqu'ici on n'a considéré que les causes immédiates de nos désastres; par un orgueil qui se comprend dans une certaine mesure, on veut en dissimuler les causes véritables; on parle de la qualité inférieure de nos armes, du nombre insuffisant de nos soldats, et de bien d'autres choses. La cause première, la cause vraie de nos malheurs, elle n'est pas là; elle est dans la manière dont notre jeunesse a été élevée depuis 60 ou 80 ans.

Il y a, en effet, des lacunes considérables dans notre système d'enseignement et d'éducation; si nous sommes tombés dans l'abaissement le plus fâcheux, c'est qu'avant d'avoir été vaincus par les armes et sur les champs de bataille, nous l'avons été sur le terrain des principes, de la morale, de l'honneur, et de ces sentiments élevés qui avaient fait de notre nation une grande nation. Si nous avions été ce que le pays fut autrefois, aurions-nous subi tant d'humiliations, nous qui avons jadis bouleversé des pays entiers et lointains avec des armées peu nombreuses, et qui, cette fois, n'avons pu nous défendre sur notre sol avec de gros bataillons? Si notre honneur s'était monté à cet état d'exaltation qui fait supporter

avec joie les plus grands sacrifices, s'il avait inspiré de son souffle toutes les classes de la société, nous n'aurions pas été vaincus.

Eh bien! Ceux qui prennent l'enfant au berceau et qui le conduisent à la virilité n'ont-ils pas une grande responsabilité dans cette décadence? Il est impossible que les instructeurs d'une nation se désintéressent de cette douloureuse situation, et refusent de reconnaître les conséquences de leur œuvre.

Encore une fois, vous avez mis le doigt sur la plaie : l'éducation est mauvaise en certains lieux; dans d'autres elle est insuffisante. Il n'y a pas d'éducation si la Religion ne lui sert de base. L'instruction peut bien orner l'intelligence, mais elle ne constitue pas l'homme moral. Vous connaissez beaucoup d'hommes distingués qui manquent de caractère, de générosité, d'élévation d'esprit, parce que la Religion n'a pas infiltré dans leurs âmes ce qu'elle communique aux cœurs qu'elle a formés. Vous apportez donc le remède; vous combattez le bon combat.

Mais, dans toutes les luttes possibles, — et je reviens ici à mon sujet de tout à l'heure, — il y a une tactique sage à observer. Sur les champs de bataille, les catholiques se battent comme les autres soldats, et même mieux que les autres soldats. Seulement, souvenez-vous, Messieurs, que dans les luttes de l'ordre moral, ils ne doivent jamais s'écarter de l'esprit de l'Église. L'Église est une puissance modératrice qui ne fait rien par soubresauts et qui procède avec sagesse; ne précipitons rien, agissons avec modération, parce qu'autrement on soulève des réactions. Tout acte violent amène une réaction de la part de ceux contre lesquels on agit. Votre Congrès aura du retentissement : il est impossible qu'il n'en ait pas. Ce n'est point là ce que vous cherchez, je le sais; mais ce sera une conséquence nécessaire de votre réunion imposante et de vos discussions élevées. Mais souvenons-nous surtout de la maxime de Mgr Affre : « Peu de bruit, beaucoup de fruit ». Que toutes les décisions du Congrès, que toutes ses

œuvres soient marquées du caractère, du sceau de la sagesse et de la mansuétude, mais d'une forte mansuétude; car la violence n'est pas forte; seule la mansuétude qui tend avec persévérance à un but, jouit de la puissance d'entraîner et de vaincre.

Quand Notre-Seigneur nous a envoyés dans le monde, il ne nous a pas envoyés comme des lions. Je ne devrais peut-être pas vous parler ainsi, moi qui, dans mes armes, ai mis un lion; mais à côté j'y ai placé un agneau. (Sourires dans l'assemblée.) Notre-Seigneur nous a dit : « *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos* ». Vous avez lu dans le bréviaire le commentaire qu'a donné de ces paroles un Père de l'Église : Tant que nous sommes agneaux, nous ne pouvons pas être vaincus, parce que nous sommes forts de la force de Dieu. Mais si nous nous faisons loups, c'est-à-dire si nous nous livrons à ces moyens violents et excessifs qui sont étrangers à l'esprit de l'Église, alors la victoire nous fera défaut, et nous succomberons.

Ces assemblées peuvent avoir des conséquences plus grandes que nous ne pensons. Nous pouvons travailler au triomphe de l'Église et de la religion; peut-être pouvons-nous porter un secours efficace au Saint-Père, à ce chef de l'Église si grand, si extraordinaire, que Dieu avait réservé pour ces derniers temps, afin de l'opposer à toutes les puissances conjurées contre l'Église. Voyez-le : il est agneau, et parce qu'il sera toujours agneau il sera invincible.

Il flétrit les injustices, les usurpations et tout ce qui se fait contre le droit et contre la morale, parce qu'il est docteur. Mais dans sa personne c'est un agneau.

Messieurs, vous pouvez beaucoup : vous avez très-bien commencé; tout ce qu'on m'a rapporté de vos discussions et de vos résolutions, m'a profondément édifié, et je vous en exprime toute ma gratitude. Mais ne compromettez pas ces heureux commencements; il s'agit maintenant de bien finir. Tenons-nous toujours dans cette sage mesure qui jusqu'ici a guidé vos délibérations. J'ai vécu longtemps; j'ai beaucoup examiné et

j'ai fait beaucoup de remarques autour de moi. Eh bien! je le répète, j'ai toujours vu que la force est dans la douceur. Continuez et vous ferez plus que vous n'espérez; car, lorsque Dieu choisit certains hommes pour ses desseins, ils sont comme entraînés au delà de leurs espérances par un mouvement qui les emporte au terme que la Providence leur a fixé.

Les représentants des évêques voudront bien exprimer aux prélats qui les ont envoyés combien j'ai été touché de ce qu'ils ont bien voulu coopérer par leurs délégués à une œuvre qui s'est faite dans mon diocèse. Sur le siége de Paris, comme quand j'étais ailleurs, je me regarde toujours comme le dernier des évêques de France. Toute ma force, je l'attends de leurs bons conseils, de leurs prières et de leurs lumières. En envoyant ainsi leurs délégués, ils donnent une preuve de l'union qu'ils veulent établir entre tous les catholiques et que le Pape nous a tant de fois recommandée.

En face du soulèvement universel de la terre et de l'enfer contre ce qu'il y a de plus sacré, ils ont compris qu'il fallait que les catholiques fussent unis et missent de côté les points qui pourraient compromettre cette union. Nous sommes tous unis sur le terrain dogmatique : l'union des évêques n'est pas à faire; elle existe, parce que nous avons un point qui nous relie tous. Donc, — et c'est par là que je termine, — union des catholiques avec leurs chefs spirituels et union entre eux; laissons les vues particulières; et à ces conditions la victoire est à nous. (Le discours de Monseigneur est suivi de longues acclamations).

M. le Président : Je pense être l'interprète du Congrès en offrant les remerciements les plus vifs à Monseigneur pour le bienfait de sa présence et pour le bienfait de ses paroles. J'en demande un troisième, celui de sa bénédiction.

De vifs applaudissements accueillent les paroles du Président, et Monseigneur donne sa *bénédiction* aux membres du Congrès.

Quand Sa Grandeur quitte la salle, les membres de l'Assemblée répètent : Vive Pie IX! Vive Monseigneur!

M. le Président : La parole est à M. Baudon pour une communication qu'il est chargé de vous faire au nom de MM. les Présidents des Commissions.

M. Baudon :

Messieurs,

Le Congrès ne doit pas être une chose passagère. Il ne faut pas que, après nous être vus et nous être serré la main, nous cessions d'être en rapport. Former entre nous de nouvelles communications était un point délicat, susceptible de différentes applications. Après avoir reflèchi et tâtonné quelques instants, voici ce que vous propose le bureau central, unanimement d'accord sur ce point.

« Il sera formé un *Bureau de renseignements*, composé du Président du Congrès, des Présidents des cinq Commissions qui ont été chargées de préparer les Rapports soumis à l'Assemblée, et des six membres de la Commission qui s'était formée pour convoquer le Congrès.

« Les membres de ce bureau pourront, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire remplacer par une personne de leur choix ayant participé au Congrès.

« Le Bureau est chargé : 1° de faire imprimer et distribuer les procès-verbaux du Congrès; 2° de donner à ses délibérations la suite qu'elles comportent, et de promouvoir ce qui serait jugé utile au but qu'il s'est proposé ; 3° de préparer et organiser, s'il y a lieu, un nouveau Congrès avec l'autorisation de l'Evêque du lieu où il se réunira ; 4° de renvoyer aux Sociétés catholiques existantes, et notamment à *la Societé générale d'Education et d'Enseignement*, *à l'Alliance des maisons d'Education chrétienne* et à *la rédaction de la Revue de l'Enseignement*, tous renseignements, propositions etc, qui se rattacheraient aux œuvres qui sont l'objet des travaux de ces Sociétés ».

Monsieur le Président met aux voix ces conclusions, qui sont unanimement adoptées.

M. le Président : La parole est au R. P. Vincent-de-Paul Bailly pour lire un rapport sur le *recrutement du corps professoral.*

Le R. P. Bailly, des Augustins de l'Assomption :

Messieurs,

L'Enseignement secondaire catholique constitué en France, avant la fondation des Universités et des Ecoles normales catholiques, s'est trouvé au début dans une situation vraiment extraordinaire.

Il a fallu former des élèves avant d'avoir formé des professeurs et, pour me servir d'une comparaison naguère célèbre : *Elever la pyramide par son sommet.*

Ce tour de force, Messieurs, on ne l'a pas assez admiré. Il s'accomplit depuis vingt ans. Mgr Parisis, justement alarmé de la liberté qui nous était offerte, sans aucune préparation du corps professoral, se demandait si une faveur à ce point inattendue ne constituait pas un piége où l'on nous jetait involontairement.

Nous ne sommes pas prêts, disait-il avec alarme.

L'Enseignement libre, cependant, ouvrit audacieusement ses colléges, et pour soutenir le combat inégal qu'on lui présentait, mit en ligne un *corps professoral* improvisé. Ce corps professoral, qui rendit de si éminents services, existait à l'état latent dans le clergé catholique, parmi les prêtres toujours nombreux qui travaillent silencieusement sous l'inspiration de la parole du maître : *Euntes docete,* alors même que cette parole, éternelle pour l'Eglise, semble n'avoir aucune réalisation possible pour eux.

Ils montrèrent qu'au jardin de l'Eglise, comme dans nos forêts, la semence est toujours surabondante, la graine tombe longtemps sur le rocher sans se lasser, et un jour le rocher se fend et de l'anfractuosité s'élance un arbre puissant.

En 1851 donc, nous n'avions rien préparé ; nos professeurs étaient tous des exceptions ; mais nous avions une armée de savantes exceptions.

Toutefois, disons-le, la Pentecôte est l'histoire du commencement de l'Eglise et non pas l'histoire des siècles qui ont suivi.

Nous commençons une série de *siècles nouveaux*, Messieurs ! et malgré les ressources immenses de l'Église, il ne nous est plus permis, pour enseigner, de compter sur le don exceptionnel des langues. Certes, l'esprit de toute lumière nous conduira toujours dans les voies de l'intelligence comme dans celles de l'amour, mais il accepte et réclame la coopération de notre travail.

I

Quelle est la situation actuelle du recrutement du corps professoral libre?

Permettez-moi, Messieurs, de vous répondre que ce recrutement est à la fois *admirable* et *détestable*. Cela demande explication, je le reconnais.

Notre corps professoral est admirable, et je n'aurai point la fausse modestie de le taire; mais admirable, non pas seulement au point de vue du *dévouement*, comme on est tenté de le croire.

Si nous n'avions pas pour président un des membres illustres de l'Académie, j'oserais dire que c'est à l'Académie qu'on pèse le dévouement pour le récompenser avec des prix, et c'est une bonne action de l'Académie.

Mais *ici*, le dévouement est de *droit commun*, et en parler en un rapport deviendrait le *lieu commun*.

Notre corps professoral donc est admirable, dirai-je, même au point de vue pédagogique, pris isolément. D'abord, parce que nos professeurs ont tous des notions de philosophie et de théologie qui manquent aux plus savants, et même souvent aux plus chrétiens, des maîtres de l'Etat enseignant.

Or, si la philosophie est la *servante* de la *théologie* et lui obéit; vis-à-vis des autres sciences, par une sage discipline, la philosophie redevient maîtresse et commande à son tour.

Et les hommes qui ont fait les études modestes de nos séminaires trouvent à leur insu, dans ces travaux, en dehors même des vertus qui s'abritent sous leur théologie, une source tellement réelle de succès, qu'il est arrivé, hélas! qu'au camp de nos ennemis, dans la presse la plus mauvaise, les illustres ont été souvent les malheureux renégats de la foi et du sacerdoce....

Déserteurs! ils avaient emporté armes et bagages, avec les études du séminaire.

Notre corps professoral possède des éléments *admirables*, parce que les professeurs de nos petits-séminaires et colléges libres, — quelle que soit leur illustration personnelle, — demeurent parfois dix, vingt et trente ans dans la même chaire.

Nous étions émus hier, Messieurs, je ne crains pas de le dire, quand nous entendions le vénérable M. Maunoury nous expliquer si simplement qu'il professe depuis quarante-deux ans et qu'il n'a aucune vocation pour la retraite et que ses confrères du petit-séminaire de Séez suivent tous la même voie. Il ne m'appartient pas de les canoniser, mais S. Siméon stylite doit être jaloux de leur gloire.

Cette révélation de M. Maunoury m'autorise à vous en faire une autre : il s'agit presque d'un *miracle* : M. le Supérieur du collége de Chezal-Benoît m'a affirmé que plusieurs de ses élèves ont demandé cette année à rester un jour de vacances au collége, pour appliquer auprès de lui une méthode qui les a enthousiasmés pour le GREC! C'était, il n'est pas besoin de le dire, la méthode de M. Maunoury.

Au reste, Messieurs, je n'ai pas cité une exception, vous avez entendu qu'un confrère de M. Maunoury lui disait : Quoi, vous n'avez que quarante-deux ans d'enseignement, mais moi je professe l'histoire depuis cinquante-cinq ans. S. Antoine avait rencontré S. Paul.

Nos établissements sont donc constellés de ces astres fixes,

et cela donne à notre corps professoral un rayonnement qui, quoi qu'on dise, domine toutes les misères.

Notre corps professoral est admirable enfin, parce que nos maîtres habitent presque tous dans les maisons d'éducation avec leurs collègues et auprès de leurs élèves ; ils mettent ainsi en commun des trésors d'expérience, et vis-à-vis des élèves, réclament le travail *opportune, importune*, et ils accomplissent sans cesse et en toute mansuétude la parole : *frappez, et l'on ouvrira.*

Si j'avais des statistiques plus complètes, je pourrais ajouter que notre corps professoral est déclaré excellent par la proportion même de ses fruits. M. Duruy, il vous en souvient peut-être, se plaignait que nous peuplions le monde de bacheliers, que l'Université en était piquée, et cependant beaucoup de nos petits-séminaires dédaignent de produire le bachelier. Je n'insiste pas ; — le bachelier est un fruit souvent trop maigre pour témoigner en notre faveur.

Et maintenant, j'espère avoir pris assez de précautions oratoires, et conquis le droit d'établir que le recrutement de notre corps professoral n'est pas seulement admirable, mais aussi qu'il est *détestable.*

Dans les communautés, il y a, dit-on, deux manières d'ouvrir sa conscience : le rendement de compte et la confession.

Le rendement de compte laisse assez volontiers place à l'exposé de nos vertus.

La confession est beaucoup plus humiliante.

Messieurs, je viens de faire votre rendement de compte ; passons à l'examen de conscience.

Les professeurs de l'Enseignement libre sont *improvisés ;* or, les professeurs comme les discours improvisés sont parfois excellents, supérieurs, nous en avons des preuves ici depuis trois jours, et parfois, cela s'est vu ailleurs, ils sont embarrassés, embrouillés, avortés..... C'est regrettable.

Non-seulement les professeurs sont *improvisés* ; il arrive

encore qu'ils sont *provisoires* (sans allusion), et attendent trop impatiemment une autre destination.

Enfin, disons qu'en dehors des petits-séminaires et des colléges diocésains qui ont une réserve indéfinie de recrutement dans le grand-séminaire, — les professeurs sont souvent *absents*. Défaut irrémédiable! Chaque train, — chaque diligence doit toujours débarquer *le nouveau professeur*......, mais en vain la route poudroie, le nouveau professeur ne vient pas.

Et de là une quatrième classe de professeurs : les professeurs *écrasés*.

Dans nos gazettes, on parle ça et là avec horreur de *petits enfants écrasés*, mais le professeur écrasé est un cas beaucoup plus fréquent.

Jamais il ne quitte le harnais! Quand la journée commence (à cinq heures du matin : c'est notre heure irrévocable à tous), à ce moment de fraîcheur, il achève une nuit de surveillance.

Non-seulement son sommeil, ses récréations, ses promenades, mais ses repas eux-mêmes, sont assaisonnés de discipline, et c'est bien pour lui qu'on a dit que ce serait là le dernier des métiers.... si ce n'était pas le premier.

Voilà souvent la situation actuelle : les professeurs et surtout les bons professeurs manquent; et quand un de nos confrères proposait d'y remédier en mettant les chaires au concours, je pensais — *in petto* — qu'il serait peut-être plus logique, dans l'état de disette où nous sommes, de mettre ces bons professeurs au concours entre MM. les supérieurs.

J'avais mission, non pas de vous faire connaître cette situation à la fois admirable et détestable, mais de vous la faire toucher; et si quelqu'ennemi, introduit subrepticement à nos délibérations, croyait trouver profit dans nos aveux, nous lui recommanderions de méditer, dans la faiblesse même de notre passé, les promesses de notre avenir.

Quand on a constaté le mal, le devoir de chercher le remède s'impose aussitôt. Mais disons bien vite que la constatation du

passé porte déjà avec elle l'indication du remède en signalant de bons exemples à suivre et des inconvénients à éviter.

II.

Quels seraient les moyens de remédier aux difficultés actuelles du recrutement du corps professoral?

PREMIER MOYEN : *Maisons de hautes études.*

Depuis vingt ans, tandis que nous courions au plus pressé, réparant les avaries, fermant au plus vite les vides qui se produisaient, quelques-uns de nos évêques préparaient du secours et plusieurs essais d'école normale ont été tentés.

Le premier des *archevêques martyrs* de Paris, je parle de cette série contemporaine qui a renouvelé la série inaugurée par S. Denys, Mgr Affre donc, dont le sang a été le dernier versé le 28 juin 1848, a légué, trésor précieux, son cœur à l'école des hautes études des Carmes, qu'il avait fondée trois ans auparavant, et dont il avait à peine entrevu les commencements.

Les grades académiques, que ces jeunes prêtres devaient y conquérir, précédaient, dans la pensée du saint fondateur, des études plus en rapport avec leur vocation : histoire ecclésiastique, — patrologie, — philosophie.

C'est encore la pensée de M. le supérieur actuel ; — M. Demimuid nous a donné à ce sujet des détails intéressants;—toutefois, à part pour quelques cours, cette école est demeurée jusqu'à ce jour purement scientifique et littéraire, et se contente de préparer les jeunes professeurs ecclésiastiques à la licence. Plusieurs de NN. SS. les Evêques l'ont encouragée, et elle a répondu à ce secours en fournissant, depuis vingt-cinq ans, des professeurs à plus de quarante établissements libres.

Il y a donc eu un commencement sérieux d'école normale de l'Enseignement libre à Paris ; si le rapporteur osait poser des réserves qui ne sont pas de la Commission, mais qui ont été exprimées, il se ferait l'écho de cette crainte, qu'un prochain

avenir dissipera tout à fait, que notre haute école ecclésiastique de Paris est exposée à trop poursuivre l'idéal de l'école normale supérieure du Gouvernement, qu'elle n'atteindra jamais; tandis que les vieilles traditions lui offrent un idéal plus élevé, et qu'elle atteindra certainement.

L'école normale supérieure n'a encore donné ni un Rollin, ni un Lhomond; il faut que l'école des Carmes nous en donne plusieurs.

La fondation de Mgr Affre, continuée et agrandie par ses successeurs, n'a pas été la seule en France.

Nancy possède, auprès de sa maison de famille des étudiants, une école normale supérieure ecclésiastique, dont M. l'abbé Vanson vous a entretenus avant-hier avec l'intérêt qui s'attache toujours à sa parole.

Il y a un an, M. le Vicaire-Général Thibaudier, délégué de Mgr l'Archevêque de Lyon au Congrès, a fondé, au lendemain de nos désastres, une nouvelle école dont il nous demande de faire remonter l'origine au projet formé à diverses reprises par S. E. le Cardinal de Bonald et poursuivi par son successeur, Mgr l'Archevêque actuel de Lyon. Cette jeune école de hautes études a déjà obtenu des succès et trouvé, dans son berceau, plusieurs diplômes de licenciés.

Elle possède des conférences spéciales pédagogiques et des leçons sur la philosophie des lettres et des sciences; mais elle doit encore demander des secours aux Facultés de l'Etat et elle tire d'ailleurs, de cette situation exceptionnelle où nous devons tous vivre, des profits très-sérieux.

Nous saisissons cette occasion de remercier M. l'abbé Thibaudier d'avoir bien voulu, comme Vice-Président de notre cinquième Commission, diriger auprès du Président, M. Martial Delpit, les travaux délicats et importants dont cette Commission était chargée.

Ces différentes écoles reçoivent les prêtres des autres diocèses et demandent les pensions les plus minimes: 800 et 1,000 fr. à Lyon et à Nancy.

Des essais analogues à ceux que nous venons de signaler

ont été tentés, nous le savons, en plusieurs villes. Toutefois, il faut le dire, même en cette docte assemblée, nous n'avons pas pu recueillir les renseignements nécessaires pour en parler. Dans ces conditions de publicité, ces œuvres ne produisent pas ce qu'elles sont appelées à produire, et l'on a émis le vœu spécial qu'une enquête soit poursuivie par le bureau permanent du Congrès et que les résultats du travail soient mis à la disposition de MM. les Supérieurs et professeurs de l'Enseignement libre.

Nous n'avons pas, Messieurs, à tracer le plan de nos écoles normales; elle s'inspireront nécessairement de l'esprit des Universités catholiques. Nous vous proposons seulement de formuler les vœux très-généraux qui suivent :

1° Nous exprimons le vœu de voir se multiplier les écoles préparatoires catholiques pour les professeurs de l'Enseignement secondaire et supérieur.

2° Nous émettons le vœu que, au besoin, les maisons d'enseignement secondaire les plus voisines, s'unissent et s'entendent pour arriver à la création de ces écoles préparatoires.

3° Que les écoles préparatoires au professorat ne se bornent pas à l'Enseignement scientifique et littéraire, mais embrassent toute la formation du professeur au *point de vue pédagogique et moral.*

4° Que les laïcs qui se destinent au professorat puissent être, sous de légitimes garanties, admis dans les écoles préparatoires, au moins à titre d'externes.

5° Que les maisons de hautes études, écoles préparatoires, centralisent dès-à-présent, dans un même bureau permanent, tous les renseignements qui les concernent, afin que ces établissements soient facilement connus de ceux qui ont intérêt à leur demander des leçons ou des professeurs.

Les écoles de hautes études ne peuvent malheureusement pas encore se créer partout ni être utilisées par tous. Pour remédier à cette situation, dans certaines maisons, où les res-

sources du personnel le permettent, on s'efforce de donner aux jeunes professeurs des cours préparatoires aux examens supérieurs : c'est là une œuvre excellente qui ne saurait être trop recommandée.

Cette formation des professeurs dans le collége même n'offre pas sans doute tous les avantages d'enseignement spéciaux à une maison de hautes études, mais elle emprunte à son caractère tout paternel des avantages qui lui sont propres, et trouve dans les applications quotidiennes les leçons précieuses de l'expérience. De là ce nouveau vœu :

6° Que les maisons d'Enseignement secondaire, qui ont des ressources suffisantes, organisent des cours pour la formation des jeunes professeurs.

Il est une dernière conclusion très-importante que je fais encore précéder d'un mot d'explication et que je détache des précédentes, parce qu'elle se rapporte à un autre ordre d'idées.

Indépendamment du corps professoral ecclésiastique, fourni directement par NN. SS. les Evêques aux petits-séminaires et aux colléges diocésains, il y a le personnel nombreux des colléges libres.

Ces colléges reçoivent souvent, vous le savez, Messieurs, des professeurs émérites de l'Université, bons catholiques, qui préfèrent pour eux-mêmes l'atmosphère de nos maisons, ou qui désirent y suivre leurs enfants et qui renoncent ainsi à un brillant avenir. Nous ne pouvions pas omettre de signaler ces nobles exemples, en parlant du corps professoral de l'Enseignement chrétien.

Le personnel spécial à ces colléges, recruté de divers côtés, a ceci de particulier, qu'il forme la pépinière de nombreux chefs d'institution chrétiens.

Ce personnel a donc à tous égards une importance considérable; d'ailleurs, il offre un concours précieux, quelquefois indispensable, à la plupart des colléges libres et même congréganistes.

Mais ce personnel, que le courant catholique doit rechercher,

entretenir, développer, il est perdu dans le vaste territoire de la France.

Nous avons donc pensé qu'il serait très-utile qu'un centre se formât pour recevoir les communications des chefs d'établissement au point de vue du recrutement professoral, et pour faciliter ces échanges dont M. Guillaumet, supérieur du collége de Saint-Dizier, nous a signalé l'opportunité.

La cinquième Commission formule donc ce dernier vœu, d'une importance pratique extrême.

7° Qu'un bureau soit établi pour les renseignements nécessaires au recrutement du professorat libre.

Les différents vœux de ce rapport sont approuvés par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président : Je ne crains pas d'abuser de la patience des membres de l'assemblée. Il nous reste encore quelques rapports fort importants à entendre.

La parole est à M. l'abbé Brette pour lire un rapport sur *les voies et moyens* pour arriver à la Liberté de l'Enseignement et pour l'appliquer.

M. l'abbé Brette, Chapelain de Sainte-Geneviève :

Messieurs,

Le Congrès, a parcouru une carrière très-laborieuse et il a conçu des projets dont la réalisation est chère à tous nos cœurs. Si nous avons le bonheur de les voir exécuter un jour, nous pourrons nous dire, avec la satisfaction d'une bonne conscience, que nous avons beaucoup fait pour le salut des âmes et pour le bonheur du pays.

Votre seconde Commission a été chargée d'aviser aux moyens qu'il y aurait à prendre pour assurer le plus promptement possible la réalisation de nos espérances.

Deux obstacles se sont dressés devant elle; le premier, obstacle légal; le second, obstacle matériel.

L'obstacle légal est double : Il faut remplacer la législation actuelle par une législation de liberté, et préparer cette législation de liberté. Votre première Commission s'est acquittée de ce travail, vous avez entendu hier son rapport. — Il faut maintenant obtenir le succès des pétitions qui demandent à l'Assemblée nationale cette législation de liberté : c'est la première chose à faire.

L'obstacle matériel paraît aussi fort difficile à surmonter : Il s'agit en effet de créer des Universités : or, créer, c'est toujours faire quelque chose avec rien.

Le Congrès est un horloger qui a terminé sa pendule et qui est pressé de la monter au plus vite; mais il lui faut la clé : Il la demande à la 2e Commission qui la lui donne, et la voici :

I

Quels sont les moyens à employer pour le succès des pétitions à l'Assemblée? Votre Commission en indique trois :

Le premier est celui que vous faisait connaître l'honorable M. Delpit dès le début du Congrès : agir sur l'opinion publique, afin de la former à se manifester hautement. Elle désire la liberté d'Enseignement, il faut qu'elle l'exige, c'est son droit; à nous de lui faire comprendre que c'est aussi son devoir. Dans un pays qui se gouverne par lui-même, la volonté du peuple doit être libre de se donner tout ce qui est juste et bon. Comment se fait-il que, éprouvant le besoin de cette liberté, elle subisse toujours le monopole? C'est le secret de la politique: elle a tant de secrets ! mais il est sûr que, si l'opinion l'exige, la politique sera bien forcée de lâcher prise. La République doit être par excellence le régime de la liberté, elle affirme qu'elle l'est, ayons souci des affaires de sa conscience et de son honneur, forçons-la de tenir sa parole; qui sait? elle comprendra peut-être assez notre dévoûment, pour nous dire merci ; — faisons parler les journaux, les bons, les mauvais, même les plus écarlates : tout est possible, quand on le veut bien.

A Paris, en province, partout, commençons une campagne dans la presse. Mettons avec nous la multitude de ceux qui reçoivent tous les matins par la poste leurs opinions de la journée : si le journal l'a dit, l'opinion sera faite, et nous aurons la liberté.

2e *moyen* : Il ne suffit pas de faire parler l'opinion, il faut encore faire parler les députés catholiques.

Notre Assemblée, Messieurs, me semble représenter assez bien le terrain sur lequel se trouvaient en présence l'armée de Gédéon et celle des Philistins. Il y a bien, parmi nos députés catholiques, quelques timides, qui ne vont pas aux luttes parlementaires, sur les questions religieuses, avec des cœurs de héros ; il y en a bien aussi bon nombre qui ne résisteraient pas à la tentation de ployer le genou, pour boire plus à l'aise au torrent. Mais il y en a aussi qui sont prêts à tous les sacrifices « *pro Deo et patriâ* » ; et toujours sur la brèche, ils se battent pour la vraie liberté. Ceux-là, ils sont représentés parmi nous ; et loin d'avoir besoin de nous demander du courage, ils viennent nous en apporter ; — mais hélas, au scrutin, c'est le nombre qui fait la victoire. Il faut donc rappeler à tous nos députés, qu'ils ont ce qu'ils n'ont pas eu depuis longtemps, ce qu'ils n'auront peut-être plus longtemps : une majorité catholique ; il faut leur dire que la France les a nommés pour lui octroyer la plus précieuse de toutes les libertés, celle de l'Enseignement ; il faut leur dire que, s'ils négligeaient de le faire, le mal serait irréparable, au moins pour longtemps ; que, s'ils ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent, ils doivent au moins vouloir tout ce qu'ils peuvent ; que nous donner enfin cette liberté, c'est acquérir des droits à la reconnaissance de l'Église et de la patrie, et attacher à leur législature l'honneur de la plus belle des conquêtes. Ayons confiance, Messieurs ; pressés par l'opinion, soutenus par vos suffrages et entraînés par l'exemple et par la parole de ceux d'entr'eux qui sont ici présents ou qui ont adhéré au Congrès, nos députés catholiques seront à la hauteur de leur mission.

Votre Commission avait pensé à un troisième moyen. Il con-

sistait à faire demander des prières pour le succès de notre pieuse entreprise.

Cette demande aurait eu pour résultat, non-seulement d'appeler sur l'Œuvre à laquelle nous travaillons les bénédictions de Dieu, mais aussi de donner au peuple une grande idée de la liberté religieuse que nous voulons conquérir. Le peuple, en effet, ne connaît pas assez l'importance de cette grande question qui touche cependant au plus grave et au plus précieux de tous ses intérêts, et rien ne semblait plus propre à la lui révéler d'un seul coup que de lui demander ses prières pour cet objet. Mieux que tout le reste, cela paraissait propre à exciter et à faire parler l'opinion, et la Commission aurait été heureuse de pouvoir ajouter au suffrage de ceux si nombreux dont le dernier argument est « le journal l'a dit », la voix de ceux plus nombreux encore, dont le dernier mot est : « Monsieur le Curé l'a dit ». Mais elle est pénétrée d'un respect trop profond à l'égard de NN. SS. les Evêques, pour oser se permettre de leur adresser une prière qui, si humble fût-elle, pourrait cependant paraître se rapprocher d'un avis. Elle fait seulement appel au zèle et à la piété des membres du Congrès.

Je termine, Messieurs, cette première partie du rapport, qui a pour objet la recherche des voies et moyens pour obtenir la liberté d'Enseignement, par les trois conclusions suivantes, que la 2e Commission soumet à votre approbation.

1° Les membres du Congrès emploieront et feront employer tous les moyens de publicité possible, livres, brochures, revues, journaux, semaines religieuses, pour éclairer, encourager, et manifester l'opinion favorable à la liberté d'Enseignement;

2° Une lettre-circulaire sera adressée, au nom du Congrès, à tous les députés catholiques, pour les supplier de défendre énergiquement la cause de la liberté d'Enseignement.

3° Les membres du Congrès prieront et feront prier le plus possible pour le succès d'une œuvre si nécessaire au bonheur de la France, et si utile à la gloire de Dieu.

II

Messieurs, je viens à la seconde partie de ma tâche : voies et moyens pour appliquer la législation favorable à la liberté d'Enseignement, dès que nous l'aurons obtenue. Il s'agit ici seulement, bien entendu, de l'Enseignement supérieur, c'est-à-dire de la fondation d'Universités catholiques.

On fait de toutes parts cette objection : « Nous ne sommes pas prêts ». — Est-ce bien vrai? — Nous ne sommes pas prêts, cela veut dire, nous n'avons pas les ressources nécessaires, pour parer aux dépenses, nous n'avons pas le personnel nécessaire pour donner l'Enseignement.

D'abord, aurions-nous davantage toutes ces choses, si nous attendions plus tard? et quand même nous en serions privés à cette heure, serait-ce une raison pour ne pas prendre la liberté quand nous pouvons l'obtenir, et pour risquer de ne pouvoir l'obtenir, quand nous serions mieux préparés? Mais quittons ce souci, l'intérêt de la France, de l'Eglise et du salut des âmes nous défend de nous y arrêter.

Que nous diraient les familles chrétiennes qui pleurent sur les enfants qu'elles sont obligées d'envoyer à Paris et ailleurs pour suivre les cours de l'Université, si, sous prétexte que nous ne sommes pas prêts, nous ne faisions pas tous nos efforts pour obtenir des Universités catholiques?

Elles nous diraient que nous n'avons pas connu la France chrétienne; elles nous reprocheraient d'avoir douté de l'amour qu'elles ont pour leurs enfants et de n'avoir pas compris l'étendue des sacrifices qu'il est capable de leur inspirer; elles nous diraient que, lorsqu'il s'agit d'une œuvre si capitale, il faut, si l'on n'a pas d'autre moyen, compter sur le miracle; elles nous feraient responsables du mal que nous laisserions faire et du bien que nous ne ferions pas, et elles auraient raison.

Mais je vous demande pardon de m'arrêter à cette objection;

des pensées trop généreuses animent ce Congrès pour qu'il soit nécessaire d'ajouter un seul mot.

D'ailleurs nous sommes prêts : nous avons les ressources et nous avons le personnel.

1° Les ressources.—Avoir les ressources nécessaires pour fonder une Université catholique, cela ne veut pas dire avoir, dans sa bourse ou dans son portefeuille, la somme nécessaire à cette fondation; mais seulement avoir le moyen de se la procurer quand l'heure sera venue. Eh bien! nous avons ce moyen; et la question des ressources doit peu nous préoccuper :

En effet, on s'exagère d'abord beaucoup trop, en général, l'importance des ressources pécuniaires qu'exige la création d'une Université. De toutes les facultés qu'elle peut embrasser, la Faculté de médecine est de beaucoup la plus onéreuse. Et cependant, vous avez entendu hier l'intéressant rapport de M. le Docteur Bourgade : que demande-t-il pour le fonctionnement ordinaire d'une Faculté de médecine, ayant ses 14 chaires, et placée dans les conditions actuelles des Facultés de l'Etat? D'après les calculs qui sont ceux d'une sous-commission, toute composée de médecins, il demande un budget de 90 mille francs, et il établit que, si cette Faculté a 150 élèves, il ne lui faudra plus que 50 mille francs; si donc elle en a 300, il ne lui en faudra plus que 20,000, si elle en a 375, il ne lui faudra plus rien; Elle se suffira à elle-même pour les dépenses ordinaires. — S'il en est ainsi de la Faculté de Médecine, que faudra-t-il dire des autres facultés, dont le nombre des chaires est relativement très-peu considérable?

Mais cherchons à faire la balance entre toutes les dépenses nécessaires et toutes les ressources possibles.

Les dépenses nécessaires : Il faut des locaux, des bibliothèques, des cabinets de physique, chimie, histoire naturelle, géologie, etc., etc., et enfin les traitements des professeurs.

Les Ressources : Les municipalités, si intéressées à avoir dans leurs villes des Universités, seront les premières à fournir quelque établissement municipal, ou ce seront NN. SS. les Evêques qui fourniront un établissement diocésain; ou enfin les

municipalités et les Evêques s'accorderont ensemble pour cela, et il est peu de villes qui prétendent avoir une Université, si elles ne peuvent lui offrir un local ou les moyens de le construire, ou de l'aménager : or, il suffit qu'il s'en trouve seulement quelques-unes en France qui aient le pouvoir et la volonté de le faire, car il ne nous faut point un grand nombre d'Universités. Il suffit même à la rigueur qu'il s'en trouve une seule. Nous ne voulons pas dire assurément que les municipalités feront tout, mais seulement que les Universités n'auront pas tout à faire.

Indépendamment des locaux, il y a certainement des municipalités qui comprendront assez leurs propres intérêts pour offrir des allocations annuelles.

Les Bibliothèques : Il n'est pas nécessaire qu'elles soient complètes au premier jour, et M. le Docteur Bourgade vous citait encore hier telle école de médecine, fondée depuis quelques années, qui n'avait pas un seul livre au début, et qui possède aujourd'hui plus de 8,000 volumes.

Les Cabinets et Collections scientifiques : Ils doivent exister sans doute dès le commencement ; il est, en effet, des appareils et des types de première nécessité, mais on peut à la rigueur se passer au début d'une bonne partie des richesses accumulées à la Sorbonne et au Muséum. Il est incontestable néanmoins qu'il faudra là une mise de fonds assez considérable.

Le traitement des professeurs : c'est la dépense la plus forte, parce que toutes les autres représentent un capital une fois donné, tandis que celle-ci oblige à payer une rente annuelle.

Ajoutez à cela les frais d'aménagement, d'entretien, et autres, et vous aurez, si je ne me trompe, non par des chiffres, cela n'est pas possible, mais par une appréciation générale, le tableau des dépenses qu'imposent la création et l'entretien d'une Université.

Venons aux ressources possibles :

J'ai indiqué d'abord celles que ne manqueront pas d'offrir les municipalités, soit en immeubles, soit en argent.

Nosseigneurs les Evêques, qui naturellement doivent être les pères de nos Universités, possèdent des ressources que nous n'avons aucunement le droit d'apprécier; mais, à notre avis, le Congrès ne doit pas prendre trop de souci de cette question financière; j'oserais même dire qu'il est plus sage à lui de ne pas s'en mêler. Nous n'avons aucunement le droit, ni même la pensée de fonder, nous, des Universités; laissons à nos Evêques le soin de trouver les ressources nécessaires pour cela; et quelle que soit la somme indispensable, soyons bien assurés qu'ils sauront la réaliser; il y en a même déjà, qui, seuls et sans le secours de personne, pas même des municipalités, sont prêts, absolument prêts, à créer de toutes pièces leur Université libre.

La seule chose qui puisse préoccuper le Congrès, c'est seulement de savoir si une telle entreprise n'est pas une impossibilité : et à cela votre Commission répond : non, la chose est au contraire plus facile qu'on ne croit : pensez que les quêtes dans les églises font vivre l'Université de Louvain : on fera des quêtes; — pensez que les fondations ont fait vivre et ont enrichi nos vieilles Universités : on aura des fondations; — pensez que les inscriptions et droits d'examen rapportent aujourd'hui, tous frais payés, de gros bénéfices à l'Etat : on aura des inscriptions et des droits d'examen.

Mais votre Commission a pourtant sur cette question un vœu à exprimer, c'est « celui de voir s'ouvrir, en temps opportun, dans tous les journaux catholiques, une souscription publique pour la fondation de nos Universités ». Ce moyen offrirait plusieurs avantages : d'abord celui de fournir un bon appoint aux ressources nécessaires, celui d'appeler constamment l'attention des lecteurs sur cette fondation, et celui enfin de leur en faire mieux comprendre l'importance et la nécessité.

2° Le Personnel. — Ici, Messieurs, votre rapporteur n'a pas à insister; il lui suffira de donner quelques indications.

Sans doute, il serait fort à désirer que les catholiques de France eussent depuis longtemps leurs écoles normales ou écoles des hautes études; mais sont-ils donc si arriérés? et

sera-t-il si difficile de trouver, soit parmi les laïcs, soit dans le clergé, de savants et même d'illustres professeurs ?

Votre Commission vous assure, après bonnes informations, que les meilleurs professeurs ne feront pas défaut. Ils se recruteront d'abord, Messieurs, dans le sein même de l'Université d'État. L'*Alma mater*, Messieurs, n'est pas toujours impartiale, elle a des enfants gâtés : ce ne sont pas les catholiques ; ses tendresses ne sont pas pour eux ; or, il faut bien convenir qu'ils lui rendent un peu la monnaie de sa pièce. — Nous connaissons tous, Messieurs, des professeurs de l'Université (et ce ne sont pas les plus mauvais), qui soupirent après la liberté d'Enseignement, afin de venir à nous.

Les ordres religieux et le clergé séculier fourniront encore une large part du personnel enseignant. Jadis, ils étaient seuls les professeurs des Universités ; et aujourd'hui il y a là une mine qui permet de concevoir d'autant plus d'espérances qu'elle est encore inexploitée.

Je ne parle pas des sujets que pourrait révéler le concours, parce que j'ignore si la question de concours, pour le recrutement des professeurs d'Université catholique, a été délibérée dans la cinquième Commission, et quelle solution elle a reçu.

Quoi qu'il en soit, nous ne serions jamais, même pour ce recrutement, dans de meilleures conditions qu'à présent ; car un bon professeur d'Enseignement supérieur ne se révèle que dans l'exercice de l'Enseignement supérieur, et demander d'avoir des professeurs éprouvés avant de fonder des Universités, c'est demander de savoir nager avant de se mettre à l'eau.

Nous avons donc maintenant, aussi bien et mieux peut-être que jamais, les ressources et le personnel nécessaires à la fondation.

Je termine, Messieurs, par une question qui a vivement préoccupé votre seconde Commission, à savoir : s'il valait mieux, selon la pensée exprimée par un de nos prélats, con-

centrer toutes les forces pour assurer le succès, et fonder dans le centre de la France une seule Université, ou en fonder plusieurs dans des régions diverses.

Les avis étaient partagés : mais il a bientôt fallu quitter les abstractions et les théories, pour en venir à l'application et se placer sur le terrain des faits. Or, en fait, il y a des Évêques qui sont prêts à fonder seuls des Universités libres ; en fait, il y a des pays qui éprouvent beaucoup moins que d'autres le besoin d'Universités libres ; et le Congrès n'a pas à en juger. Il n'est nullement propriétaire du terrain, je veux dire qu'il n'a nulle mission de construire ou d'organiser. Nos Seigneurs les Evêques sont seuls propriétaires et architectes, et ce sera grand honneur pour nous, Messieurs, s'ils daignent quelquefois appeler le Congrès à leur aide comme un simple maçon.

Votre 2e Commission vous propose, sur ce sujet, d'adopter la conclusion suivante :

« Le Congrès offre respectueusement à Nos Seigneurs les Evêques son concours pour la fondation d'Universités catholiques. — Il n'a qu'une ambition, celle de les servir ».

(Applaudissements. Vive approbation).

M. le Président : Le R. P. Clair doit nous lire un rapport sur le *Baccalauréat*.

Le R. P. Clair :

Messieurs,

Votre quatrième Commission n'avait point à rédiger un réquisitoire contre ce qu'un vétéran de nos grandes luttes pour la liberté d'Enseignement a fort bien nommé « *les crimes de l'éducation française* (1) ; » elle n'avait point à montrer tous les maux enfantés par le funeste monopole de l'Etat enseignant, ni à prouver longuement que la décadence des études en

(1) M. Laurentie : Les *Crimes de l'Éducation française*.

France, naturelle conséquence d'un pareil état de choses, doit être, en très-grande partie, attribuée au Baccalauréat.

Le Baccalauréat, Messieurs, un vieux mot servant d'honorable étiquette à une invention nouvelle, — le Baccalauréat est définitivement jugé.

Depuis longtemps déjà les représentants les plus autorisés de l'Université, d'accord en cela avec les défenseurs de l'Enseignement libre, ont solennellement condamné le Baccalauréat dans sa forme actuelle, « ce dressage violent et mécanique, dit M. de Laprade (1) », « cette préparation hâtive, ce bourrage, *Craming* », comme le qualifie, avec une énergique expression anglaise, M. Demogeot (2), « ce certificat mortel aux études, fléau de la jeunesse, une des causes principales de l'abaissement du goût littéraire, » ainsi que le disent et M. Dumas, dans son rapport au Sénat du 10 mai 1864, et la *Revue de l'Instruction publique* elle-même (21 avril 1864) (3).

Il est donc universellement maudit et par ses trop nombreuses victimes et par ceux-là même, — je ne veux point les appeler bourreaux — qui, depuis soixante ans, ont fait fonctionner ce fatal instrument de supplice; et nul n'élèverait-il la voix pour protester contre cette institution déplorable, qu'il suffirait, pour la juger, d'en constater les nécessaires effets.

Faut-il donc, Messieurs, parce que le Baccalauréat est mauvais, réclamer sa totale suppression?

Votre quatrième Commission a pensé que tout détruire n'est pas un heureux moyen de tout réformer, et que mieux valait distinguer et séparer, dans le Baccalauréat comme en toute autre chose, ce qu'il peut y avoir de bon de ce qui est radicalement mauvais.

Or, il est bon qu'un examen, plus solennel dans sa forme, plus vaste dans les objets qu'il embrasse, plus important dans les conséquences qu'il entraîne avec lui, couronne les études

(1) *L'Éducation homicide*, p. 75.
(2) *De l'Enseignement secondaire en Angleterre et en Ecosse*, p. 599.
(3) Voir l'art. du R. P. de Gabriac, dans les *Études religieuses* 1869, t. III.

secondaires et en contrôle la valeur. Il y a là une constatation nécessaire, un encouragement au travail, une barrière opposée à l'inconstance, et, sous un régime de liberté plus complète, un utile moyen de grandir l'influence légitime du maître, dont l'examen sanctionne l'autorité et l'influence de l'établissement, dont la réputation croît en raison de l'épreuve et des succès des candidats.

Si rien n'est plus exact que l'axiôme posé hier par M. le docteur Bourgade : « Tout cours qui n'est pas suivi d'un examen est fort compromis », ne faudra-t-il pas dire que, *sans un examen de sortie, les études secondaires tomberont plus bas encore?*

Parmi les motifs qui déterminent les écoliers au travail, la nécessité d'obtenir ce diplôme n'est certes pas le moins puissant; et plus d'un jeune courage est aiguillonné par l'appréhension et l'approche de ce qu'on pourrait appeler le *jugement général et dernier du collége.*

C'est en s'inspirant de ces réflexions, que votre Commission, Messieurs, s'est d'abord arrêtée à la *Conclusion* suivante, qu'elle a l'honneur de vous soumettre et vous prie d'approuver :

Première Conclusion. — Le Baccalauréat est utile en principe, en tant qu'il est un moyen de promouvoir les bonnes études et d'en constater la valeur.

II.

Aussi bien, Messieurs, le mal ne vient pas de ce qu'il existe un Baccalauréat, mais bien de ce que notre Baccalauréat, celui que nous subissons, est odieux et absurde sur plus d'un point.

Ce qui d'abord le fait tel, c'est l'uniformité du programme officiel, universellement imposé. Ce système de l'*unité du programme obligatoire*, qui, d'ailleurs, ne date que de la réforme de 1840, à laquelle M. Cousin a attaché son nom, rend impossible toute initiative du maître, gêne la liberté des méthodes, s'oppose à cette variété si féconde et si utile, qui permet à chaque établissement de se plier aux convenances des lieux et des circonstances; en un mot, cette tyrannie bureaucratique, qu'on

me passe cette expression, *tue les études*, tantôt en condamnant à l'immobilité de la routine, tantôt au changement perpétuel.

Ce serait, Messieurs, une curieuse histoire que celle de la variation des programmes du Baccalauréat; de 1808 à 1872, le nombre de ces métamorphoses s'élève à douze au moins, et le plus étrange, c'est que l'on ne fait guères que tourner dans le même cercle, écrire aujourd'hui, dans les décrets ministériels, ce qu'on effacera demain pour bientôt l'écrire encore. Ce que sont devenues nos études classiques, livrées en proie à ces perpétuelles et contradictoires expérimentations, il est facile de le deviner, ou plutôt il suffit d'ouvrir les yeux pour le constater. L'Enseignement libre n'a pu que faiblement réagir contre le mal, contraint qu'il était de subir le même joug et de se conformer, en vue du Baccalauréat, au programme des lycées (1). « Qu'importe, écrivait, il y a trois ans déjà, M. Gaston Boissier, que nous ayons donné à tout le monde le droit d'enseigner, si nous enchaînons les maîtres à nos systèmes et à nos méthodes? Laissons-les libres de diriger l'intelligence de leurs élèves comme ils voudront, et soyons convaincus que la variété des travaux profiterait à la variété des esprits (2) ».

Telles sont les considérations principales qui ont inspiré à votre Commission la seconde Conclusion que voici :

Deuxième Conclusion. — La liberté de l'Enseignement et le bien des études exigent que le programme et les méthodes soient laissés à la libre détermination de ceux auxquels incombe, avec la responsabilité de l'Enseignement, le droit de le sanctionner par un dernier examen.

III.

Nous avons dit plus haut, et ce n'est point une exagération, que le Baccalauréat sur plus d'un point est odieux ; cela est vrai

(1) Décret du 10 avril 1852.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1869. — Rapport sur le baccalauréat et la liberté du programme, présenté au nom de la *Société générale d'Education* (Comité de l'Enseignement secondaire), août 1872.

surtout, si le programme officiel, rédigé par un ministre, est capable, en certain cas, de porter atteinte à la liberté de conscience. L'hypothèse n'est pas impossible ; il y a plus, les faits prouvent que, par malheur, elle se transforme parfois en fait trop réel : c'est ainsi que des livres condamnés par l'Eglise ont été, ou sont encore maintenus au programme ; M. Cousin, par exemple, ne trouva rien de mieux, — pour édifier la jeunesse et lui apprendre le respect de la foi et de la vérité, — que d'introduire dans son plan réformé *les Provinciales* ; huit ans plus tard, il est vrai, M. de Salvandy (15 janvier 1848) retranche le livre proscrit par l'Eglise; mais juste deux mois après (17 mars), M. Carnot le rétablit, et résume en cette œuvre, plus facile que méritoire, toute l'histoire de son ministère. — Plus heureux que Pascal, Voltaire y est rentré avec son *Siècle de Louis XIV*, et donne la main à tel auteur grec ou latin, Aristophane et Lucrèce, par exemple, qui ne devrait point être mis sous les yeux de la jeunesse.

Protester contre de tels abus, c'est plus qu'un droit, c'est un devoir. Aussi votre Commission, Messieurs, non contente d'insister, au nom de la conscience, sur la nécessité de réclamer avec la liberté de l'Enseignement, celle des programmes et des méthodes, demande-t-elle instamment la réforme urgente exprimée dans la 3e *Conclusion* qui suit :

Troisième Conclusion. — C'est un droit et un devoir de demander, comme réforme urgente et immédiate, qu'on élimine du programme du Baccalauréat certains ouvrages condamnés par l'Eglise ou contraires à la morale et aux principes catholiques.

IV.

Autant que personne, les maîtres chrétiens désirent voir nos études classiques sortir de l'état de si complet abaissement où elles sont réduites aujourd'hui ; et c'est parce qu'ils ont à cœur cette restauration nécessaire, qu'ils voudraient voir disparaître

une des causes principales du mal, c'est-à-dire l'entassement encyclopédique et indigeste des matières énumérées au Programme du Baccalauréat. Ce chaos de choses disparates accumulées dans les *Manuels* passe, tant bien que mal, dans l'esprit des enfants, et, se confondant pêle-mêle dans leur mémoire, fausse ou affaiblit leur jugement.

Comme correctif efficace à ce double défaut que présente le Programme du Baccalauréat, la Commission propose deux réformes : l'une qui regarde l'avenir assez prochain, espérons-le, où la liberté nous sera enfin pleinement laissée ; l'autre qui pourrait être immédiatement mise avec grand profit en pratique.

La première réforme, qui suppose le régime de liberté pour être applicable, a été déjà depuis assez longtemps formulée ; on la trouve exposée avec détail dans un article du R. P. de Gabriac (*Etudes religieuses*, 1869), ainsi que dans un travail de M. Tassin, inséré au *Bulletin de la Société générale d'Education* (1872, n. 1 et 2).

L'économie de ce projet consisterait dans le *dédoublement* du baccalauréat, système dans lequel le baccalauréat ès-lettres serait divisé en deux examens, dont l'un (examen du 1er degré) porterait sur l'ensemble des matières de l'enseignement des classes littéraires, y compris la rhétorique ; l'autre (examen du 2e degré), sur ce qui fait l'objet de la classe de philosophie proprement dite et les notions complémentaires de l'histoire et des sciences. Il est superflu d'insister sur les heureux résultats d'une telle réforme ; ainsi finirait la grande loterie de l'examen encyclopédique ; ainsi serait, sinon supprimé, du moins notablement diminué, le scandale de ce qu'on appelle (d'un mot peu classique) « le chauffage » ; ainsi on obtiendrait un examen mieux préparé et, tout en assurant le succès des études littéraires, on ménagerait une année à l'étude, si importante et aujourd'hui si négligée, de la philosophie. En un mot, comme le dit M. de Laprade, que nous sommes heureux de citer ici avec éloge, après l'avoir ailleurs contredit : — « Nous aurions de vraies humanités, de vraies classes de rhétorique et de philoso-

phie, au lieu d'un *entraînement* et d'un dressage au galop d'un seul et unique examen ».

Tel est le sens de la Conclusion suivante que la Commission soumet, Messieurs, à votre approbation :

Quatrième Conclusion.— Il est utile, mais seulement à partir du jour où l'on aura reconnu la liberté d'Enseignement ou du moins constitué un jury mixte, — que l'examen du baccalauréat soit *dédoublé* en deux épreuves, dont l'une sera subie à la fin de la rhétorique et l'autre à l'issue de la philosophie.

V.

Mais comme l'avènement de la liberté peut tarder encore, et qu'il importe toutefois d'agir dès cette heure, au moins pour diminuer le mal, en attendant qu'on le supprime, la Commission a pensé qu'il serait bon de ramener dès aujourd'hui les deux baccalauréats (ès-lettres, ès-sciences) au caractère propre à chacun; elle voudrait que la déplorable réforme, inaugurée en 1854 par M. Duruy, fût enfin considérée comme non avenue, et que l'examen du Baccalauréat ès-lettres cessât d'être autant scientifique que littéraire.

C'est dans cet esprit qu'est proposée la modification transitoire contenue dans la conclusion suivante :

Cinquième Conclusion. — La Commission émet le vœu que les deux baccalauréats recouvrent le plus tôt possible le caractère propre à chacun; que, d'une part, l'examen des sciences comprenne les éléments de l'histoire naturelle, et que, d'autre part, l'examen oral des lettres n'embrasse plus un ensemble aussi vaste de connaissances scientifiques.

VI.

L'histoire occupe une place considérable dans le programme du Baccalauréat, comme dans l'enseignement secondaire; et c'est justice.

Des travaux considérables d'érudition, l'étude trop longtemps négligée de nos chansons de gestes et des romanceros du Moyen-Age ; des recherches dues à la numismatique, une chronologie mieux calculée, la découverte de monuments longtemps enfouis au pied du Vésuve et dans les déserts de l'Egypte et de la Syrie, ont révélé aux amis comme aux ennemis de la foi un champ de science historique, qui est devenu bientôt un champ de bataille. Il faut donc que les enfants de l'Eglise acceptent le combat, non plus seulement contre des sophistes discutant un texte, mais contre de prétendus érudits qui cherchent à transformer les monuments obscurs du passé en faux-témoins, au profit de leur haine ou de leurs préjugés.

Il est donc nécessaire que l'histoire sainte, l'histoire ancienne, l'histoire du Moyen-Age, l'histoire moderne, et surtout celle de notre pays, soient sérieusement étudiées ; et pour cela il est important que la partie de cet enseignement réservée aux classes inférieures, soit rappelée sommairement à la mémoire des élèves dans les classes de rhétorique et de philosophie.

Mais n'avons-nous pas à craindre de retomber alors dans l'examen encyclopédique ? Pour éviter cet écueil, la Commission proposerait, et telle est sa *septième conclusion*, que, à l'examen du Baccalauréat, après un interrogatoire très-sommaire sur les faits les plus importants de l'histoire générale, le candidat eût à rendre compte avec plus de détail de l'histoire de France, avec cette clause expresse que l'histoire contemporaine fût complétement exclue.

VII

Il est, Messieurs, une dernière question que nous appellerions volontiers brûlante, celle des langues vivantes. Il fallait bien y toucher, risque à nous trouver en désaccord sur ce point avec celui dont les destinées du Baccalauréat dépendent ; nous avons pensé que n'ayant à présenter que d'humbles vœux, tout au plus d'humbles remontrances, ce que nous disions ne pourrait offenser personne.

La Commission, Messieurs, comprend l'importance actuelle de l'étude des langues vivantes ; elle estime qu'il y aurait grand dommage à la négliger; mais, d'autre part, n'est-il pas à craindre qu'on cède trop, en cela comme en bien d'autres choses, à des impressions peu réfléchies, à des engouements passagers, qu'on aura lieu de regretter plus tard? Surtout, est-il sage de surcharger encore d'une nouvelle matière obligatoire un programme déjà monstrueux? Est-ce même un moyen pratique de faire apprendre l'Allemand ou l'Anglais, dont l'étude deviendrait encore une affaire de *manuels*, de chance et de *chauffage*? Enfin, avec ces innovations, ces tâtonnements perpétuels, ces modifications de programme plus fréquentes que les modifications ministérielles, que deviennent nos pauvres études classiques?... Tout cela n'accuse-t-il pas cette tendance dangereuse qui pousse certains esprits à substituer les langues modernes et les études *utilitaires* en général aux études vraiment classiques, aux *humanités, humaniores litteræ?*

Voilà pourquoi votre Commission se permet de vous soumettre la conclusion suivante :

Huitième conclusion. — Bien qu'il soit bon de consacrer un soin convenable à l'étude des langues vivantes, la Commission émet le vœu que, dans l'examen du Baccalauréat, cette matière ne devienne point obligatoire, mais reste facultative.

Tous ces vœux, Messieurs, peuvent se résumer en deux mots; pour que l'enseignement en France, l'enseignement secondaire en particulier, recouvre, avec ses droits et sa dignité, le niveau convenable, il faut tout d'abord que, dans les études à faire ou dans les épreuves à subir, rien ne puisse offenser la foi ni les mœurs des élèves; il faut, en second lieu (ainsi que le démontrait éloquemment, au sein de notre quatrième Commission, M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier, à Besançon), que les études qui constituent ce même enseignement secondaire se renferment de nouveau dans des limites plus conformes à l'âge, à l'esprit et au caractère des enfants.

En un mot, il faut que cet enseignement soit à la fois *chrétien* et *raisonnable :* chrétien dans ses principes et ses inspirations, raisonnable dans sa nature et son application. Et pour qu'il en soit ainsi, Messieurs, il faut qu'il soit dispensé au nom et sous l'action du Dieu des sciences, et qu'il devienne partout ce qu'il est dans les maisons confiées à vos soins, une dépendance et comme une annexe de l'Eglise. Certes, ce n'est pas trop exiger que de réclamer chez nous et aujourd'hui la réalisation de ce que le traité de Westphalie lui-même considérait comme un droit indiscutable : *Scholæ, annexum exercitii Religionis.*

(Très-bien ! Très-bien ! — Applaudissements).

M. le Président : M. l'abbé Sempé a la parole.

M. l'abbé Sempé :

Messieurs,

J'ai l'honneur de venir, au nom de votre cinquième Commission, vous présenter un rapport et vous proposer des vœux sur l'importante question de la *surveillance* dans les Maisons d'éducation libre.

Cette question, Messieurs, est trop grave et trop complexe, pour qu'il nous ait été possible de la traiter d'une manière satisfaisante dans le temps si restreint qui a pu lui être consacré, et avec aussi peu de préparation.

Le fait de la réunion du Congrès de l'Enseignement Chrétien est un événement des plus heureux. Mais nous devons reconnaître aussi qu'il a été presque absolument improvisé.

Nous assistons et nous prenons part à un essai; — essai réussi, sans doute, — mais surtout comme base, et comme introduction de l'avenir.

Son premier résultat sera, nous l'espérons, d'exercer une salutaire influence sur les résolutions de l'Assemblée nationale, relativement à l'obtention de la liberté que nous revendiquons,

et qui doit être le fondement de l'édifice. — Mais il est un autre résultat non moins important, non moins fécond, — ce que je me permettrai d'appeler le réveil et la révélation de la Province.

Oui, Messieurs, la Province s'est levée presque entière, et elle nous a envoyé de nombreux représentants de l'Enseignement chrétien.

Ce Congrès nous a révélé des hommes éminents, que leur modestie avait tenus cachés, sinon sous le boisseau, du moins dans le cercle trop étroit d'une notoriété locale; il nous a révélé aussi des œuvres, des efforts, des succès, qui nous ont remplis de consolation et d'espérance; il a révélé à plusieurs d'entre nous (ce dont il a donné à tous une vue plus claire et une certitude acquise) la connaissance de notre force, de nos ressources et des immenses avantages que nous pouvons trouver à nous rapprocher, à nous consulter, à nous unir, à mettre en commun nos expériences respectives, à nous entendre, enfin, pour la résolution de mesures dont plusieurs n'auront d'efficacité réelle qu'à la condition d'être générales, et généralement acceptées, sinon par l'ensemble des maisons chrétiennes, du moins par celles d'une même région.

De ce nombre, Messieurs, seraient peut-être les mesures qu'une étude approfondie de la question des surveillants amènerait à vous proposer. — Mais, encore une fois, la question n'était pas assez préparée.

Aussi a-t-il semblé à votre cinquième Commission qu'elle devait se borner à deux choses : — Emettre d'abord le vœu général d'une étude complète et sérieuse de la question; — et puis, si vous le voulez, un vœu plus spécial qui ne fera qu'affirmer un principe important à poser, à faire ressortir et à appliquer sérieusement.

Ce principe, Messieurs, c'est que *le surveillant est la cheville ouvrière de l'éducation*. Et, en effet, la partie morale et vraiment *pédagogique* de son objet est presque tout entière dans les mains du surveillant. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point, personne ici ne le contesterait, et nous connaissons tous

les pages éloquentes écrites sur la matière par des hommes d'expérience et de talent.

Mais les conséquences de ce principe, Messieurs, c'est que le choix des surveillants est d'une importance tout aussi grande que celle du choix des professeurs.

S'il nous faut des professeurs instruits et capables, il ne nous importe pas moins d'avoir des surveillants à la hauteur de leur mission; — mission obscure et modeste, mais féconde et décisive, qui n'a pas seulement pour objet l'*éducation* proprement dite, suppléant à l'insuffisance, à l'absence même de l'action salutaire de la famille, mais qui doit assurer aussi le succès de l'*instruction* par la préparation des élèves à l'enseignement du professeur. — Les plus savantes leçons ne profitent qu'à l'élève attentif et studieux, et jamais il n'y aura de bonnes classes, si elles ne sont pas précédées et suivies du travail sérieux des études.

Une difficulté sur l'utilité de la question présente pourrait s'élever dans l'esprit de quelques-uns. Je la résoudrai en passant. On pourrait s'imaginer que cette question fût dépendante d'une autre, déjà soumise à vos appréciations : la question de l'internat. — A la vérité, Messieurs, c'est surtout dans les internats que le rôle des surveillants a toute son importance et toute son étendue. — Mais, des internats, il en faudra toujours et en grand nombre, quelque extension que prenne l'externat, au sens des vœux émis hier au soir; — et, d'ailleurs, les externats eux-mêmes admettront pour la plupart le séjour des élèves dans la maison, en dehors des classes, une partie de la journée.

En tout état de cause donc, et toujours, il faut des surveillants; et puisque leur rôle est si important dans le fonctionnement d'une maison d'éducation, il importe souverainement aussi de trouver, de former de bons surveillants, de les conserver longtemps et de les maintenir dans leur zèle primitif; tout autant de points qu'il sera très-intéressant et très-utile de traiter dans un autre Congrès.

Mais, en attendant que ces questions si pratiques puissent être

convenablement résolues, il a semblé à votre cinquième Commission, Messieurs, qu'elle pouvait et qu'elle devait, dès aujourd'hui, en signaler l'importance, rendre hommage à la manière heureuse dont elles se trouvent pratiquement résolues dans vos établissements chrétiens, et exprimer le désir de voir le bien se perfectionner davantage, et de voir aussi cette mission si honorable et si précieuse des surveillants devenir de plus en plus, — là où elle ne le serait pas encore assez, — réellement, hautement et pratiquement honorée.

On l'honore, Messieurs, moins par le nom dont on la décore, que par la distinction réelle qu'on lui accorde; on l'honore surtout par le *choix des personnes* appelées à la remplir. Il est donc fort à désirer qu'on ne choisisse pour cette grande et si délicate mission que des hommes d'une valeur réelle.

Je comprends, Messieurs, qu'il en coûte à un chef d'établissement d'appliquer à la surveillance des sujets qui seraient capables d'enseigner avec succès. — Mais ils n'en seront que plus capables de surveiller et de diriger la préparation des classes. — Ils seront plus appréciés des élèves, et, gagnant leur estime, ils acquerront sur eux une influence et un empire qui leur permettront d'agir plus efficacement sur leurs idées, sur leurs sentiments, de former, en un mot, leur cœur et leur caractère, ce qui est le but final de l'Education chrétienne.

Messieurs, une des difficultés qui entravent quelquefois les meilleures intentions, en la matière qui nous occupe, c'est la pénurie de sujets dans certains diocèses. — Cette difficulté peut s'amoindrir désormais, nous avons lieu de l'espérer. Grâce au Congrès, nous connaissons aujourd'hui des ressources que beaucoup ignoraient; d'autres surgiront dans un temps prochain, et le lien que va conserver entre nous la création d'un bureau permanent, deviendra un secours réel pour le recrutement des maîtres de plusieurs de nos maisons.

Messieurs, me permettrez-vous d'émettre une pensée, dont votre cinquième Commission n'a pas cru devoir faire l'objet d'un vœu, mais qui semble mériter quelque considération? — Un moyen d'honorer les fonctions des surveillants ne serait-il

pas de traduire cet *honneur* par de convenables *honoraires?* — Loin de moi, Messieurs, la pensée d'introduire une mesquine question d'intérêt dans un sujet si élevé, et à l'endroit de ces hommes, de ces chrétiens, de ces prêtres, dont nous connaissons le dévouement et le désintéressement. Mais ne nous est-il pas permis, à nous, de penser à leurs intérêts, et de leur appliquer la parole révélée : *Dignum est operarius mercede sua?*

Ceci, Messieurs, me rappelle le mot d'une naïve finesse, qu'un saint prêtre adressait un jour à son Evêque, à la suite d'une allocution du Prélat sur le mépris des richesses : « Mais « cependant, Monseigneur, ce vil métal n'est-il pas souvent « nécessaire, même au salut? Si je n'avais pas eu de quoi payer « mon voyage pour venir à la retraite pastorale, j'aurais été « privé des salutaires avis de votre Grandeur, et ma conversion « eût été manquée.... ».

Je m'arrête, Messieurs, et je termine ce maigre et très-sommaire exposé des pensées qui ont inspiré votre cinquième commission dans le vote des conclusions que j'aurai l'honneur de vous soumettre. La rapidité avec laquelle il a dû être rédigé, et la crainte d'abuser de vos moments, en une dernière séance déjà si chargée, seront mon excuse. Votre connaissance de la matière suppléera sans peine à ce que je n'ai pas pu, à ce que je n'ai pas su dire, — et d'ailleurs je sens que je plaide une cause déjà gagnée.

Messieurs, ces mêmes questions reviendront certainement à l'ordre du jour du futur Congrès que nous appelons de tous nos vœux, et alors elles obtiendront une solution plus complète; alors aussi, elles auront, j'en suis sûr, un interprète plus intéressant et un meilleur avocat, mais j'ose affirmer qu'elles n'en trouveront pas un plus convaincu.

Voici maintenant, Messieurs, les conclusions votées par votre cinquième Commission, et que j'ai l'honneur de soumettre, en son nom, à l'approbation du Congrès :

1° Considérant l'importance capitale des fonctions du surveillant, et applaudissant aux heureux efforts de nos maisons chré-

tiennes pour honorer ces fonctions et les bien remplir, le Congrès émet le vœu qu'elles soient honorées de plus en plus, et qu'elles ne soient confiées qu'à des hommes d'une valeur réelle.

2° Le Congrès émet le vœu que le Bureau permanent du Congrès, qui vient d'être institué, recueille tous les documents et renseignements qui pourront permettre de traiter au prochain Congrès, avec détail et précision, les améliorations et au besoin les réformes que pourrait réclamer la question de la surveillance et des surveillants dans les maisons d'Education libre.

3° Que l'on maintienne au programme du futur Congrès les questions que la cinquième Commission a le regret de n'avoir pu traiter, parmi celles qui lui ont été soumises.

4° Que chaque membre du présent Congrès ait le droit d'adresser au Bureau chargé de préparer le programme du Congrès futur, des rapports ou des projets sur les questions qu'il jugerait utile d'introduire dans ce programme.

5° Que le Bureau permanent provoque la rédaction du plus grand nombre possible de monographies sur les institutions, écoles, colléges, gymnases, etc., de la France et de l'étranger.

6° Enfin, Messieurs, la cinquième Commission offre, par l'organe de son Rapporteur, à son honorable Président, M. Delpit, l'expression de sa vive reconnaissance pour l'intérêt et la part que, malgré ses graves occupations et ses fatigues de chaque jour, il a bien voulu prendre aux travaux du Congrès et notamment à ceux de la cinquième Commission.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité et vivement applaudies.

M. le Président. — Il me semble que maintenant il est temps de nous séparer. Je crois répondre au désir du Congrès en manifestant une fois de plus les sentiments qui nous animent tous. Je ne parle pas des sentiments relatifs aux questions que nous avons discutées. Ils sont suffisamment établis dans les conclusions que nous avons adoptées; mais il y a un sentiment qui doit passer avant tous les autres; c'est celui de l'hommage,

du respect, du dévouement filial que nous avons déjà témoigné au Saint-Père et que nous portons encore plus profondément écrit dans nos âmes. Nous avons vu ici ce que c'est que l'union des cœurs catholiques; nous avons vu ce que c'est que la puissance de cette foi qui fait que, d'un bout de la France à l'autre, que dis-je? d'un bout du monde à l'autre, les âmes peuvent s'entendre et s'entendent sous la direction suprême, sous la suprême et paternelle sollicitude de celui qui règne au Vatican (Très-bien! très-bien! — Applaudissements).

J'ajoute encore, et c'est notre pensée à tous, des remerciements pour notre archevêque, qui vient de nous quitter et qui nous a laissé de si dignes et de si salutaires paroles. Il me semble que ces paroles qui, je l'espère, seront recueillies, peuvent être considérées par le Congrès et proclamées par nous tous comme étant l'expression de nos propres sentiments. Nous avons été heureux de les entendre reproduits dans les paroles de notre pasteur avec une dignité, une majesté et en même temps avec une simplicité que nous ne saurions avoir, et je crois que nous devrons les garder, comme gravées en lettres d'or, comme étant la règle de notre conduite et l'expression des plus purs de nos sentiments (Applaudissements prolongés).

J'ajoute encore des remerciements pour NN. SS. les évêques qui ont bien voulu être présents ici par leurs délégués et qui depuis longtemps, nous le savons, étaient animés des sentiments les plus favorables à la cause de la liberté d'enseignement. Je remercie ces délégués qui sont venus au milieu de nous témoigner des sentiments de leurs évêques; nous les prions de leur reporter les hommages de respect et de soumission qui sont dans nos cœurs (Très-bien! Très-bien!).

Il me semble qu'il y a un dernier remerciement que nous devons aussi à l'hôte chez lequel nous nous trouvons en ce moment; je veux dire le cercle catholique. Il a bien voulu nous recevoir, il nous a donné l'hospitalité la plus cordiale et la plus chrétienne; nous lui en témoignons toute notre reconnaissance.

La plupart d'entre vous, Messieurs, vont retourner dans les maisons qu'ils dirigent; veuillez, leur dirons-nous, vous souvenir de ce cercle catholique; et, quand les jeunes gens qui ont été sous votre tutelle partiront de la province pour venir continuer à Paris ces études qui sont nécessaires, mais qui ont souvent bien des dangers, veuillez leur indiquer cet abri, ce lieu de rendez-vous à la fois agréable, salutaire et chrétien (Vive adhésion.)

Maintenant, Messieurs, au moment de nous retirer, j'ose à peine ajouter un mot. Donner des conseils, je n'en ai pas le droit, et d'ailleurs vous en avez entendus à cette place d'une bouche bien plus éloquente et bien plus digne que la mienne. Mais enfin laissez-moi vous redire ces deux mots : *Action et union.*

L'action ! Messieurs, nous en avons besoin ; et, pour ne toucher qu'un seul point, les pétitions, qui sont si importantes, qui sont notre véritable arme dans la société, n'atteignent que des chiffres d'une exiguïté dont nous devons être humiliés.

On me dit qu'il y a dans nos églises au moins 10 millions de catholiques chaque dimanche; eh bien ! ces 10 millions de catholiques ne sont pas représentés par plus de 500,000 signatures. Du côté opposé, ce sont 900,000 signatures qui sont accusées. Je sais bien qu'elles ont été mendiées dans les cabarets, mais faisons en sorte que les fidèles de l'Eglise se montrent plus nombreux que les fidèles du cabaret. (Très-bien !)

Nous sentons tous le besoin d'union. Nous allons retourner à nos établissements, aux œuvres que nous dirigeons, que nous aimons et que nous avons le droit d'aimer. Chacun aime les siennes par-dessus toutes les autres; mais enfin que ces œuvres ne se contredisent pas, qu'elles ne se fassent pas d'opposition entre elles.

Je lisais ce matin un trait qui m'a frappé. S. Vincent de Paul venait de fonder les filles de la charité; quelques-unes de ces filles avaient été chargées de l'hôpital de Nantes. Il y eut des difficultés; les administrateurs de l'hôpital proposèrent de mettre des hospitalières à la place des sœurs de la charité. On en fit part à S. Vincent de Paul comme d'un grand malheur. — « Eh

bien! non, dit-il, on fera ce qu'on voudra. Les hospitalières sont un ordre reconnu dans l'Eglise, un ordre très-méritant. Nous leur ferons place. »

Il nous arrive quelquefois d'être en désaccord sur les détails, sur le chemin à prendre; mais enfin nous sommes tous d'accord sur le but et nous devons tendre au même but avec le même cœur et les mêmes pensées (Applaudissements).

M. Cornudet : M. le Président vient d'adresser des remerciements à tous ceux qui les méritaient si bien. C'est à notre tour d'offrir l'expression de notre gratitude à M. le Président lui-même, qui, par sa parole éloquente, par son autorité, par ses exemples, nous a tous si parfaitement édifiés. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien voter à M. le comte de Champagny les remerciements qui lui sont dûs (Applaudissements.)

Une dernière parole. Le nom du Saint-Père a été le premier qui s'est présenté dans nos cœurs et sur nos lèvres à l'ouverture du Congrès. Vous voudrez, Messieurs, que vos dernières acclamations saluent encore le nom vénéré de Pie IX. Je vous demande de vouloir bien tous... (Vive Pie IX! Vive Pie IX!)... de vouloir bien tous donner d'avance votre adhésion à une adresse que le premier devoir du Bureau, institué par vous, sera d'envoyer au Saint-Père, pour lui témoigner l'amour et la filiale soumission des Membres du Congrès. Veuillez d'avance, Messieurs, vous associer à cette adresse, et si je puis dire la signer par vos acclamations unanimes; crions tous en nous séparant d'un seul cœur et d'une seule voix : Vive Pie IX!

La séance est levée aux cris enthousiastes de : Vive Pie IX!

Le lendemain, les Membres du Congrès, demeurés à Paris, se sont réunis, comme le premier jour, à l'église Saint-Sulpice, et ont voulu, par une prière commune, appeler les bénédictions de Dieu sur leurs projets et leurs résolutions.

Le Bureau de renseignements institué par le Congrès a, dès sa première réunion, rédigé l'adresse suivante pour donner suite au vote de la dernière Assemblée générale.

« Très-Saint Père,

« Au moment de se séparer, les Membres du Congrès de l'Enseignement Chrétien ont décidé que le dernier acte de leur Assemblée devait être, comme le premier, un acte d'adhésion absolue et de filiale soumission au Docteur Infaillible, lumière et guide de tout corps enseignant; délégués par le Congrès pour exécuter ses résolutions, nous sommes heureux de déposer aux pieds de Votre Sainteté cette volonté de tous.

« L'objet de notre réunion a été d'affirmer et de réclamer la liberté de l'Enseignement et de l'Éducation, au nom des droits imprescriptibles des pères de famille et, avant tout, au nom des droits des Pasteurs de l'Église à qui il a été dit : « *Euntes docete omnes gentes* ». Les supplices et la mort du Maître n'ont pas enchaîné la vérité ; la

captivité et les douleurs du disciple la font resplendir aujourd'hui au milieu de nos révolutions. Nous, Catholiques, nous n'avons qu'une ambition, marcher à la suite de nos Chefs légitimes et propager cette vérité salutaire.

« Très-Saint Père, nous venons humblement solliciter les encouragements et la bénédiction de Votre Sainteté et déposer à ses pieds, avec les vœux du Congrès, l'hommage de notre obéissance la plus absolue et de notre respect le plus filial. »

Cte DE CHAMPAGNY, membre de l'Académie Française, Président du Congrès;

AD. BAUDON, l'un des Vice-Présidents du Congrès;

V.-DE-P. BAILLY, des Augustins de l'Assomption, l'un des Secrétaires du Congrès;

CH. BRULÉ, P. de l'Oratoire, Supérieur du collége de Juilly;

CLAIR, de la Compagnie de Jésus;

LÉON CORNUDET, Président de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement;

MARTIAL DELPIT, Député de la Dordogne à l'Assemblée nationale;

Cte EUGÈNE DE GERMINY, Avocat, Secrétaire général de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement;

J. LE HARDY DU MARAIS, Vicaire général de Nevers;

L. MINGASSON, Supérieur du Petit-Séminaire de Bourges;

FRANÇ. PICARD, Supérieur des Augustins de l'Assomption, à Paris;

Z. TOURSEL, Chanoine honoraire, de la Société de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

ERRATUM.

Nous complétons ou modifions, d'après les rectifications qu'on a bien voulu nous adresser, la liste des Membres du Congrès et nous sollicitons de nouvelles rectifications pour le volume du *Congrès de l'Enseignement Chrétien* qui est sous presse en ce moment.

Liste de NN. SS. les Évêques qui se sont fait représenter officiellement au Congrès.

Mgr l'EVÊQUE d'Arras, représenté par M. l'Abbé Joseph DEPOTTER, Supérieur du collége Saint-Joseph, à Arras.

Liste des membres présents.

DEPOTTER (abbé Alphonse), Professeur au Petit-Séminaire, Arras.

HUBERT (abbé Julien), Professeur au Petit-Séminaire d'Arras.

Liste des Membres adhérents.

COLLAS (abbé), Vicaire à Saint-Pierre de Chaillot, Paris.

DELALLEAU (abbé Géry), Professeur au Petit-Séminaire d'Arras.

LABOURÉ, Supérieur au Petit-Séminaire d'Arras.

MORTREUX (abbé A.), Supérieur de l'institution Saint-Jean, à Douai (Nord).

TOLRA DE BORDAS (abbé), Docteur en théologie et en droit canon, Perpignan.

Pag. 165, troisième ligne et suiv., *au lieu de* : M. l'abbé Tourenne, *lisez* : M. Toureaux.

ALLIANCE
DES MAISONS D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

DEUXIÈME RÉUNION GÉNÉRALE

Des 8, 9 et 10 Septembre 1872.

COMPTE-RENDU.

« Il y a cinq mois à peine, l'*Alliance des maisons d'Éducation chrétienne* affirmait son existence à Bourges, dans une première Assemblée générale. En voyant naître cette œuvre, beaucoup se sont dit, les uns avec inquiétude, les autres avec joie : *Quis putas puer iste erit ?* Cependant malgré plus d'un péril, l'humble enfant de Bourges a grandi, et nous venons de le voir, à l'ombre des arbres trois fois séculaires de l'antique maison de Juilly, développer une jeunesse pleine de vigueur, qui promet la plus heureuse maturité. »

Telles sont à peu près les paroles d'adieu que le R. P. Brûlé, Supérieur du collége de Juilly, adressait aux membres de la seconde assemblée de l'Alliance, réunis dans cette maison les 8, 9 et 10 septembre dernier. C'est, dans un langage plein d'aménité et de grâce, l'histoire abrégée de notre Œuvre.

I

L'ALLIANCE DEPUIS L'ASSEMBLÉE DE BOURGES.

On se rappelle en effet que, conçue et déjà soigneusement préparée par l'un de nous, elle fut proposée à l'approbation de NN. SS. les Évêques, puis à l'acceptation de tous les chefs de maisons d'éducation chrétienne, et que bientôt après, le 15 avril dernier, encouragée par plus de trente Archevêques et Évêques, forte de près de cent adhésions de supérieurs, elle réunissait sa première assemblée générale à Bourges,

au Petit-Séminaire de Saint-Célestin, son premier berceau.

C'est là que, au nom de trente-neuf maisons, dix-huit directeurs d'établissements ecclésiastiques, accourus de toutes les parties de la France, posèrent, dans des réunions laborieuses, mais pleines d'un charme religieux qui ne peut s'oublier, les bases premières de notre alliance.

Là furent reconnues et déclarées la convenance et l'opportunité de la grande œuvre ; là fut confirmé ce nom d'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, qu'elle avait déjà pris dans ses circulaires ; là furent ébauchés ses premiers statuts et fut étudié le plan de ses premiers travaux.

Toutefois, l'Alliance n'avait rien voulu faire de définitif à Bourges, sinon affirmer son existence et prendre possession ; elle se référait, pour se fixer des statuts, à une seconde assemblée générale qui aurait lieu au mois de septembre suivant. Elle avait trop peu de temps jusqu'à ce terme, et un temps trop chargé d'occupations scolaires, pour accomplir un travail important, aussi n'a-t-elle à présenter aujourd'hui que l'édition du *Novum Testamentum* et du *Petit Office de la Sainte-Vierge*.

D'ailleurs, survint une crise qui mit en danger son existence, en menaçant son unité. Quelques semaines après notre assemblée de Bourges, une nouvelle œuvre, ayant les mêmes aspirations que la nôtre, en prenait le nom et s'annonçait de Paris à tous les Évêques de France et à tous les directeurs d'établissements chrétiens. Il fallait ou laisser passer notre sœur cadette et nous ranger à sa suite, ou bien revendiquer notre droit d'aînesse ; sinon, la dualité des œuvres allait diviser les efforts, et par là compromettre le résultat si ardemment désiré de tous. Mais la justice et la conciliante charité s'embrassèrent, et nos frères de Paris laissèrent au premier occupant une place qu'ils avaient loyalement crue libre.

Cette épreuve fut pour nous l'occasion d'un bien : elle mit l'Alliance en relation avec un groupe d'hommes aussi éminents par leurs talents que par leur foi, je veux dire, la *Société*

générale d'éducation, cette société qui, suivant la touchante pensée de l'un de ses membres, a pour but de défendre l'éducation chrétienne, comme le fils défend sa mère.

D'un autre côté, dès notre origine, nous avons connu et même, compté parmi les nôtres, les fondateurs de la *Revue de l'Enseignement chrétien*, ces hommes généreux qui, s'armant de la fameuse devise : « *Delenda est Carthago,* » vont droit à l'ennemi de la saine éducation, préviennent ses coups, l'attaquent de front et le poursuivent jusque sur son terrain. L'Alliance, il est vrai, n'arrivait que la troisième de ces œuvres, dans l'ordre du temps, mais ne le cédait peut-être à aucune, si l'on en juge par son but qui est de rendre toujours plus belle et plus digne du zèle des catholiques cette éducation chrétienne, objet de si beaux dévouements et de si glorieuses luttes. D'ailleurs, il est facile de voir que ces trois sociétés s'appellent et se complètent.

Aussi, quand il fallut convoquer le Congrès de l'Enseignement chrétien, récemment réuni au Cercle catholique de Paris, toutes les trois, mues par un secret instinct de rapprochement et de besoin réciproque, se réunirent en la personne de leurs principaux membres, pour en arrêter les bases et en signer le programme. Au Congrès lui-même, chacune garda son cachet propre, et, pendant que nos deux Sociétés militantes combattaient l'ennemi, l'Alliance, presque toujours silencieuse, recueillait, dans les diverses Commissions, ce qui pouvait aller à son but, l'*amélioration de l'Enseignement chrétien.* — Outre de précieuses lumières, nous devons encore au Congrès la confirmation publique de notre titre d'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, la sympathie de confrères qui jusque-là nous avaient ignorés, et la connaissance d'hommes éminents qui pourraient, dans l'occasion, nous prêter leur concours contre les ennemis du dehors.

Pourtant, cette assemblée, quelle qu'en fût l'importance, n'avait qu'un but transitoire : agiter l'opinion, la former et la diriger vers ce point capital : « La revendication à tout prix de la liberté de l'Enseignement supérieur. » Telle est bien

notre ambition à tous sans doute, mais tel n'est pas le but spécial de nos trois Sociétés, qui, pour s'être réunies un jour en vue d'un bien commun, n'en doivent pas moins revenir chacune au centre qui lui est propre.

Aussi, à peine le Congrès était-il clos que les *alliés* partaient pour Juilly, et, le jour même de la Nativité de la Sainte-Vierge, à 3 heures du soir, s'ouvrait la seconde assemblée de l'Alliance dans le salon de ce magnifique collége, sous la présidence de M. l'abbé Mingasson, Supérieur du Petit-Séminaire de Bourges et Président de notre comité.

Malgré les longues séances de Paris, plus de cinquante maisons, sur cent vingt qui font partie de l'Alliance, avaient leurs représentants à Juilly; et près de quarante supérieurs ou directeurs, accourus cette fois encore de toutes les extrémités de la France, étaient là, désireux de dégager de ses langes notre œuvre naissante, de fixer désormais et d'affermir sa marche. Tel a été en effet, ce semble, le résultat de nos réunions des 8, 9 et 10 septembre dernier.

Après avoir entendu le récit détaillé des phases traversées par l'Alliance depuis la première assemblée, et dont nous venons de donner le rapide tableau, on s'occupa de son organisation définitive, en prenant les statuts de Bourges comme thème principal des discussions.

II

BUT DE L'ALLIANCE.

Quel est le but de l'Alliance? — C'est la première question qui dut s'imposer à nous. Le but de l'Alliance est-il l'impression des classiques? — Est-ce l'amélioration des classiques ou le bénéfice matériel qui peut en résulter? — Nous avons bien dit à Bourges : « L'Alliance a pour but *toutes les améliorations possibles dans l'Enseignement*, et, comme premier moyen, elle va commencer l'édition des livres qui nous sont néces-

saires. » Nos premières circulaires parlaient dans le même sens, quoique d'une façon moins expresse. Mais soit que, dans les rédactions précédentes, le but ne fût pas suffisamment dégagé des moyens, soit qu'on affectât de voir notre unique but dans le premier objet de nos travaux, on crut que nous ne voulions pas autre chose qu'éditer des livres au profit de nos maisons, et on nous accusa d'un mercantilisme peu compatible avec la dignité de nos saintes fonctions. C'était un peu tard, puisque, au Comité catholique de Paris, on avait si favorablement accueilli, et si chaleureusement applaudi un éloquent rapport qui ne faisait qu'exposer notre œuvre elle-même, et qui, de l'aveu de son vénérable auteur, tirait de nos circulaires, sinon sa forme, au moins toute sa meilleure substance.

Quoi qu'il en soit, il importait de ne donner lieu à aucune équivoque et de dessiner clairement le but de l'Alliance. L'assemblée est donc convenue de cette rédaction : « L'Alliance a pour but de réaliser, par une action commune, toutes les améliorations qu'elle jugera possibles, au point de vue de l'éducation et de l'enseignement. »

Ainsi, comme nous l'avons déjà donné à entendre, nous laissons à d'autres la tâche glorieuse de défendre la saine éducation contre les ennemis du dehors, contents de produire et de perfectionner, dans le sanctuaire intime de nos séminaires et de nos colléges, cette éducation pour laquelle ils combattent. Mais, si nous ne sommes pas des soldats, nous sommes encore moins des imprimeurs et des libraires. Nous sommes, si on le veut, d'obscurs laboureurs, attachés à une glèbe fertile et pleine d'espérance, l'enfance, la jeunesse; et nous mettons en commun nos industries et nos forces privées pour lui faire produire jusqu'au centuple.

L'Alliance se porte donc sur tous les points du champ si vaste de l'éducation, pour les féconder, autant qu'il est en elle. L'éducation du corps, l'éducation de l'intelligence et l'éducation du cœur sont également du ressort. Elle sait que pour chacune, il y a des moyens et des méthodes propres, qui

varient souvent autant que les établissements eux-mêmes. Eh bien ! elle recherche ces diverses méthodes, les compare, constate et pèse, d'après l'expérience, les inconvénients et les avantages de chacune ; puis signale les plus sûres à l'attention des alliés, sans en imposer aucune. De là quelles lumières pour tous ! Les plus expérimentés parmi nous ne sont-ils pas, au moins sur quelques points, le jouet de préjugés locaux ou d'illusions personnelles? Quelle confiance on aura dans sa propre décision et quelle sécurité, quand il s'agira d'inaugurer ou de soutenir tel usage reconnu meilleur par tant d'hommes éclairés, ou de corriger tel autre qu'ils auront condamné ! D'ailleurs, ni gêne ni contrainte dans l'action. Chacun prend à son gré, des méthodes recommandées, ce que les circonstances lui permettent d'appliquer à sa maison, sans nul préjudice de l'autorité religieuse, qui doit rester et reste toujours la première règle de notre conduite.

De ces trois éducations, physique, intellectuelle et morale, la première n'offre qu'un champ assez restreint à nos investigations. La troisième, l'éducation morale, fin et couronnement des deux autres, réclame bien, il est vrai, certains moyens particuliers ; mais elle est si intimement liée et comme mêlée à l'éducation de l'intelligence, c'est-à-dire à l'enseignement, qu'elle en partage toujours la bonne ou la mauvaise fortune. Améliorer l'enseignement doit donc être la plus considérable occupation de l'Alliance.

Dans sa sollicitude, elle embrassera la matière de l'enseignement, le maître qui le prépare et qui le donne, et l'élève qui le reçoit.

1° *La matière de l'enseignement.* — L'Alliance étudiera la question des programmes, comme nous l'avons dit des méthodes en général, pour communiquer la lumière, sans vouloir jamais rien imposer. Mais elle réservera la plus large part de ses travaux, soit pour la préparation de classiques chrétiens, latins ou grecs, soit pour l'épuration et l'annotation des classiques païens, afin de corriger ce qu'ils recèlent de

mal dans leur fond, tout en gardant à l'élève le bénéfice précieux de leur forme. Aussi, comme chaque allié est libre de choisir ses auteurs, il pourra appliquer aux études qu'il dirige, les classiques chrétiens ou les classiques païens, dans la mesure qu'il lui plaira.

Ajoutons que les grammaires, les cours d'histoire et de géographie, les cours de sciences et jusqu'aux livres de prix, devront occuper successivement l'attention de l'Alliance. — C'est par l'édition des classiques qu'elle a cru devoir commencer ses travaux; elle a jugé que par là, tout en rendant notre enseignement plus chrétien, elle se procurerait des ressources pour fonder ou soutenir les autres œuvres qu'elle se propose d'accomplir.

2° *Le maître.* L'Alliance coopérera, dans la mesure de ses forces, au besoin même par ses ressources, à la fondation d'universités libres ou d'écoles normales supérieures, pour la formation des maîtres. De plus, elle se propose de créer, en leur faveur, une caisse de retraite, pour les attacher plus longtemps à des fonctions, parfois si pénibles à la nature et si peu rétribuées.

3° *L'élève.* Outre une doctrine toujours saine et un enseignement éclairé, il faut à l'élève une noble émulation qui réveille et excite tous les sentiments élevés de son âme. L'Alliance fera connaître les divers systèmes qui lui auront paru les plus efficaces, et pourra en ajouter un autre, qui ne peut vivre que par la confédération d'un certain nombre d'établissements, celui de concours généraux et de prix qui en soient la sanction.

Enfin elle espère fonder une *Revue pédagogique*, qui établirait des rapports habituels entre toutes les maisons alliées, permettrait aux maîtres de se communiquer leurs idées, leurs travaux et ceux de leurs élèves, et aiderait puissamment notre œuvre à atteindre son but, tout en recevant d'elle sa vie et ses ressources.

Nous avons indiqué le but, passons aux moyens.

III

MOYENS ET ORGANISATION DE L'ALLIANCE.

Comment former une alliance entre des maisons si nombreuses, disséminées sur tous les points de la France? Comment obtenir d'elles une communauté d'action qui les conduise à un même but? — En un mot, quels sont les moyens et quelle est l'organisation de l'Alliance?

Nous pourrons trouver dans les loisirs des vacances quelques jours pour une Assemblée générale ; — l'Assemblée générale nommera un Comité pour faire exécuter ses décisions, et ce Comité s'aidera du concours de 12 conseillers. Enfin en dehors d'elle, l'Alliance aura un éditeur pour l'exploitation de ses travaux classiques, et une Commission du contentieux pour l'éclairer dans les circonstances difficiles et périlleuses : tels sont nos premiers moyens; telle est notre organisation. Un mot d'explication et de détail sur chacun de ces points.

1° *Assemblée générale.* L'Alliance n'est ni une œuvre personnelle, ni l'œuvre d'un parti. Sans doute, comme la plupart des œuvres, elle est due à l'initiative d'un seul ; elle est due au zèle infatigable de l'un d'entre nous; mais lui-même ne veut pas qu'elle soit, ni qu'on l'appelle son œuvre. Ce n'est pas davantage l'œuvre d'un parti ; elle ne veut pas en représenter d'autre que celui de l'éducation chrétienne, et c'est pour cela qu'elle s'est adressée d'abord, et qu'elle reste toujours ouverte à tous les établissements chrétiens. Elle est donc l'œuvre de toutes les maisons alliées; toutes sont appelées à lui donner leur concours.

Aussi chaque année, un mois avant la fin des travaux scolaires, tous les Supérieurs alliés seront-ils convoqués, pour le commencement de septembre, à une Assemblée générale. S'ils sont empêchés, on les prie de se faire suppléer par un des leurs. Bien plus, ces réunions sont ouvertes à tous les maîtres de nos établissements. S'ils n'y ont pas voix délibé

rative, ils pourront au moins communiquer et recevoir tour à tour de précieuses lumières.

Le lieu de l'Assemblée peut varier, chaque année, suivant les besoins de l'œuvre; c'est assez dire que l'Alliance n'a de centre que celui qu'elle se donne à elle-même, et qu'elle n'est pas plus une œuvre locale qu'une œuvre de parti ou de personne.

C'est le Comité qui convoque et qui indique en même temps le lieu et le programme des réunions.

L'Assemblée peut agir pour l'Alliance entière. Si le quart au moins des établissements alliés y sont représentés, elle peut modifier les anciens statuts ou en ajouter de nouveaux. Elle contrôle les actes du Comité et traite les diverses questions de son programme, qu'elle est toujours libre de changer à son gré. — Enfin, à sa dernière séance, elle nomme le Comité et six conseillers sur douze, laissant au Comité lui-même le choix des six autres. — Telle est la constitution et tels sont les pouvoirs de l'Assemblée générale.

2° *Comité*. Il y a deux jours que notre assemblée est réunie et déjà elle va se séparer. Elle ne le fera pourtant pas sans prendre un moyen de se survivre à elle-même. A cet effet, elle nomme un Comité de sept membres, qu'elle charge de faire exécuter ses décisions et de diriger l'Alliance pendant l'année scolaire qui va commencer. Ce Comité se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de trois Assesseurs.

On s'est demandé pourquoi sept membres seulement, et non pas un plus grand nombre; vingt par exemple? Le Président ne se trouverait-il pas mieux secondé dans sa charge parfois si laborieuse, et n'aurait-il pas chance de réunir plus sûrement, aux séances du Comité, le nombre rigoureusement requis pour formuler un vote? L'Alliance ne gagnerait-elle pas à avoir un plus grand nombre d'hommes directement intéressés à sa prospérité?

A ces trois motifs, qui ne sont pas sans valeur, on a répondu : 1° Que les membres du Comité devant être, pour la

plupart, éloignés du Président par des distances relativement considérables, ils ne pourraient généralement être consultés que par écrit, et que dès lors un petit nombre était plus favorable à la prompte et facile expédition des affaires ; 2° qu'avec un nombre plus restreint, la responsabilité étant moins partagée et partant plus pressante, le zèle sans doute serait plus grand, et le Président mieux secondé ; 3° que d'ailleurs, on prendrait d'autres moyens pour alléger le fardeau du Président, surtout en ce qui regarde l'édition des classiques.

Pour ces différentes raisons, on maintint le nombre de sept, déjà fixé à Bourges, et on convint de nouveau que celui de cinq serait exigé pour la validité des votes. On ajouta que l'initiative et la responsabilité morale des éditions incomberaient au Comité tout entier ; qu'en conséquence, il ferait appel à la bonne volonté de tous les alliés pour la composition des ouvrages, le choix des auteurs chrétiens, l'épuration et l'annotation des classiques païens ; qu'il déciderait de l'impression des manuscrits, mais qu'il serait largement secondé, dans l'examen des travaux, par douze conseillers.

3° *Conseillers.* Déjà la création de douze conseillers avait été arrêtée à l'Assemblée de Bourges. On avait pensé que le Comité étant peu nombreux, et devant se trouver dans un rayon peu étendu qui lui rendît plus faciles ses communications avec le président, il serait sage de choisir, sur tous les points de la France où s'étend notre œuvre, des hommes qui la représentassent plus expressément et que le Comité pût consulter dans les circonstances difficiles. Non contente de confirmer l'acte de Bourges, l'assemblée de Juilly fit de ces douze conseillers autant de consulteurs, chargés, sous la responsabilité première du Comité, d'examiner ou de faire examiner tous les manuscrits préparés pour nos éditions scolaires. Ils adresseront au Comité les observations convenables sur l'ouvrage soumis à leur critique, et le Comité, suivant qu'il le jugera convenable, l'acceptera, le refusera ou le renverra à son auteur pour une correction nouvelle.

Ainsi se trouve déjà réduit, pour le Président, le travail excessif des éditions. Un autre moyen de le partager et de l'accélérer a été vivement soutenu.

On créerait de douze à quinze commissions, réparties par contrées, et ayant chacune sa spécialité, comme aussi son président, une commission de grammaires, une commission d'auteurs sacrés, etc. Ce système avait, ce semble, l'avantage de resserrer les liens de notre œuvre en y intéressant activement tous les membres, et de préparer en même temps sur tous les points l'amélioration de nos livres classiques. Toutefois, considérant que ces commissions agiraient moins qu'on ne le suppose, et laisseraient à chaque président le plus gros de la peine; que, de cette façon, les travaux ne seraient pas toujours répartis suivant les aptitudes; enfin que, par leur multiplicité, ces travaux échapperaient à un contrôle sérieux et nous créeraient une entreprise trop forte pour un début, l'Assemblée a résolu, comme nous l'avons dit, de laisser au Comité l'initiative et la responsabilité première des éditions et de lui ajouter, comme aides, douze conseillers ou consulteurs.

Nous voilà donc prêts à éditer nos classiques; le manuscrit a été examiné par un conseiller et adopté par le Comité; vient maintenant la difficile question de l'éditeur.

4° ***Éditeur.*** L'Assemblée de Bourges avait déjà traité cette question et avait résolu que l'Alliance elle-même éditerait les ouvrages de son choix. On y voyait pour elle et pour ses œuvres un moyen de ressources considérables. Mais depuis, de graves objections ont surgi. L'édition de nos livres exigera un travail matériel beaucoup plus important qu'on ne l'avait soupçonné d'abord, et, pour cela même, un personnel qui en soit exclusivement chargé. Quel embarras pour nous! — En second lieu, bien que nous ne vendions que nos œuvres et que nous en appliquions le profit à une sainte cause, celle de l'éducation chrétienne, on s'obstinera peut-être à ne voir en nous qu'une société commerciale. Notre dignité et nos intérêts n'en souffriront-ils pas? — Enfin, (et c'est la raison

capitale), il faudra contracter avec des imprimeurs, avec des libraires, soutenir des luttes, des procès peut-être, avec des éditeurs publics, jaloux de voir passer entre nos mains une partie notable de leurs bénéfices. Or, qui contractera et sera responsable? L'Alliance entière, constituée en société commerciale? Mais alors, qui voudra faire partie de l'Alliance? et, cette fois encore, comme nous donnerons beau jeu à ceux qui nous accusent de mercantilisme! Si ce n'est pas l'Alliance entière, sera-ce un nombre restreint d'entre nous ou même un seul qui prendra sur lui cette énorme responsabilité? Mais qui voudrait accepter ce périlleux honneur? Ces graves motifs, de nouveau débattus et mûrement examinés, amenèrent l'Assemblée à prononcer unanimement que l'Alliance n'éditerait pas par elle-même, qu'elle aurait un ou plusieurs éditeurs, qu'elle ne serait elle-même qu'une *Société d'auteurs;* et que, sous ce titre, un certain nombre de ses membres se déclareraient *personne civile*, afin de pouvoir contracter légalement soit avec les auteurs, soit avec les éditeurs.

Cette société n'aurait pas plus à craindre qu'un auteur privé qui vend son ouvrage, et qui tout au plus pourrait, dans un cas de conteste, perdre, en tout ou en partie, le bénéfice de son travail. — La décision qu'on vient de prendre est un immense soulagement pour tous et dissipe en un instant les inquiétudes d'un grand nombre. On vient de se débarrasser d'immenses soucis et on retrouve, en majeure partie, sans en avoir les charges, les avantages que promettait l'édition. Il est clair, en effet, que l'Alliance, en s'adressant à un éditeur, peut obtenir de lui, outre les remises d'auteur, une réduction de prix considérable, en échange d'une clientèle assurée de cent ou cent cinquante maisons alliées qui, d'un coup, suffiront à épuiser une édition entière.

En conséquence, tout pouvoir a été donné au Comité pour traiter soit avec un éditeur, soit avec les auteurs.

5° *Commission du contentieux.* — Reste à entourer les traités de toutes les garanties désirables, à les défendre au besoin

contre la fraude et l'injustice; reste enfin à protéger et à éclairer l'Alliance dans tous les cas litigieux qui pourront surgir. Pour répondre à ce besoin, l'Assemblée décide qu'une Commission du contentieux sera créée, et, sans plus chercher, elle est heureuse de la trouver déjà faite dans le *Bureau central de renseignements*, dernièrement formé à Paris par le Congrès de l'Enseignement chrétien. Ainsi l'Alliance se trouve-t-elle constituée et munie de tous ses moyens d'action.

IV.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE L'ALLIANCE.

Nous avions encore à déterminer les conditions auxquelles on ferait partie de l'Alliance et les avantages qu'elle promet. Ces deux points sont l'objet d'une suite d'articles, presque tous renouvelés des statuts de Bourges et qui, n'ayant pas soulevé de discussion, ne paraissent demander ici aucun développement.

On les trouvera en leur place, à la fin de ce rapport et à la suite des autres statuts, que nous avons tirés, sinon dans leur forme, au moins dans leur substance, des délibérations de la présente Assemblée.

V

AUTEURS A IMPRIMER. — ELECTION DU COMITÉ ET DES CONSEILLERS.

Dans une dernière séance, il fut décidé qu'on imprimerait d'abord : *Épitres et Évangiles des dimanches et fêtes.*

Epitome historiæ sacræ. — *Apologétique* de Tertullien. — *Confessions* de S. Augustin. (Extraits.) — Lactance, *Traité de la mort des persécuteurs.* — S. Chrysostôme, *Homélie pour Eutrope; Homélie sur le retour de l'Évêque Flavien.* — S. Grégoire, *Panégyrique des Machabées.* — S. Basile, *Homélie sur ce passage : Observe-toi toi-même.*

Cornelius Nepos, *Vie des grands capitaines.* — Phèdre, *Fables.* — Horace. — Virgile. — César, *Commentaires sur la guerre des Gaules.* — Salluste. — Cicéron, *Catilinaires, Pro Milone. Pro Ligario.* — Tacite. *Vie d'Agricola.* — *Conciones.* — *Narrationes.* — *Fables* d'Esope. — Homère ; *Iliade,* Ier *et* IXe, *chants.* — Racine ; *Esther* et *Athalie.* — La Fontaine ; *Choix de Fables.*

Ensuite furent élus par l'Assemblée les membres du Comité et six Conseillers, suivant les statuts récemment arrêtés. Voici le résultat du vote :

COMITÉ.

M. Mingasson, Supérieur du Petit-Séminaire de Bourges, Président.

R. P. Brûlé, Supérieur du Collége de Juilly, Vice-Président.

M. Millet, Supérieur du Petit-Séminaire de Blois, Secrétaire.

M. Mingasson (Gustave), Économe du Petit-Séminaire de Bourges, Trésorier.

M. Duchêne, Supérieur du Petit-Séminaire d'Autun, Assesseur.

R. P. Picard, Supérieur de l'Assomption, à Paris, Assesseur.

M. Desauney, Supérieur du Petit-Séminaire de la Ferté-Macé (Diocèse de Séez), Assesseur.

CONSEILLERS.

M. Arnaudin, Supérieur du Collége Sainte-Marie, à Saint-André de Cubzac, (Diocèse de Bordeaux).

M. Truel, Supérieur du Petit-Séminaire de Rodez.

R. P. Hubert, Supérieur du Petit-Séminaire de Cellule (Diocèse de Clermont).

M. Vuillaume, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel, (Diocèse de Saint-Dié.)

M. Berthet, Supérieur du Petit-Séminaire de Pont de Beauvoisin, (Diocèse de Chambéry.)

R. P. Marie, Supérieur du Collége de Chézal-Benoît (Diocèse de Bourges).

M. Ychard, Supérieur du Petit-Séminaire de Chartres.

M. Payre, Supérieur du Petit-Séminaire de Grenoble.

M. Jolleaud, Supérieur du Collége de Notre-Dame, à Valenciennes (Diocèse de Cambrai).

M. Bonnin, Supérieur du Petit-Séminaire de Montlieu (Diocèse de la Rochelle.)

M. Barbé, Supérieur du Collége de Château-Gontier (Diocèse de Laval.)

R. P. Lahaille, Directeur du Collége de Notre-Dame de Garaison (Diocèse de Tarbes.)

CONCLUSION.

C'est par cet acte que l'Assemblée de Juilly termina sa dernière séance, le mardi soir, 10 septembre. Puis on se promit, comme à Bourges, un échange de pieux souvenirs au saint Autel, et, dans l'occasion, l'hospitalité mutuelle, comme entre frères. Enfin on se salua à la façon des Apôtres *in osculo sancto*, et on se sépara, heureux de s'être connus, plus heureux encore de pouvoir compter bientôt, sur tous les points de la France, de si dignes amis, et de pouvoir leur dire en ce moment avec confiance, non pas *adieu*, mais *au revoir*.

ALLIANCE DES MAISONS D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

—

STATUTS.

—

§ 1er. — BUT DE L'ALLIANCE.

L'Alliance des maisons d'éducation chrétienne a pour but de réaliser, par une action commune, toutes les améliorations qu'elle jugera possibles au double point de vue de l'éducation et de l'enseignement.

Ainsi elle embrasse dans son but :

1° Le perfectionnement des moyens d'éducation dans les trois ordres, moral, intellectuel et physique, par un échange d'idées, qui mette en commun les lumières et l'expérience de tous les alliés ; tout en laissant à chacun d'eux la plus entière liberté des méthodes et des programmes ;

2° L'amélioration des classiques, soit par l'introduction d'auteurs chrétiens plus nombreux et mieux choisis, soit par l'épuration et l'annotation des auteurs païens ;

3° La coopération aux fondations d'Universités libres et d'écoles normales supérieures ;

4° La formation de concours généraux entre les maisons alliées ;

5° La création d'une caisse de retraite pour les anciens professeurs, et un avantage équivalent pour les Religieux.

6° La publication de revues littéraires, scientifiques et pédagogiques ;

7° Enfin toutes les œuvres qui seraient jugées utiles pour la grande cause de l'éducation et de l'enseignement.

N. B. C'est par l'édition des classiques que l'Alliance a cru devoir commencer ses travaux. Elle a jugé que par là, tout en rendant notre enseignement plus chrétien, elle se procurerait des ressources fort nécessaires pour fonder ou soutenir les autres œuvres qu'elle se propose d'accomplir.

§ 2. — MOYENS ET ORGANISATION DE L'ALLIANCE.

I. — *Assemblées générales.*

Art. 1er. — Tous les Supérieurs qui ont adhéré à l'Alliance sont convoqués une fois chaque année en Assemblée générale.

Art. 2. — Chaque Supérieur, s'il est empêché, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un maître de la maison qu'il dirige ou par le supérieur d'un autre établissement.

Art. 3. — Les autres maîtres des établissements alliés peuvent assister aux réunions de l'Assemblée, mais ils n'ont

pas voix délibérative, sauf le cas où ils feraient partie du Comité.

Art. 4. — L'Assemblée, régulièrement constituée, a toujours le droit de modifier les anciens statuts et d'en ajouter de nouveaux.

Art. 5. — Elle entend le compte-rendu annuel que lui fait de sa gestion le Comité de l'Alliance. — Elle traite des diverses œuvres énumérées au § 1er, suivant un programme fixé par le Comité, et adressé à toutes les maisons alliées en même temps que la convocation. Enfin, elle détermine l'emploi des fonds qui reviendraient à l'Alliance sur les éditions préparées par elle.

Art. 6. — C'est encore l'Assemblée qui, dans sa dernière séance, nomme le Comité et six conseillers sur douze, les six autres devant être élus par le Comité lui-même.

Art. 7. — Elle se réunit ordinairement vers le commencement de septembre, et doit être convoquée par le Président du Comité, vers le commencement de juillet.

Art. 8. — Elle est présidée par le Président du Comité.

II — *Comité.*

Art. 1er. — L'Alliance est administrée par un Comité de sept membres, dont un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et trois Assesseurs.

Art. 2. — Pour que les décisions du Comité soient valides, il faut le concours de cinq de ses membres au moins.

Art. 3. — Ce concours n'exige pas la présence du votant, qui peut donner son avis par écrit.

Art. 4. — Le Comité est chargé de veiller aux intérêts de l'œuvre, de correspondre avec les membres de l'Alliance et de faire exécuter les décisions de l'Assemblée générale.

Art. 5. — C'est encore le Comité qui a l'initiative et la responsabilité morale des éditions entreprises pour l'Alliance. En conséquence, il a tout pouvoir pour traiter avec les éditeurs et les auteurs.

Art. 6. — Le Comité est nommé, chaque année, par l'Assemblée générale, à la majorité des voix, et reste en fonction jusqu'à la réunion de l'Assemblée suivante. Les membres sortant peuvent être réélus indéfiniment.

III. — *Conseillers.*

Art. 1er. — Le Comité est assisté de douze conseillers, élus chaque année, six par l'Assemblée et six par le Comité lui-même.

Art. 2. — Les conseillers sont consultés par le Comité quand les circonstances le demandent, et ils l'aident de leurs avis, soit de vive voix, soit par écrit.

Art. 3. — Ce sont eux qui, sous la direction du Comité, examinent ou font examiner les manuscrits proposés à l'Alliance. Ils font leur rapport en conséquence au Comité, qui accepte, refuse ou renvoie à l'auteur, pour corrections nouvelles, suivant qu'il le juge opportun.

IV. — *Éditeurs.*

Art. 1er — L'Alliance n'édite pas par elle-même les livres dont elle décide l'impression.

Art. 2. — Plusieurs de ses membres constituent, sous forme de Société d'auteurs, une personne civile apte à contracter ; c'est cette Société qui traite pour l'Alliance soit avec les éditeurs, soit avec les auteurs.

Art. 3. — Elle peut obtenir de l'éditeur, outre les remises ordinaires d'auteur, un avantage considérable pour l'assurance qu'elle lui donne du placement immédiat de son édition dans les maisons alliées.

V. — *Commission du contentieux.*

Une Commission du contentieux, composée de laïques éminents et expérimentés, éclaire et protége l'Alliance dans toutes les difficultés qui peuvent lui venir du dehors.

§ 3. — CONDITIONS EXIGÉES POUR FAIRE PARTIE DE L'ALLIANCE.

Art. 1er. — Pour qu'un établissement fasse partie de l'Alliance, il suffit que le Supérieur de cet établissement en donne avis au Président de l'Œuvre, et qu'il prenne l'engagement moral de préférer, sauf inconvénient grave, les livres édités par l'Alliance.

N. B. Un Supérieur n'engage pas par là son successeur. Son engagement à lui-même est révocable et ne s'étend pas à tous les livres édités par l'Alliance, mais seulement à ceux qu'il aurait adoptés pour sa maison et que l'Alliance éditerait.

Art. 2. — Tous les Supérieurs alliés sont *invités* à prêter leur concours, soit pour les délibérations des Assemblées générales, soit pour les travaux que proposeraient ces assemblées, notamment pour l'édition des classiques.

Art. 3. — Ils se promettent mutuellement un pieux souvenir chaque jour au saint Autel, pour leur personne et pour leurs œuvres.

§ 4. — AVANTAGES PROCURÉS PAR L'ALLIANCE.

Art. 1er. — Outre les avantages d'un ordre plus élevé et que l'Alliance se propose comme but (voir le § Ier), les maisons alliées auront, sur le prix de catalogue, des remises plus considérables que les maisons non alliées. L'importance de ces remises sera déterminée par le Comité, suivant le prix de revient.

Art. 2. — La différence entre le prix de revient et le prix fixé pour les acheteurs alliés ou non alliés, sera affectée à des œuvres d'intérêt général que détermineront les Assemblées annuelles.

Art. 3. — Les auteurs et les annotateurs seront convenablement rétribués par l'Alliance, suivant l'importance de leur travail.

Pour le Comité :

L. MINGASSON, Président.

MILLET, Secrétaire.



DE

L'UTILITÉ D'UNE CLASSIFICATION

DE NOS CONNAISSANCES.

Dans sa première séance, tenue au mois de septembre dernier, *le Congrès de l'Enseignement chrétien* s'est préoccupé surtout de la fondation d'Universités catholiques. Cette œuvre lui a paru capitale et opportune. N'est-ce pas, en effet, l'Enseignement supérieur qui a été corrompu le premier? L'Enseignement secondaire et l'Enseignement primaire ont été empoisonnés, plus tard, par les eaux viciées qu'ils recevaient de cette source plus haute.

On a donc décidé, en principe, qu'il y avait lieu de créer des Universités catholiques.

Les trois degrés de l'Enseignement doivent être établis en parfaite harmonie, comme appelés à concourir au même but. L'Enseignement secondaire est une préparation à l'Enseignement supérieur, et l'Enseignement primaire une préparation à l'Enseignement secondaire. Ce n'est pas qu'on passe régulièrement de l'un à l'autre, mais il faut que cette transition soit possible. Et d'ailleurs, à divers degrés d'instruction près, la doctrine doit être la même, appuyée sur des principes communs.

Ainsi l'école primaire et le collége seront réglés sur l'Université. Commençons donc par l'Université.

Aux yeux de plusieurs personnes, l'Université est une sorte d'administration de l'enseignement. Rien de plus inexact et qui ressemble moins aux Universités nées de l'Eglise.

Jadis, ce mot signifiait une encyclopédie des connaissances humaines, avec un centre commun et l'usage d'une langue commune.

« Ce qu'on entendait par *Université*, c'était l'universalité des sciences, l'ensemble de toutes les sciences connues ou à connaître... L'Université ne devait être l'universalité des sciences que pour transmettre à toutes le souffle de l'Esprit-Saint qui peut seul les vivifier » (1).

On peut dire de l'Université, ainsi comprise, ce que M. Laurentie disait, dans sa *Théorie des Sciences*, de l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle* : « C'est l'ensemble des sciences humaines envisagées sous le point de vue chrétien ; ou plutôt c'est l'unité rétablie dans le domaine des connaissances ; c'est la dignité rendue à l'intelligence ; c'est l'utilité rendue aux études ; c'est la perfection même rendue à tous les arts ».

Qu'on ne nous accuse pas de commencer par des théories contestables et d'ouvrir ainsi la porte à de longues et stériles discussions. Sous le prétexte spécieux d'échapper aux dangers de l'utopie, n'allons pas nous priver du plus grand de nos avantages, l'unité. Il y a longtemps qu'on l'a dit, les ennemis de la religion n'ont jamais eu que l'unité de la haine, unité fausse, de pure apparence, et qui ne tarde pas à se disséminer en poussière. L'unité est une propriété inaliénable de la Religion.

L'Université n'est autre chose que la cité de l'Enseignement chrétien : cité vassale d'une cité plus grande qui est l'Eglise catholique.

Dans toute cité, il y a un sol qui en est comme le corps : on a dit *Universitas studiorum*. Il y a aussi un monarque, des ministres et des sujets ; on a dit encore *Universitas magistrorum et discipulorum*.

Dans toute cité spirituelle, le monarque est électif. L'élection est une invention divine qui n'a réussi qu'à l'Eglise.

Le monarque invisible de la cité de l'Enseignement chrétien, c'est Jésus-Christ; le Pape en est le Souverain visible. Il y a aussi un monarque immédiat, c'est le *Recteur magnifique*. Je n'ai pas ici à m'occuper de son élection.

(1) Extrait d'un article remarquable de *la Correspondance de Genève*, court mais plein de substance. 10 décembre 1872.

Le sol moral de la cité se divise en provinces qui sont les différentes *facultés* de l'enseignement.

Les ministres sont les professeurs. Les *doyens* de facultés sont les gouverneurs de ces provinces. Je n'ai pas non plus à traiter de leur élection.

Ce qui nous incombe dès à présent, c'est l'organisation monarchique des provinces de la cité, leur distribution rationnelle en districts et en cantons.

Pour parler sans figures, le plan d'études d'une Université catholique présuppose une classification catholique des connaissances humaines rapportées à Dieu, Père des lumières, de qui descend la Science, comme en descendent tous les dons excellents.

I

Or, il y a plusieurs manières de procéder à cette classification.

Mais, avant tout, et pour prévenir d'inutiles objections, disons que ce plan ne doit être discuté que comme un plan idéal, dont l'unique prétention est de marquer la subordination mutuelle des Sciences, leur ordination hiérarchique.

S'il présente des lacunes et s'il prête le flanc à la critique, je serai le dernier à m'en étonner et le premier à m'en réjouir. Il aura au moins le mérite, en provoquant la controverse, de préparer les voies aux prochaines séances du Congrès et d'éveiller l'attention sur les études préliminaires qu'il convient d'y apporter. Peut-être aura-t-il encore l'avantage de nous contraindre à modifier les programmes de nos Universités, afin de les rendre vraiment nôtres et le plus ressemblant qu'il se peut à l'idéal catholique. On a commencé par les catacombes, j'en conviens, et Saint-Pierre de Rome suppose quatorze siècles de progrès dans la vie chrétienne. Mais les catacombes n'ont absolument rien de païen ; Saint-Pierre de Rome est plus complet, il n'est pas plus catholique. Nos programmes sont païens et plus que païens; par eux, l'Université n'est plus qu'une école de scepti-

cisme ; ils sont la charte du schisme qui désole toutes les provinces du royaume de la Vérité.

Les classifications du moyen-âge sont incomplètes, mais elles reposent sur des principes immuables qui sont les nôtres, toujours prêtes à s'ouvrir pour admettre les sciences nouvelles.

Le P. Liberatore, dans sa Logique, présente les bases d'une classification des sciences d'après S. Thomas. Les sciences seraient classées, non d'après la nature de leurs objets, mais d'après le degré d'abstraction sous lequel on les considère. Le premier degré d'abstraction, qui supprime seulement l'individu pour considérer le genre, donne la *Physique*. Le second degré retranche plus encore ; s'isolant de la considération de la matière sensible et des phénomènes qu'elle présente, l'esprit ne conserve que la matière intelligible qui lui offre la notion de quantité : de là, les *Mathématiques*. Un degré supérieur d'abstraction nous isole de la matière elle-même, pour ne présenter que des rapports, qui se trouvent aussi bien en dehors d'elle, tels que les notions de substance et de corps ; ou même il exclut absolument la matière pour ne considérer que des êtres purement spirituels, tels que Dieu et l'âme, double but de la *Métaphysique*. Enfin la réalité même de l'objet peut être mise de côté, pour ne considérer dans les choses que l'acte de notre esprit, qu'il se passe soit dans la raison, soit dans la volonté, de manière à en constituer l'idéalité ou la moralité ; c'est ce que font la *Logique* et la *Morale*. Toutes les autres sciences, par cela même qu'elles envisagent leurs objets d'après l'un de ces divers degrés d'abstraction, se rapportent à l'une de ces cinq branches principales.

Le génie, c'est l'évidence personnifiée. En quelques traits, l'Ange de l'école illumine tout l'horizon scientifique, et voilà bien les rapports de toutes les connaissances humaines aux cinq branches maîtresses que nous venons de nommer. Mais, en établissant ces rapports, dont la considération est si importante, S. Thomas n'a pas fait une classification des sciences ; il a projeté sur leur ensemble une vive lumière, que le classificateur doit mettre à profit. Celui qui voudrait exécuter un ta-

bleau généalogique des sciences, d'après cette seule donnée, se heurterait contre des impossibilités, à moins de séparer des connaissances qui se touchent et de réunir des connaissances que leur objet même doit tenir à distance.

Quant aux classifications modernes, elles sont, pour la plupart, pitoyables et vraiment insensées, l'unité en est absente, elles manquent de jour.

La bizarrerie de la classification de Bentham n'est pas une raison suffisante pour la reproduire. Celle de Bacon est d'une puérilité désormais indiscutable, nous croyons en avoir fait jadis bonne et facile justice.

La classification d'Ampère est des plus ingénieuses, mais systématiquement basée sur l'ordre historique du développement de nos facultés intellectuelles.

Dans son introduction à *l'Université catholique*, Gerbet prodigue, avec les richesses de sa parole, des aperçus ingénieux, des vues profondes sur les sciences et sur leurs rapports. Les reliques de sa pensée suffiront à nourrir longtemps les intelligences curieuses de sagesse philosophique. Mais le grand écrivain, le sublime penseur, tout en reconnaissant que « de toutes les classifications une seule est la meilleure », proteste que non-seulement il n'à pas la prétention de la donner, mais qu'il n'a pas eu même la pensée de la rechercher dans cette introduction, sa seule vue étant de donner une orientation à la fois commode et rationnelle aux travaux du nouveau recueil. Sa principale division en sciences instrumentales, sciences proprement dites et sciences d'application est à peu près conforme à celle de Bossuet (1) ; il y doit être donné quelque satisfaction, mais il convient de séparer les beaux-arts des arts utiles, de classer sous deux rubriques différentes, avec une importance égale, les régions scientifiques du Beau et du Bien.

L'essai qu'on va lire n'est qu'un appel à des efforts sérieux sur un point qui nous paraît capital, n'en déplaise aux *utilitaires* de l'enseignement (2).

(1) *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

(2) Contraint de condenser en quelques pages un sujet qui appellerait de longs développements, nous demandons la permission de renvoyer le

1° On peut prendre pour point de départ les sciences dont l'objet est le plus accessible à notre intelligence, prisonnière des sens, et s'élever ainsi graduellement jusqu'aux sciences les plus dignes et les plus parfaites. Les philosophes du paganisme, vivant dans un milieu d'où les lumières de la révélation s'étaient retirées, à peine éclairés par ses lointaines lueurs, étaient condamnés à remonter péniblement des choses visibles au monde invisible : tels encore, de nos jours, les philosophes qui font abstraction, ils le pensent du moins, de l'appoint de cette lumière. Ainsi faut-il procéder, dans une certaine mesure, quand il s'agit de former une intelligence où les idées ne sont encore qu'en puissance.

Tous ceux-là viennent du dehors ; ils seront satisfaits en entrant dans notre cité par les portes extérieures.

Mais quand les Universités se sont fondées dans l'Eglise, l'Enseignement, grâce précisément à l'Eglise, était en possession de la Vérité catholique. Et c'est en descendant du sommet ou en rayonnant du centre que l'on peut alors et que l'on doit échelonner les diverses facultés.

2° On a aussi tenté de classifier les sciences d'après le sujet en qui elles résident, c'est-à-dire en vue des facultés de l'intelligence. Telle est la puérile classification de Bacon, adoptée, avec peu de modifications, par les encyclopédistes du dernier siècle. Cette méthode conduit à l'arbitraire et entraîne avec elle ou peut entraîner des conséquences pernicieuses. Je me borne à signaler la difficulté qu'on éprouve à sortir du *Moi* quand on commence par le *Moi*. La science n'étant alors considérée que dans le sujet qui la possède, on n'est pas loin de regarder l'objet de la science comme un ensemble de modifications de ce sujet lui-même. L'idéalisme germanique est en germe dans cette manière d'envisager nos connaissances.

3° On peut, en troisième lieu, prendre pour base d'un travail de classification l'ordre historique du développement de nos

lecteur à quelques articles que nous avons publiés sur l'*Unité Catholique de l'Enseignement*, dans la 1re série de notre *Revue*, tom. III et IV, années 1854, 1855.

facultés. Tel est l'*Essai sur la philosophie des sciences* par Ampère.

Ce point de vue est utile dans l'Enseignement secondaire ; mais, lorsqu'il s'agit d'établir, sans se préoccuper des besoins de la première éducation, le lien rationnel, la hiérarchie scientifique des connaissances humaines, le développement historique de nos facultés offrirait les mêmes inconvénients que les deux points de vue précédents.

4° Reste la classification des sciences par rapport à leur objet; il nous paraît convenable de l'adopter. 1. Elle ne nous établit pas centres de la science. Et en effet notre intelligence n'est réellement pas le sujet vivant de la science, puisque celle-ci ne s'acquiert que grâce à des secours extérieurs, grâce surtout à des secours divins, soit naturels, soit surnaturels. Notre esprit voit s'élargir indéfiniment le cercle de chaque science et ses limites reculer dans l'infini. L'objet de la science, ce sont les êtres considérés dans leur essence, c'est-à-dire en Dieu. **2.** La dignité de chaque science ne dépend que de son objet, et nullement du sujet qui s'en occupe. 3. Les relations mutuelles des diverses sciences se découvrent dans leur objet et non pas en nous-mêmes. Ces considérations semblent décisives.

Dans son *Essai sur les fondements de nos connaissances*, M. Cournot, très-savant mathématicien et profond penseur, fait remarquer avec raison que les deux dimensions d'un plan sont insuffisantes à figurer le tableau des sciences et de leurs rapports ; il y faut les trois dimensions de l'espace. La pensée rayonne dans toutes les directions ; les provinces de son empire s'étendent dans tous les sens, et leurs frontières vont se toucher mutuellement à travers l'étendue. Le système astronomique de l'univers offrirait peut-être l'image la moins incomplète du système philosophique des sciences : Un soleil central, mobile lui-même autour de trois axes mobiles, régissant des systèmes de soleils avec leurs cortèges de planètes et de satellites, et dominant tous les astres, alors même qu'il ne les atteint pas tous de ses rayons directs ; une telle conception permettrait certainement de figurer, avec quelque correction, l'ensemble de nos connais-

sances. Mais à notre but suffira ce qui est à la portée de notre faiblesse ; assigner le rang hiérarchique des diverses sciences, afin que l'on puisse faire un choix vraiment dicté par le souci de l'unité catholique, alors qu'on établira les premières chaires et qu'on adoptera un programme d'études. Disons encore une fois que, en se plaçant à d'autres points de vue, on pourrait changer la perspective, rapprocher des sciences que l'on aura ici forcément séparées, par cela même que l'on construit sur un *plan* ; mais le but sera atteint si l'unité, qui forme le lien de toutes, est fortement marquée, ainsi que l'importance et la dignité de chacune, qui en dérive.

« Fonder des facultés de théologie, pour multiplier la connaissance sûre et exacte de cette science divine, serait une bonne chose ; mais à quoi cela servirait-il, si la philosoppie n'en est pas fécondée, si une large et lumineuse philosophie chrétienne n'est pas instituée, et si les sciences spéciales ne peuvent recevoir de cette science générale le souffle de doctrines dont elles ont besoin ?... A quoi serviraient la théologie et la philosophie chrétiennes, si toutes les sciences n'en devaient être illuminées et relevées ? Une Université qui ne les embrasserait pas toutes, les repousserait par cela même et autoriserait leur séparation, c'est-à-dire les livrerait à l'ennemi... » (1).

Notre science humaine, laborieuse et pénible, toujours en voie de formation, obligée de revenir sur ses pas, dès qu'elle a vu d'un peu plus haut et de plus loin, ayant toujours son objet en dehors d'elle-même, n'est qu'une ombre imparfaite de la science substantielle qui est un acte pur, Dieu lui-même, se connaissant et connaissant tout en lui-même. La Vision intuitive, science actuelle des Anges et des élus, en est une ressemblance et une participation, autant que la créature en est capable. La Foi nous en tient lieu et nous y prépare ; dans les secrets de l'oraison, elle revêt de lumière les sommets les plus inaccessibles de nos mystères ; ce n'est pas encore le soleil, c'est un nuage tout pénétré de ses feux.

(1) *Correspondance de Genève*, N° 159, 13 décembre 1872.

Au centre donc sera le Tabernacle où se conserve le feu sacré, où se renouvelle, sans discontinuité, le Pain de l'intelligence, et j'établis, au point le plus intérieur de notre cité, un sanctuaire qui en sera le foyer. Si l'on veut bien y supposer trois styles superposés, on pourra figurer, plus ou moins bien, les trois âges de développement du culte. Une architecture sobre, austère, primitive, serait alors le souvenir des temps où le Père seul était plus visiblement manifeste par les œuvres de sa puissance, où l'on se préoccupait surtout de rétablir l'unité de Dieu créateur de toutes choses, où l'Eucharistie était enveloppée d'un secret mystérieux, où la Vierge n'avait pas encore fait épanouir toutes les beautés de son culte. Viennent ensuite les siècles des Conciles qui ont éclairé le dogme de l'Incarnation et, en faisant connaître théologiquement Jésus-Christ, ont permis à la philosophie d'aborder sérieusement la connaissance de l'homme dont il est le type trois fois saint ; ces grands Conciles, partis de l'Orient, sont venus porter leurs fruits en Occident ; le style roman byzantin convient admirablement pour symboliser ce moment du culte public. Le style ogival caractériserait le plein épanouissement de la doctrine chrétienne ; l'action du Saint-Esprit est de plus en plus reconnue ; S. Pierre, S. Paul et S. Jean, trinité symbolique, sont de plus en plus apparents dans l'unité du pouvoir pontifical. Ainsi le développement historique de l'Eglise n'a fait que manifester successivement, avec plus d'éclat, la gloire des trois personnes divines, et cela précisément dans l'ordre même des relations de ces trois adorables personnes.

Il n'y a pas de famille sans un foyer. Or, notre Université sera une famille. Donc le Tabernacle, avec cette manifestation sensible de la Trinité, sera le foyer intérieur de notre Université.

II

La Faculté qui a directement Dieu pour objet, est, par cela même, la plus voisine de ce foyer et, de cette position centrale, elle domine toutes les autres. C'est la Théologie.

Ni Bossuet, ni Gerbet ne classent la Théologie, et par cela même ils la placent, comme nous, en dehors et au-dessus de toutes les autres sciences. Et pourtant, dit très-bien M. Laurentie, « sans Théologie, point de philosophie des sciences ». La Théologie échappe à la classification, parce qu'elle s'appuie sur l'autorité surnaturelle de la révélation; elle en est cependant l'âme et la vie. Dieu, dit Gerbet, fait l'unité et le lien de toutes les sciences : « Le Seigneur est le Dieu des Sciences, et c'est lui qui prépare toutes les pensées » (1). L'idée de Dieu les dirige, les coordonne et les vérifie. Absente, même par abstraction et pour un moment, elle laisse un vide immense, ténébreux et froid; et jamais sa présence réelle n'est mieux attestée. La science, séparée de Dieu, n'est plus que l'anatomie d'un cadavre. Or Dieu, « personne, dit S. Jean, ne l'a vu jamais, le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui l'a fait connaitre ». Dieu n'est pas suffisamment connu par la philosophie, pour que cette connaissance purement rationnelle suffise à entretenir la vie de l'humanité qui pense. Les peuples ont longtemps vécu d'une Théologie, sans que l'histoire nous montre chez eux des traces de philosophie. Jamais, au contraire, on ne vit un peuple vivre de la doctrine de ses philosophes, doctrine toujours incomplète, insuffisante, semée de doutes et de contradictions, dépourvue d'autorité.

La philosophie, d'ailleurs, est née de la Théologie, non pas seulement en s'en distinguant, ce qui serait raisonnable, mais en se séparant d'elle, ce qui est aussi absurde que criminel.

La Théologie, appuyée sur la Foi, est comme un intermédiaire entre la science du ciel par vision, et la science de la terre par induction et déduction. Elle se sert de notre logique, mais elle emprunte ses données à Dieu lui-même. Et ces données, c'est le témoignage humain, revêtu de conditions infaillibles de crédibilité, qui les lui fournit : nouveau point de contact par lequel les autres sciences peuvent passer pour la servir.

Les premiers hommes paraissent avoir été doués d'une intui-

(1) Reg. I, II, 3.

tion puissante ; l'étude des monuments les plus anciens nous étonne, tant ces travaux de géants supposent de science préexistante à nos sciences : vestiges de l'âge d'or, dernières lueurs de facultés puissantes, obscurcies par les vapeurs du mal ; elles allèrent s'affaiblissant toujours ; l'écriture et les moyens mécaniques, en venant à leur aide, en accéléraient la décadence. Le savant abbé Moigno a tout récemment popularisé la grande pyramide d'Egypte, et l'on a pu lire, grâce à d'incontestables mesures, des formules que la science moderne a péniblement construites ; la pierre est là, avec ses lignes et ses angles, comme un défi jeté par les fils de Noé aux savantes déductions de leurs descendants.

Il fallut bien reconstruire, par des efforts séculaires, les notions qu'on avait laissé périr, en s'éloignant de leur source. De là ces deux tendances, ce double mouvement que constate Gerbet ; d'un côté, la science est poussée au-delà de ses frontières, mais, d'autre part, cette impulsion est maîtrisée par une force qui la ramène à son centre, et de leur combinaison naît une résultante qui la maintient dans son orbite.

Les anciens n'ont pas su tenir l'équilibre,,et leurs efforts pour expliquer le monde n'ont abonti qu'à l'arbitraire de l'impuissance. Ils n'avaient plus l'intuition des premiers âges et ne possédaient pas encore la boussole de la raison. Des peuples nouveaux s'ébranlèrent et descendirent sur l'ancien monde, des plateaux inconnus de l'Orient ; sur tous les champs de bataille, témoins de l'horrible mêlée, ils virent venir à eux l'Eglise catholique qui leur tendit la main de la part de Dieu et, à des signes éclatants, se fit reconnaître pour la Mère commune des nations. Elle leur donna le lait de la doctrine. Puis une forte préparation théologique permit aux sciences physiques de sortir de l'enfance et de s'élancer dans la carrière de l'observation ; elles y devaient faire une ample moisson de découvertes propres à armer l'homme d'instruments nouveaux et puissants. Le centre théologique était là, avec son attraction pour les empêcher de s'égarer hors de leurs orbites.

L'Eglise elle-même sécularisa la médecine et avec elle toutes

les sciences physiques ; mais bientôt l'émancipation tourna à la révolte, et, sous l'influence des Grecs venus de Constantinople, sous l'influence plus funeste encore des hérésies et du protestantisme qui les résume toutes, la philosophie secoua le joug salutaire, et nous recueillons les fruits amers du grand schisme de la pensée.

On en est venu au point que les sciences de l'ordre matériel ont usurpé le nom exclusif de sciences. La théologie et la métaphysique sont traitées comme si elles n'existaient pas. On ne les nie pas, on ne les admet pas non plus, on s'en passe. L'industrie se crée des ressources à l'infini ; les moyens de destruction se multiplient ; la nature est asservie à des hommes sans principes ; la société morale se dissout, et la science est au service de l'impiété malfaisante.

Les belles-lettres regardent la science de bien haut, la voyant ainsi avilie. Elles-mêmes n'offrent plus qu'une critique sèche et stérile, une érudition classique et païenne, sans but et sans règle ; on croit faire assez en y semant quelques grains de poli chrétien.

La religion, seule, peut établir une conciliation entre ces deux esprits également exclusifs. Or, elle n'est pas suffisamment comprise à ce point de vue, soit qu'on ne lui consacre pas assez de temps ou qu'on ne lui accorde pas assez d'importance, soit qu'on ne sache pas en pénétrer tous les autres enseignements. Elle reste ainsi fatalement isolée, comme certains hommes d'État voudraient que fût le prêtre dans la sacristie, ou encore comme les professeurs de nos facultés de théologie de l'État le sont parmi leurs confrères.

L'Université eut donc le tort, à l'origine, de se fermer aux sciences nouvelles, en laissant les académies et le Collége de France se séparer d'elle ; mais, de nos jours, ce serait une faute non moins grave d'organiser l'université catholique dans un autre esprit que celui d'une forte centralisalion religieuse.

Nous devons, nous, placer les sciences dans leur vrai jour, satisfaire à leur double tendance vers l'unité et vers la nature extérieure, et combiner les deux mouvements d'attraction

et d'impulsion propre, de manière qu'elles parcourent chacune sa région, dans le domaine de la vérité, sans s'égarer dans le vide et sans enchevêtrer leurs orbites.

La Théologie, pour toutes ces raisons, sera donc la première de nos facultés. Intermédiaire entre la vision et les connaissances de l'ordre purement rationnel, elle participe de l'une par la révélation, de l'autre par la dialectique. Elle entoure, de son enceinte, le tabernacle qui est au foyer. Nous pouvons la diviser en quatre parties ou quartiers. En avant du sanctuaire, seront des chaires consacrées à l'enseignement des sciences instrumenlales appropriées à la théologie.

La Scolastique, c'est en quelque sorte la logique divinisée. Autant que notre incompétence peut en juger, une chaire au moins doit être consacrée à l'exposition de cette méthode.

Si toute grammaire est une ramification de la logique, il est naturel et convenable que l'étude des langues saintes soit placée à côté de la Scolastique.

Mais les langues ne sont pas un instrument suffisamment complet pour l'observation des faits, soit passés, soit présents. Il faut un art particulier pour lire et grouper les inscriptions, interpréter les monuments et autres œuvres ou débris d'œuvres d'art. L'archéologie sacrée aura donc sa chaire établie à la suite de la précédente.

On peut maintenant aborder l'histoire de l'homme et celle du monde, au point de vue théologique.

Une chaire d'histoire de l'Eglise ne me paraîtrait pas suffire auxbesoins de cette faculté, ni aux controverses récentes. J'y voudrais une chaire spéciale d'histoire de la théologie, dans la quelle on pourrait comprendre une histoire de l'art chrétien, assez grande encore toutefois pour être détachée de la première. Ces cours seraient complétés par un enseignement nouveau digne de fixer l'attention et que j'appellerais volontiers la Théologie de l'histoire. Ramener toute l'histoire humaine à la révélation, c'est un travail qui semble mûr pour l'époque actuelle. Il ne s'agirait de rien moins que de poursuivre, dans le développe-

ment de la société humaine, l'image et la ressemblance de la société qui est en Dieu.

La géographie sacrée, la géologie, l'astronomie et la cosmogonie, ramenées aux données de la Révélation, feraient pour le domaine de l'homme ce que les cours précédents auraient fait pour l'homme lui-même.

Le cours d'Ecriture-Sainte est l'auxiliaire de tous les autres : dogme, prière et préceptes moraux. Il aura donc ici sa place assignée, à côté des cours précédents qui le préparent. L'Erméneutique sacrée revêt une importance nouvelle par suite des témérités de l'exégèse moderne.

Abordons maintenant les sciences théologiques proprement dites. N'oublions pas que cette partie de notre cité reçoit les rayons directs du foyer. Or, le rayonnement est triple, au sein de la même lumière : de là en notre âme cette triple notion : le vrai, le beau et le bien. De là encore cette répartition de la science en sciences proprement dites ou exclusivement théoriques, et sciences d'application, soit à la poésie et aux beaux-arts, soit aux arts utiles. Mais ici, dans le royaume sévère de la Théologie, nous formerons trois régions : le Dogme, la Liturgie, la Morale.

Dans la première, la chaire de dogme, une chaire de patristique, une chaire de controverse. — Je n'ai pas la prétention d'être complet. Chaque lecteur peut signaler des lacunes.

Dans la seconde, la liturgie, la poésie sacrée, l'éloquence sacrée, appellent des chaires différentes. J'inclinerais à classer ici la théologie mystique ; d'autres raisons, plus puissantes peut-être, la réclament dans la région du dogme.

Enfin, dans la troisième région, nous inscrirons au centre la Morale théologique. Mais ici un développement anormal, qui sera de nouveau indiqué plus loin, exige d'autres chaires. Si l'homme n'avait pas été atteint dans sa conscience et dans sa justice, le traité de morale, comprenant un chapitre *de justitia*, aurait suffit, en supposant même que nos sciences inductives et déductives eussent trouvé place dans notre intelligence à l'état sain et primitif. Mais l'équilibre de nos facultés a été rompu,

la sensibilité en proie à des forces contraires, s'est vue tiraillée en tous sens par les penchants mauvais; la volonté a été comme brisée et livrée presque sans armes à la tyrannie des sens, d'où la raison a été misérablement obscurcie. Il en est résulté, dans les sciences authropologiques, l'anomalie de deux facultés nouvelles qui tirent, de notre déchéance même, une importance extraordinaire : le Droit et la Médecine. De même, dans la science théologique, il a fallu créer deux grandes subdivisions analogues : celle du droit canon et celle de la casuistique.

Dans un prochain article, nous indiquerons sommairement les divisions de la faculté de philosophie qui comprendra trois facultés principales, la première ayant pour objet les sciences métaphysiques, la seconde comprenant toutes les sciences physico-mathématiques, la troisième à laquelle nous assignerons les sciences anthropologiques. Dans cette dernière faculté, nous placerons les deux facultés secondaires de Droit et de Médecine auxquelles l'état malheureux de l'homme déchu a donné une si haute importance.

L. Allemand.



LETTRE
DES ÉLÈVES DU LYCÉE DE X***
A M. JULES SIMON.

Il nous est tombé sous la main un morceau que nous regrettrions de ne pas communiquer à nos lecteurs. C'est une lettre écrite, à l'occasion du nouvel an, à M. le Ministre de l'Instruction publique, par les élèves du lycée de X***. — Voici cette lettre :

« Monsieur le Ministre,

« Avant de se séparer pour aller goûter dans leurs familles les douceurs du nouvel an, les élèves du lycée de X*** tiennent à vous offrir leurs hommages et à vous exprimer les sentiments dont ils sont pénétrés envers votre Excellence. Nous faisons des vœux pour que le Ciel vous conserve longtemps dans la haute position que la glorieuse journée du 4 septembre vous a faite, et qu'il vous donne assez de souplesse pour sauver de toutes les attaques ce précieux portefeuille, où vous trouvez chaque année cinquante mille livres de traitement, et d'où vous savez faire sortir de si longues et si admirables circulaires.

« Il n'y a guère plus de deux ans, Monsieur le Ministre, que vous administrez le département de l'instruction publique ; et déjà, vous y avez fait des merveilles : vous avez posé la question de l'instruction obligatoire ; vous avez bouleversé les esprits ; vous avez battu en brèche les traditions surannées ; vous avez réduit au désespoir les vieux tenants des systèmes classiques, oppressifs de la jeunesse ; vous avez su formuler une méthode sur tout l'ensemble de l'Enseignement secondaire, sans y faire entrer la notion de Dieu et l'étude de la religion ; enfin vous voulez sérieusement émanciper cette classe intéres-

sante que nous composons, et sur les malheurs de laquelle vous avez plus d'une fois, nous le savons, versé des larmes si pleines d'attendrissement. Comptez, Monsieur le Ministre, sur l'éternelle reconnaissance de la jeunesse républicaine et française.

« Jusqu'à vous, nous avons vécu dans l'âge de fer; vous nous faites entrer dans l'âge d'argent et vous nous permettez d'entrevoir l'âge d'or. Jusqu'à vous, la vie du collége n'avait été qu'une vie de travail, une vie où nous nous courbions, en gémissant, sous le fardeau toujours renouvelé dés thèmes et des versions, des leçons et des vers latins. Mais maintenant vous allégez ce fardeau : maintenant la part de travail est diminuée, et la part de récréation est augmentée. Et c'est juste, Monsieur le Ministre, puisqu'il faut « créer en France l'éducation physique », et que l'éducation physique se fait, non pas sur les bancs d'une classe, ni dans l'atmosphère malsaine d'une salle d'étude, mais dans la liberté du préau, par l'exercice, et dans la liberté des champs, par la promenade.

« Développez-la de plus en plus, Monsieur le Ministre, cette éducation physique; nous sentons qu'elle nous manque. L'étude prolongée des grammaires, la fabrication fastidieuse des vers latins, les longues heures employées à nous pencher sur nos bureaux, et à respirer la poussière des dictionnaires, ont singulièrement affaibli nos forces, et épuisé dans nos veines la source de cette vie florissante qui convient à la jeunesse. Et c'est là, pour vos ennemis et pour les nôtres, l'occasion de spécieuses calomnies dirigées contre notre mère, la chaste Université. En nous voyant passer par les rues, quand nous sortons du collége, en considérant nos figures hâves, notre physionomie terne, nos yeux sans expression, bien que nous cherchions à les rendre insolents, notre démarche déhanchée, tout notre extérieur empreint de quelque chose qui ressemble à la décrépitude, ces ennemis hypocrites, au lieu d'attribuer ce triste état à l'excès de notre travail, se livrent à des imputations dignes de fanatiques. Ils prétendent que c'est l'effet d'une corruption précoce, que nous sommes gâtés par l'immoralité....

Vous savez ce qui en est, Monsieur le Ministre, aussi bien que nous sans doute. Et c'est pourquoi vous avez voulu, dans votre prudence, nous fournir les moyens de couper court à ces insinuations. Ces précieux exercices de gymnastique qui vont être multipliés, et ces promenades plus précieuses encore, qui vont être allongées, raviveront notre sang et nous permettront de faire honneur, par une santé luxuriante, à l'*Alma Parens* dont nous sommes les bien-aimés nourrissons.

« Mais vous avez encore, Monsieur le Ministre, quelque chose de plus à cœur que notre santé : vous cherchez avant tout la gloire de la patrie. Nous connaissons vos sentiments à cet égard. Nous savons que vous avez travaillé à une révolution qui a eu pour objet le salut du pays : Nous savons que vous avez fait partie d'un gouvernement qui aurait pu sauver l'Alsace et la Lorraine ; nous savons que vous êtes membre d'une certaine association internationale dont le zèle pour le bien de la France est connu. C'est ce patriotisme qui vous a inspiré les sages réformes que vous venez d'accomplir. — Vous avez compris que la Prusse nous avait vaincus parce qu'elle était très-exercée à la gymnastique, et au pas militaire, et tout-à-fait rompue sur la topographie. Vous n'avez pas admis, comme tant d'esprits faibles, que les défaites de la France fussent un châtiment de ses infidélités envers Dieu et envers l'Eglise. La seule raison de nos désastres a été notre ignorance de ce que les Prussiens savaient si bien ; et vous avez résolu de rémédier à cette ignorance. Nous entrerons dans vos intentions, Monsieur le Ministre ; nous vous promettons de négliger l'étude des lettres pour apprendre à fond le pas gymnastique, et l'exercice du fusil : nous vous promettons de faire des promenades topographiques où nous cueillerons des fleurs en votre honneur. Et quand nous aurons ainsi parcouru, plusieurs fois par semaine, tous les chemins et tous les sentiers des environs de notre ville, vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Ministre ; vous trouverez en nous des soldats prêts pour la revanche : nous marcherons sans dévier jusqu'à Berlin.

« C'est encore par un sentiment de patriotisme que vous avez

voulu nous imposer obligatoirement l'étude des langues vivantes, et particulièrement de la langue allemande. Il est vrai que cette obligation nous plaît moins que l'obligation des promenades topographiques. Nous l'acceptons pourtant volontiers, en considération des avantages que vous nous faites d'autre part. Nous comprenons d'ailleurs comme vous que, jusqu'ici, on avait trop méprisé la noble langue des Prussiens. Puisque la France est vaincue, et que la Prusse domine, il faut aussi que la langue de la Prusse remplace la langue de la France et qu'elle domine à son tour. Autrefois, la Grèce soumise par les Romains imposait aux conquérants ses arts et sa littérature. C'était bon pour les temps classiques. Maintenant il faut que l'idiôme des Teutons triomphe en même temps que leurs armes; il faut que la langue de M. de Bismark devienne la langue européenne, comme le devint jadis la langue de Louis XIV. Chaque époque a son caractère et son courant. — La langue allemande représente le protestantisme, la haine de l'Eglise catholique, la puissance brutale du césarisme; — elle représente la philosophie nuageuse, la métaphysique athée, la science pédante et boursouflée, et voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, il est digne de vous, et conforme aux besoins de notre époque, de l'introduire obligatoirement dans le système des études. Par là vous ferez pénétrer dans nos esprits les idées allemandes, et le génie allemand, et vous achèverez l'œuvre déjà si heureusement commencée par tant de vos prédécesseurs dans le ministère, et par tant de vos collègues dans l'Enseignement. Le contact des intelligences françaises avec les intelligences d'Outre-Rhin ne manquera pas d'amener définitivement la victoire du positivisme en philosophie, et du romantisme en littérature. Corneille, Racine, Pascal ne seront plus nos maîtres. Leurs idées sont trop claires, et leur français trop pur. Nous n'aurons d'autres maîtres que M. Robin, M. Taine, et M. Victor Hugo.

« Quand ainsi elle sera tout entière soumise politiquement, intellectuellement, et moralement à l'influence germanique; quand elle sera devenue une sorte de succursale de la Prusse,

la France républicaine, Monsieur le Ministre, pourra espérer de se relever des abîmes où l'ont plongée la corruption monarchique et la superstition catholique. Avec la langue allemande et l'éducation allemande, elle vaincra l'Allemagne : elle ira planter ses étendards à Berlin : elle lavera ses hontes dans de brillantes victoires.

« Autrefois, les armées de Louis XIV ont vaincu les allemands, et les armées de Napoléon sont allées jusqu'à Friedland, et au-delà. Mais ces armées ne savaient pas l'allemand et leurs victoires ne sont rien. Les nôtres effaceront tout le passé. Condé, Turenne, Napoléon et les troupes ignorantes qui les suivaient, deviendront des pygmées en comparaison de la génération de géants qui va s'élever par vos soins.

« Quand ces perspectives s'ouvrent devant nous, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons contenir notre enthousiasme, et notre reconnaissance pour vous éclate. Nous regrettons presque que vous ayez proscrit les vers latins. Nous eussions composé une ode :

« ..... Micat inter omnes
Julium sidus...... »

« Mais repoussons cette pensée odieuse à un Ministre si bienveillant, et si secourable aux écoliers. Oui, les vers latins sont absurdes comme en général toute la langue latine. « Le vers latin est définitivement condamné ». Fasse le Ciel qu'il en soit bientôt de même pour tout ce qui est latin.

« Nous n'ignorons pas, Monsieur le Ministre, que votre désir intime serait d'en arriver à cette condamnation totale : vous laissez assez percer votre pensée dans la manière dont vous traitez le thème et la version. Vous parlez peu du grec ; vous le trouvez sans doute assez mort, même dans l'Université, et il vous préoccupe médiocrement, mais le latin semble vous inquiéter davantage. Tout en affirmant que c'est une langue complétement morte, vous paraissez craindre qu'elle ne le soit pas assez; vous voudriez vous hâter de l'enterrer, de manière qu'elle ne revînt jamais à la lumière.

« Le latin, en effet, est un danger dans la société moderne. Le latin, c'est l'Eglise, c'est la science catholique. Si le latin n'était que la langue de Lucrèce ou d'Horace, on pourrait encore le laisser passer. Mais il est la langue des Pères et des théologiens scolastiques; il est la langue du Pape et des Conciles, la langue du *Syllabus*, la langue dans laquelle sont condamnés les *immortels principes*, la langue de l'Index où figure peut-être quelqu'un de vos ouvrages. Assurément, c'est là une langue trop rétrograde pour qu'un ministre du 4 septembre, et aussi éclairé que vous êtes, ne s'applique pas à la poursuivre de toutes ses forces, et à la détruire, s'il le peut.

« Quel beau triomphe vous remporteriez, s'il vous était donné de mener à terme cette grande œuvre ; si vous parveniez à installer, à la place de la langue des Papes, la langue des fils de Luther, de Hégel et de Bismark ; et si vous veniez à bout d'établir un système complet d'éducation professionnelle où, abandonnant toute superstition littéraire, on ne s'appliquerait plus qu'à ce qui offre une utilité pratique; qu'à ce qui attache exclusivement à la terre et à la matière, pour apprendre à en tirer toutes les richesses et toutes les jouissances possibles ! Quelle rupture glorieuse avec toutes les traditions cléricales et monarchistes ! Quel gage d'un avenir prospère pour la société ! Et comme, alors, la civilisation, délivrée par vous de ses langes, prendrait un sublime essor ! Comme l'homme s'élancerait vers le progrès matérialiste, porté sur les ailes des langues vivantes, des mathématiques, de la topographie, et de la libre-pensée !

« Tel est votre dessein, Monsieur le Ministre ; vous le manifestez assez sous le voile de votre circulaire, pour que nous ayons pu l'entrevoir. Vous ne l'avez pas énoncé ouvertement ; nous comprenons votre réserve. Vous faites une de ces entreprises où il est besoin de prudence. Il faut un long travail de préparation pour miner tous les préjugés qui s'opposent à vos projets. En attendant, vous mettez des formes à vos attaques ; vous masquez le fond de votre pensée avec cette habileté où vous êtes passé maître. Et c'est pour faire illusion aux simples que vous conservez dans le programme des études certains vestiges de latin.

Quant à nous, nous répondrons à vos vues; et nous apprendrons le moins de latin qu'il nous sera possible, jusqu'au jour où nous pourrons n'en plus apprendre d'aucune manière. Si l'Université a le bonheur de vous avoir encore plusieurs années comme Grand Maître, nous verrons ce jour si désirable.

« Vous nous pardonnerez, Monsieur le Ministre, cettre lettre un peu longue peut-être pour une lettre de nouvel an. Mais vous savez que le cœur est prolixe. Nos sentiments n'ont pu s'exprimer en moins de termes; encore n'avons-nous pas dit tout ce que nous éprouvons.

« Maintenant, nous partons pour faire chacun une petite promenade topographique dans notre pays natal. A notre retour, Monsieur le Ministre, nous vous dresserons une statue au milieu de notre cour, et nous graverons sur le piédestal cette inscription :

Au Ministre Jules
Qui a créé en France l'éducation physique,
Qui a déclaré la langue latine morte dans toute l'étendue du terme,
Qui a condamné définitivement le vers latin,
Et qui condamnera bientôt les versions et les thèmes,
*Les élèves du lycée de X*** reconnaissants.*

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc...

« X***, le 31 decembre 1872. »

Pour copie conforme :

L'Abbé PETIT.

REVUE DU MOIS.

—

LES LOIS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT. — M. JULES SIMON A REIMS. — L'INCIDENT BUISSON. — L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AU LYCÉE CORNEILLE. — LE PROGRAMME D'ADMISSION A SAINT-CYR. — LES ECOLES CONGRÉGANISTES A LYON. — MONUMENT AU VÉNÉRABLE DE LA SALLE. — ALLEMAGNE : CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION. — L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE EN ALSACE. — ANGLETERRE : LES ÉCOLES MIXTES D'IRLANDE.

LES LOIS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT. — On sait que l'Assemblée est saisie de trois projets de loi relatifs à l'Enseignement supérieur, au Conseil supérieur de l'instruction publique et à l'Enseignement primaire.

Le projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur a été déposé par M. le comte Jaubert; ce n'était que le projet élaboré, avant la guerre avec la Prusse, par la commission extra-parlementaire qu'avait constituée le ministère Ollivier, sous la présidence de M. Guizot. Ce projet, qui était loin de donner satisfaction aux catholiques qui réclament l'entière liberté de l'Enseignement supérieur, a été amendé par la commission dans un sens peu favorable à la liberté. Du reste, nous en avons donné le texte et il est superflu d'y revenir. Nous nous bornerons à dire que ce projet n'est pas près d'être mis en discussion.

Le projet de loi sur l'Enseignement secondaire émane également de l'initiative parlementaire. MM. le duc de Broglie, Saint-Marc Girardin et autres ont réclamé le retour à la loi de 1850 pour la composition du conseil supérieur de l'Instruction publique. Déjà le projet de loi a été adopté en première délibération; mais on sait que cette première délibération est une simple formalité, et que la discussion sérieuse ne commence qu'à la deuxième. Ce projet de loi est un des premiers dont doit s'occuper l'Assemblée. On annonce que le gouvernement est disposé à le combattre; M. Jules Simon accepterait la réorganisation du conseil supérieur, dont il daignerait prendre les avis, conformément à la loi, mais il voudrait conserver la no-

mination des membres du conseil au Président de la République, sur la proposition du Ministre. De cette manière, M. le Ministre n'aurait pas beaucoup à craindre le contrôle d'un conseil à sa discrétion.

Après cette loi, doit venir la loi sur l'Enseignement primaire, et c'est là que le combat sera sérieux; la commission de l'Enseignement primaire a complètement modifié le projet déposé par M. Jules Simon; l'obligation a disparu, ainsi que l'action toute puissante de l'Etat sur l'instituteur, mais le Ministre ne se tient pas pour battu; il a, dit-on, gagné M. Thiers au principe de l'obligation; quant à l'action de l'État, le Président de la République, partisan décidé de la centralisation, ne la trouve jamais assez grande. En prévision de la lutte qui se prépare, le Ministre a fait soigneusement relever les vœux émis par les Conseils généraux en faveur de l'obligation, et nous doutons qu'on ait fait quelque distinction entre les vœux absolus des conseils radicaux et ceux fort peu concluants d'autres conseils qui, comme celui du Puy-de-Dôme, veulent bien de l'obligation, mais à condition que le père de famille sera toujours libre de choisir l'école et qu'aucune sanction pénale ne sera inscrite dans la loi; c'est une sorte d'obligation platonique.

Donc la loi sur l'Enseignement primaire viendra bientôt en discussion, et elle sera très-vivement attaquée par le gouvernement qui aura, dans cette circonstance, l'appui de la gauche. Il est nécessaire que nous soutenions nos députés dans cette lutte; la majorité qui existait compacte pour repousser la loi de M. Jules Simon, lorsqu'elle a été déposée, est aujourd'hui bien désagrégée. Pour leur donner le courage d'affirmer, sinon contre M. Thiers, au moins contre son ministre, les droits du père de famille et de l'enfant, il est nécessaire que les pétitions se multiplient; les libres-penseurs font grand bruit de leur million de signatures, il faudrait leur en opposer un nombre au moins égal. Nous n'ignorons pas ce que valent des signatures raccolées par les plus tristes moyens, mais les députés de la gauche et le Ministre de l'instruction publique ne se feront pas moins avantage de ce million de signatures; il est donc urgent de leur enlever cette arme. D'après les chiffres officiels du Comité catholique, il a été remis à la commission de l'Enseignement primaire des pétitions revêtues de 651,756 signatures; ce n'est pas assez, et si peu de temps qu'il reste, on doit en profiter pour augmenter ce nombre. D'ailleurs la loi sur l'Enseignement primaire demandera une longue discussion et sera soumise à trois délibérations.

Sans donner ici le relevé par diocèse des chiffres recueillis, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, nous en indiquerons quelques-uns forts significatifs. Ainsi, le diocèse de Besançon occupe la tête de la liste avec 56,778 signatures, pendant

que celui d'Orléans, par exemple, occupe le soixante-dixième rang avec 756 signatures. Deux diocèses, ceux de Gap et de Saint-Jean de Maurienne, n'ont envoyé aucune pétition. Parmi les diocèses qui ont donné le plus de signatures, nous remarquons, après celui de Besançon, ceux de Cambrai, 41,864, Limoges, 38,836, Angers, 35,239, Rennes, 33,735, Nantes, 26,633, Toulouse, 22,693, Le Puy, 21,307, etc. Si tous les diocèses avaient donné seulement 20,000 signatures, ce qui ne nous paraît pas être un chiffre exagéré, nous aurions près de 2 millions de signatures, et devant une manifestation aussi imposante, M. Jules Simon lui-même, qui tient plus à son portefeuille qu'à ses opinions, aurait été capable de sacrifier son projet. Il n'est plus possible maintenant d'espérer ce beau résultat; mais en mettant à profit le temps qui reste avant la deuxième et la troisième délibération du projet de loi, on peut encore atteindre le chiffre des pétitions de nos adversaires, et alors, ayant comme eux la quantité, nous aurons de plus la qualité.

Le dernier dépôt de pétitions fait entre les mains de M. l'abbé Jaffré comprend 93,870 signatures, dont 34,277 recueillies par la Société générale d'éducation et d'enseignement.

M. Jules Simon au Lycée de Reims. — Le bruit a couru que, dans certains lycées de province, des désordres s'étaient produits à l'occasion des pétitions pour la dissolution de l'Assemblée. Les listes auraient circulé dans les divisions des grands élèves, dont beaucoup auraient signé, quoiqu'ils ne fussent pas encore électeurs. On disait de plus que les désordres avaient été assez graves pour obliger de M. le Ministre de l'Instruction publique à se rendre immédiatement dans un de ces lycées.

Qu'y avait-il de fondé dans ces bruits, très-persistants et très-répandus? Rien, paraît-il, car aucun renseignement positif n'est venu les confirmer. Le seul fait positif, c'est le départ de M. Jules Simon qui est allé à Reims où il a fait aux élèves du lycée une visite en grand apparat. Il leur a même adressé un discours qui n'a pas plu à tout le monde. Oubliant que nous sommes, de l'aveu de M. le Garde des sceaux, en plein provisoire, M. le ministre a fait une chaude profession de foi républicaine devant les lycéens de Reims. *Non erat hic locus.* Les parents qui envoient leurs enfants au lycée désirent qu'on en fasse, sinon des hommes, ce qui dépasse la compétence de l'Université, au moins des bacheliers; ils ne se soucient pas toujours qu'on les élève dans l'admiration de la République provisoire, pour laquelle ils ne nourrissent pas tous une bien vive affection. Aussi l'enthousiasme républicain du ministre a-t-il heurté l'opinion. On parle d'une interpellation dont il pourrait bien ne pas sortir indemne, et l'on prétend que

M. Thiers lui-même n'est pas content de cet incident fort inutilement soulevé par son ministre favori.

L'INCIDENT BUISSON. — On annonçait que la droite profiterait du vote du budget de l'Instruction publique pour exécuter le ministre 606; il n'en a rien été. Grâce à la souplesse de M. Jules Simon, le budget a été voté presque sans discussion; on a supprimé le secrétariat général, mais avec l'assentiment du ministre.

Un seul incident a eu quelque gravité, et a failli amener un vote de blâme contre le ministre qui l'aurait bien mérité. Il y a quelques mois, il a nommé inspecteur de l'enseignement primaire, à Paris, certain agrégé de l'Université, démissionnaire en 1852, du nom de Buisson. Ledit agrégé, sous l'Empire, a fait en Suisse, notamment à Neufchâtel, des cours d'un rationalisme scandaleux. M. Martial Delpit a demandé au ministre comment il avait pu faire un pareil choix; le programme légal de l'enseignement primaire comprend le catéchisme et l'histoire sainte, et pour inspecter cet enseignement, on désignerait un homme qui nie toute religion et qui traite la Bible comme un recueil de contes bleus. M. Jules Simon a répondu avec une certaine désinvolture, qu'il ignorait les antécédents du personnage. Mgr l'Evêque d'Orléans est venu corroborer les observations de M. Martial Delpit; il a flétri les libres-penseurs qui acceptent de surveiller un enseignement qu'ils désapprouvent. Les paroles de l'Evêque ont fait impression. M. Jules Simon s'en est aperçu (d'après une autre version, M. Dufaure le lui a fait remarquer), changeant alors de langage, il a déclaré qu'une enquête serait faite sur le passé de M. Buisson, et que si les observations de M. Martial Delpit étaient fondées, cet inspecteur serait remercié. Cette soumission opportune a sauvé le ministre d'un vote de défiance.

Du reste, il a tenu sa promesse; sans même qu'il fût procédé à une enquête inutile, car M. Jules Simon savait parfaitement à quoi s'en tenir sur son ami Buisson, l'inspecteur a été mis en congé illimité; il conserve une solde, mais n'exerce plus aucune fonction. On s'est étonné de ce que le citoyen Buisson continuât à émarger au budget au lieu d'être rendu aux douceurs de la vie privée; l'explication de ce fait nous paraît avoir été donnée par la *Liberté :* M. Jules Simon, alors qu'il n'était que député de l'opposition, et M. Buisson ont mérité ensemble les approbations de l'Internationale, et cette louve ne permet pas à ses fils de manger.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AU LYCÉE CORNEILLE. — *L'Univers* a publié ces jours-ci la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« J'apprends par mon neveu, élève au lycée Corneille, que, depuis bientôt deux ans, M. l'aumônier de ce lycée ne fait plus le cours d'instruction religieuse aux grands élèves de cet établissement.

« Déjà, au mois d'août dernier, Mgr l'Archevêque, invité à présider la distribution des prix de ce lycée, avait constaté que pas un prix d'instruction religieuse n'avait été proclamé.

« C'est qu'avec M. Jules Simon, l'Université n'a pas besoin de Dieu; une seule religion lui suffit : celle du portefeuille.

« Et c'est avec de pareilles doctrines qu'on prétend régénérer le pays!

« Mais sur qui la responsabilité de pareils faits doit-elle retomber? Le directeur et l'aumônier ont charge d'âmes!

« Si l'autorité universitaire est impuissante à faire respecter les règlements et à réprimer de pareils abus, c'est à nous, pères de famille, de dénoncer ces faits à l'opinion publique et de blâmer des fonctionnaires qui manquent ainsi à leurs devoirs.

« J'aime à croire, Monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien seconder nos efforts en livrant cette lettre à la publicité, et c'est dans cet espoir que je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« DELAPLAINE. »

Il est très-bien de livrer de pareils faits à la publicité, mais il y a mieux encore, c'est de ne pas exposer ses enfants à des dangers que l'autorité universitaire est et sera toujours impuissante à faire disparaître, en admettant qu'elle le veuille.

LE PROGRAMME D'ADMISSION A SAINT-CYR. — Nous avons à signaler, dans le programme des connaissances exigées cette année des candidats à l'Ecole militaire, une innovation que nous approuvons de tout point. Aux matières de l'examen, on a ajouté quelques notions d'histoire littéraire. Jusqu'ici, il était loisible aux jeunes officiers d'être d'une complète ignorance en matière littéraire, et ils en abusaient.

On s'est plaint, non sans raison, de ce que les officiers n'avaient même pas les connaissances techniques nécessaires à leur grade. Une des causes de cette ignorance ne serait-elle pas dans la direction trop spécialisée de leurs études préparatoires? Avant que leurs études littéraires fussent suffisantes, ils étaient obligés de se livrer entièrement à l'étude des sciences; la limite d'âge était là qui ne leur permettait pas d'employer un temps précieux à des connaissances inutiles à l'examen. Or, une solide instruction littéraire est la seule qui donne au jeune homme le goût du travail et le mette à même de continuer seul ses études.

Nous félicitons donc M. le Ministre de la guerre d'avoir fait entrer l'histoire littéraire dans le programme des connaissances du futur officier; mais pourquoi faut-il qu'une excellente idée ait été mal appliquée? Pourquoi le programme arrêté commence-t-il seulement à la Renaissance, comme s'il n'y avait pas eu de littérature française avant cette époque? Est-ce que les noms de Villehardouin et de Joinville, par exemple, ne devraient pas être plus familiers à l'officier que ceux de bien des savants en *us* du XVe et du XVIe siècles?

Nous ne pouvons examiner aujourd'hui en détail le programme, mais il est des plus insuffisants, et celui de l'histoire proprement dite ne nous semble pas meilleur.

LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES A LYON.— L'interminable question des écoles congréganistes à Lyon paraît enfin terminée. M. le préfet Cantonnet, marchant sur les traces de son prédécesseur, M. Pascal, a maintenu contre le conseil municipal et contre le comité de la rue Grollée, encore tout puissant, quoique dissous en apparence, les droits des familles et des instituteurs congréganistes. Après avoir fait restituer aux Frères et aux Sœurs leurs maisons d'école, il a invité le conseil municipal à voter leur traitement; sur un premier refus, il a lui-même fixé le chiffre de ce traitement, mieux certainement que ne l'aurait fait le conseil municipal; puis il a invité le maire à ordonnancer les sommes nécessaires pour payer ces traitements. Le maire s'y est refusé, et le préfet a dû user des pouvoirs que lui donne la loi et ordonnancer directement ces sommes. Toutefois, elles ne sont pas payées et la maison des Frères vient d'être saisie par le fisc; les Frères ont trop de peine à vivre sans traitement pour payer deux années d'impositions arriérées.

MONUMENT AU VÉNÉRABLE DE LA SALLE. — Pendant que les radicaux lyonnais montrent tant d'acharnement contre les Congrégations enseignantes, le Conseil municipal de Rouen, mieux inspiré, vote l'érection d'un monument au vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes. On sait que les Frères ont longtemps été appelés frères de Saint-Yon, du nom de leur première grande maison ouverte à Rouen; il appartenait donc à la capitale de la Normandie de prendre l'initiative d'un monument au vénérable de La Salle.

La délibération du Conseil municipal a été approuvée par M. le Président de la République, et une souscription publique a été ouverte pour subvenir aux frais de l'érection du monument projeté. Les fonds ne manqueront certainement pas.

ALLEMAGNE : *Continuation de la persécution.* — Le gouver-

nement allemand ne s'arrête pas dans la voie de persécution où il est entré, et la démission de M. de Bismark, qui reste grand-chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, ne modifiera pas la situation. Non-seulement les maisons des Jésuites ont été fermées et les Jésuites dispersés, mais les Rédemptoristes sont menacés et ne peuvent plus donner de missions. Ils font partie des Congrégations « affiliées ». Quelle est la Congrégation qui n'en fait pas partie? Partout les membres du clergé se voient retirer peu à peu l'inspection des écoles; les établissements congréganistes sont fermés. Pour peu que cela continue, l'Allemagne arrivera à l'Enseignement laïc, conséquence naturelle de l'Enseignement obligatoire dans l'état athée.

Deux députés catholiques, MM. Reichensperger et Malinkrodt, ont déposé des motions relatives aux mesures prises contre les Congrégations affiliées et au maintien du professeur excommunié Kohlmann, malgré l'évêque d'Ermeland; ces motions ont été repoussées presque sans discussion. Le ministre des cultes, M. de Falk, a déclaré que l'Etat ne pouvait reconnaître aucune autorité qui, dans une question quelconque, primât la sienne. Le Dieu-Etat, voilà où nous ont conduits ou plutôt ramenés, car c'était l'idéal antique, le protestantisme et le rationalisme.

L'Enseignement obligatoire en Alsace. — Déjà nous avons signalé la situation faite, dans certaines communes, aux catholiques alsaciens; l'instituteur catholique a été renvoyé, il ne reste que l'instituteur protestant; et en vertu de l'Enseignement obligatoire, on dresse procès-verbal contre les parents qui ne veulent pas confier leurs enfants à un protestant. Grande leçon pour les français qui, trop confiants, invoquaient l'exemple de la Prusse et acceptaient, demandaient même l'obligation comme dans ce pays. Les Bismark pullulent dans le radicalisme.

Angleterre. *Les écoles mixtes d'Irlande.* — Le gouvernement anglais serait-il sur le point de rendre une fois justice aux catholiques irlandais? Dans une lettre pastorale récente, S. E. le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, exprime l'espoir que les écoles mixtes, contre lesquelles a protesté l'épiscopat irlandais, seront abandonnées. Si ces espérances se réalisent, M. Gladstone aura eu l'honneur d'attacher son nom à deux grandes mesures réparatrices envers l'Irlande; le *désétablissement* de l'Eglise anglicane, et la liberté de l'Enseignement donnée aux catholiques.

A. Rastoul.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN. — *Concours pour l'année* 1873. — L'*Idéal antique* et l'*Idéal chrétien* — La Société de Saint-Jean pour le développement de l'art chrétien ouvre, pour l'année 1873, un concours dont voici le programme :

« Les artistes sont invités à présenter au concours de cette année un carton représentant saint Jean l'Evangéliste, dans le style des belles époques de l'art chrétien, avec toute liberté pour l'artiste de choisir dans la vie de saint Jean le sujet de la composition.

« La hauteur de la figure doit être au moins de 1 mètre.

« Le carton sera tendu, sans signature, accompagné d'une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse du concurrent.

« Les ouvrages devront être présentés avant le 20 avril pour être exposés publiquement du 1er au 20 mai.

« Les récompenses consisteront en trois prix et deux mentions. — Premier prix : 1,000 fr.; deuxième prix, 300 fr.; troisième prix, 200 fr.

« Les cartons récompensés demeureront la propriété de leurs auteurs, mais la Société se réserve le droit de les faire reproduire pour ses membres.

« Le jury qui désignera les œuvres dignes d'être récompensées sera composé de MM. Gatteaux, membre de l'Institut; Guillaume, directeur de l'Ecole des beaux-arts, membre de l'Institut; Bonnassieux, membre de l'Institut; Roger, Dumas, Michel, Gailhard, Cabuchet, le Président de la Société.

« Les membres de la Société ont le droit de concourir, mais ils ne pourront être à la fois concurrents et membres du jury.

« Le lieu de l'exposition sera ultérieurement fixé.

« Les récompenses seront décernées dans la séance publique annuelle de la Société, à la suite de la lecture du rapport du jury. »

NOTA. — Les cartons devront être adressés *franco* à M. Félix Clément, vice-président de la Société de Saint-Jean, rue de l'Université, 47, au siége de la Société.

Cette société a émis le vœu que l'histoire de l'art fût représentée dans les colléges par des manuels destinés à devenir classiques. En attendant que cette publication soit faite, les élèves chrétiens, ceux surtout dont l'éducation est déjà assez avancée, pourront lire avec fruit l'opuscule intitulé : *l'Idéal antique* et *l'Idéal chrétien*, par A.-F. Rio, extrait du grand ouvrage du même auteur sur l'art chrétien. Cet opuscule est comme un abrégé succinct de l'histoire de l'art. L'auteur nous montre l'idéal antique, arrivé à sa perfection chez les Grecs, et résumé en quelque sorte dans le type doux et sévère de Minerve, personnification de la sagesse, dégénérer bien vite dans une adoration sensuelle de la chair par le culte impur de Vénus. Chez les Romains, l'idéal n'est point dans l'art, mais dans la patrie : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.*

Quant à l'idéal chrétien, il naît dans les catacombes, partage ses premiers essais entre les trois figures de Moïse, d'Orphée et du Bon-Pasteur dont l'union symbolise si bien la fusion de tous les peuples, Juifs et Gentils, dans le bercail de Jésus-Christ, et cherche surtout à rendre sensible l'expression de la prière dans le personnage, si souvent reproduit, de l'Orante qui tend les mains et les regards vers le ciel.

Après la conversion de Constantin, l'art chrétien, libre de se produire au grand jour, choisit pour objet de ses études le type de Jésus-Christ et celui de Marie sa mère. Puis, sous l'influence des idées chrétiennes et au milieu des secousses produites par les invasions, l'idéal chrétien prend un développement inconnu à l'antiquité ; ce n'est plus une image de pierre ou de bronze, c'est l'homme lui-même, le héros chrétien qui devient l'idéal, idéal ascétique dans le cloître, idéal chevaleresque sur le champ de bataille, double héroïsme qui va se confondre en un seul type dans le chevalier de Rhodes, personnification vivante du moyen-âge.

ALLIANCE DES MAISONS CHRÉTIENNES. — L'*Alliance des Maisons d'Education Chrétienne* a commencé le cours de ses publications à l'usage des classes. Elle a commencé, comme de juste, par une édition du *Novum Testamentum*. Elle mérite des éloges pour ce premier travail, remarquable à la fois par la netteté des caractères et la correction parfaite du texte. Le format, un peu plus grand que celui qu'on emploie en général dans les éditions du *Novum*, est pourtant assez petit pour que le livre soit facilement portatif, et puisse servir à la fois comme livre de prière et comme livre d'étude. Nous ne doutons pas que les maisons chrétiennes ne s'empressent d'adopter pour leurs élèves cette édition, supérieure en beaucoup de points à plusieurs de celles que l'on rencontre dans les classes.

Ce premier volume est accompagné d'un autre, d'un livre de prières comme nous les aimons, c'est le *Petit Office de la très-sainte Vierge*, extrait du Bréviaire Romain. Si l'on rencontre trop souvent entre les mains des personnes pieuses des images niaises, il n'est pas rare d'y trouver aussi des livres de piété pauvres et affadissants, incapables de développer chrétiennement l'esprit et le cœur; c'est en publiant de bons livres de piété que l'on remédiera à ce mal, et surtout en mettant dans toutes les mains la prière de l'Eglise; le *Petit Office de la très-sainte Vierge* répond à ce besoin des âmes, et mérite à tous égards les éloges de la *Revue*.

L'*Alliance*, mettant ainsi son œuvre sous la protection de Jésus et de Marie, ne peut manquer de prospérer, et nous augurons de ces premiers fruits les meilleures espérances.

Nouveaux classiques latins (1). C'est toujours avec bonheur que nous saluons la publication des livres destinés à développer l'esprit chrétien dans les études. L'œuvre de MM. Martin et Monier, déjà connue de nos lecteurs, encouragée par plusieurs prélats illustres et approuvée par l'Université de Louvain, ne peut manquer d'être bien accueillie de ceux qui veulent allier à l'éducation chrétienne une instruction vraiment catholique. L'ouvrage entier comprendra 5 volumes, 4 ont déjà paru et suffisent à donner une idée complète de ce nouveau cours de latinité. Il y a un volume pour chaque classe depuis la *cinquième* jusqu'à la *rhétorique*. Tous les écrivains illustres de l'Eglise passent sous les yeux des élèves et sont représentés par des extraits assez longs pour faire connaître leur style et de leur génie littéraire. Les *Nouveaux classiques latins* ont surtout le mérite de ne pas s'arrêter aux écrivains des quatre premiers siècles, et de donner des morceaux vraiment littéraires d'une époque longtemps qualifiée de barbare par des hommes qui ne la connaissaient pas. Les élèves y trouveront donc, avec la connaissance du latin, une foule de pièces historiques aussi bien que littéraires, qui leur montreront sous leur vrai jour la conduite pleine de fermeté et de mansuétude des grands papes du moyen-âge, si étrangement travestie par des historiens même catholiques ou prétendus tels. Une autre qualité de cet ouvrage est de donner dans chaque volume des extraits de prose et de poésie, et de familiariser ainsi de bonne heure avec tous les genres de composition. G. D.

(1) Avignon, Amédée Chaillot, libraire-éditeur, 5, place du Change, 5 vol. in-12.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ENSEIGNEMENT.

—

Concours généraux: Devoirs donnés au concours général des lycées et colléges de Paris et de Versailles et des départements; suivis de copies d'élèves couronnés; année 1872. Paris, libr. Delalain. Prix, 1 fr. 75 centimes.

(Ouvrage dont il est inutile de signaler l'utilité pour les professeurs).

Frank, de l'Institut: *Eléments de morale*; ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels pour l'enseignement secondaire spécial (3e et 4e années); 3e édition, in-12, XIII - 200 p. Coulommiers, imp. Moussin; Paris, libr. Hachette et Ce, 2 fr.

(Le nom seul de l'auteur juif, semi libre penseur, indique avec quelle réserve cet ouvrage doit être accepté. S'il peut être utile aux professeurs, il est impossible de songer à le mettre entre les mains des élèves pour lesquels il serait certainement dangereux).

Weille. *Du programme de l'enseignement secondaire*, précédé d'une lettre de M. Laboulaye; brochure in-8°; Paris, Charpentier; prix, 1 franc.

(Le nom de M. Laboulaye, signalé par l'introduction, n'est pas de nature à donner confiance).

Lamarle, maire de Sailly-Saillisel: *De la nécessité de l'instruction dans une République*; in-18, 36 p.; Amiens, imp. Caron fils. 10 centimes.

(Brochure de propagande, qui est publiée par l'*Union républicaine* de la Somme, ce qui fixe sur sa valeur).

Caron, instituteur libre à Paris: *L'Instruction laïque*, lettre à un homme du peuple; brochure in-18, 24 p.; Paris, imp. Noblet, lib. Sarlit et chez l'auteur, avenue de Clichy, 34. Prix, 40 centimes.

(En quelques pages, l'auteur montre où aboutirait l'instruction laïque réclamée par les radicaux).

A. R.



CHRONIQUE.

—

Conseil d'un bon père. — Au moment où tant d'aspirations appellent la création des universités catholiques, plusieurs villes importantes croient néanmoins devoir faire des démarches pour obtenir, de l'Etat enseignant, des facultés de médecine plus ou moins matérialistes.

Nous leur ferons une simple remarque : on ne se marie qu'une fois; si, au lieu du mariage avec la noble et pure fiancée attendue, vous attachez votre sort à un pis aller, vous renoncez à votre avenir et cela ne se répare point.

La tabatière de l'âge d'or. — Autrefois, les souverains donnaient gracieusement des tabatières, lesquelles servaient beaucoup plus de prétexte aux brillants qu'elles portaient, que de boîte à tabac.

Un professeur de nos lycées, imbu de la notion du peuple souverain, a imaginé de relever à son profit la tradition des tabatières royales.

Voici comment il y exerce la jeune végétation souveraine qui compose sa classe : il l'informe qu'il daignera accepter une simple tabatière pour le jour de l'an.

Aussitôt, le petit peuple souverain se met en quête, et forme le budget annuel de la tabatière.

Quelquefois, elle est en or; hélas! on l'a vue en buis; mais, cette année, elle est en argent.

Variétés du peuple souverain. — Les âges héroïques. — Le compte-rendu du Congrès de l'Enseignement chrétien nous a empêché de rendre compte, le mois dernier, des hauts faits de l'Enseignement universitaire. En voici un vraiment trop glorieux pour le laisser perdre; M. J. Simon devrait l'inscrire sur les pièces qu'on vient de remettre à la colonne de Juillet; en attendant l'apothéose, nous lui offrons une modeste hospitalité dans nos propres colonnes.

C'était le 26 novembre avant minuit.

Un grand vacarme se fit au lycée de Limoges; il pleuvait des vitres : une fière insurrection éclatait dans les dortoirs.

Il s'agissait de faire une application des moyens militaires récemment introduits, d'écrire en actes l'odyssée du grand maître installé au 4 septembre, et de montrer le développement tout à fait étonnant de l'éducation physique depuis la dernière circulaire. Les journaux n'indiquent aucuns motifs accessoires; s'ils existent, nous les ignorons.

Nous savons qu'il y a eu barricade, inspecteur d'académie, maire, préfet, procureur général, cavalerie et infanterie, brèche ouverte et assaut de la troupe.

En un mot, disent les lycéens, cela a été tout à fait *chic*.

La fête a duré cinq heures de nuit.

On veut bien nous communiquer un narré historique circonstancié des faits; c'est la lettre d'un combattant et d'un battu; nous la reproduisons avec les fautes d'orthographe, afin de lui laisser la couleur locale (1).

« Cher ami

« J'ai recu ta lettre il y a deja quelques jours mais je n'ai pas pus te repondre plustot. Tu me demandes des détails sur la revolte du Lycèe eh bien je vais te le raconter. Le lundi soir a 8 heure les eleves du premier et du second quartier après avoir soupé n'ont pas voulus se mettre en rang quand on leur a ordonnó, alors on est monté chercher le Censeur ils n'ont pas voulus aussi, Alors cinq minutes que le censeur eut été chercher le Proviseur ils se mettent en rang. Ils s'étaient donné le mot d'ordre pendant la récréation, alors lorsqu'ils furent sorti du refectoir celui qui était designé de crier crit : a pleine voix au dortior, ils courent au dortoir, fichent les tables de nuit par la croisée et les paux de chambre se baricadent avec les lits, alors ils se sont mi a chanter la Marseliaise a pleine tete, alors deux escadrons de cavalerie sont arrivés avec un d'infanterie, et ainsi que le Général ils ont essayé denfoncer leurs baride mais elle était tellement forte qu'ils n'ont pas pu l'enfoncer alors le générale leurs a dit de faire un trous dans le planché mais les soldats avaient tellement

(1) Nous avons entre les mains l'original de cette pièce curieuse; nous remplaçons les noms propres par des initiales.

peur qu'ils n'ont pas oser descendre alors le général crit; a l'assot defaites le mur a cou de crosse de fusils, et quand ils ont euent dèfais le mur,, ils ont été obligé de se rendre. Mais mon cher amis sa n'est pas tout au millieu de la revolte mon quartier ayant entendu le bruit, voulut se revolter, alors nous étions coucher car s'était a huit heure du soir que sa commencer, le plus grand de mon quartier Voila la revolte à la porte le Pion (c'estàdire le maitre d'étude) et moi je cris en avant alons au grand-Lycèe nous partimes aussitot et nous allames rejoindre le quatriéme quartier nous nous renfermames dans un dortoir mais comme notre baricade n'était pas assez forte les soldats l'abattirent et nous nous rendimes. Alors le Général s'écrit: Messieurs les plus grands de ces deux quartiers seront chassé et comme moi j'en suis un tous les plus grands se mettent a bourdonner en criant: ou ou ou ou ou le général m'appercut s'approche de moi et me flanque deux giffes, mais par exemple n'en dit rien a personne, ni a F ni a chez toi fais y bien attention tu peux bien le dire a L. mais a personne plus fais-y bien attention. Il y en a une 15me de la Philosophie qui sont chassé mais V. ne l'est pas. Je ne pense pas être chassé car le Proviseur a demander ma grace au général qui voulait me faire chasser, Pour T. il a une privation de sortie et pendant un mois a la retenue les jeudi et les dimanches pour moi j'ai 3 privation de sortie et la retenue pendant 4 mois, et ainsi je n'avais pas avouer ce que j'avais fait j'aurais été chassé de Lycèe comme l'a été un éléve de mon quartier qui n'a pas voulu avouer ce qu'il avait fait.

« Je te dirais que je m'envais au premier de l'an, je ne puis pas t'en dire plus long pour le moment mais quand je serais a X. pour le premier de l'an je t'ecrirais. Je te demande pardon si tu ne peux pas bien lire et des fautes d'orthographe car je suis très pressé.

« Adieu je t'embrasse de tout mon cœur je t'aime toujours bien jamais je t'oublie

« Ton ami

« ***** »

Un docteur de plus dans l'Université de France. — Un maître de conférence à l'école normale, M. Fouillée, soutenait, ces derniers jours, sa thèse pour le doctorat en Sorbonne. Il étalait le beau matérialisme dont M. Robin s'est fait une auréole : la

thèse y prêtait d'ailleurs, elle avait pour titre : *De la liberté et du déterminisme.*

Voici comment les journaux racontent la séance d'éxamen :

L'auteur, plein de la philosophie allemande, ne sort pas de son moi, ne connaît que le subjectif; la liberté d'être libre, dit-il, réside en soi seul, sans que rien d'objectif, Dieu, le monde, puisse être mis en question ou doive être pris en considération.

M. l'examinateur Caro, à travers mille ménagements, essaie de faire voir au maître des conférences de l'école normale le vide et le danger tant de ses formes physico-positivistes, que du fond même de sa doctrine. MM. Sanet et Saint-René Taillandier éveillent l'attention sur le grave inconvénient de certaines concessions et élèvent quelques timides objections.

Le rayonnant candidat repousse ces ténèbres d'un autre âge avec un superbe parler : c'est Appollon ou c'est un acrobate, il surmonte tous les obstacles et l'auditoire de crier : *Coulé, Caro... Complétement coulé* !

M. Gambetta a eu la délicate pensée, pour aider au succès d'un confrère et ami, et lancer un discoureur aussi habile, de venir assister lui-même à l'examen, et sa présence excite les insulteurs de l'autorité scolaire, laquelle, du reste, en prenait facilement son parti. (M. Jules Simon venant à manquer, M. Fouillée sera peut-être ministre de l'instruction publique).

Un examinateur juif, seul, M. Franck, prend enfin la mouche avec une ardeur qui l'honore : Tous ces atermoiements, Monsieur, dit-il, tous ces efforts de conciliation en face du matérialisme, du sensualisme sont malsains et coupables. Vous auriez dû, les trouvant en face de vous dans votre thèse, les condamner, les flétrir, les écraser comme des animaux venimeux, non les individus, certes, mais les doctrines...

Applaudissements à droite. Murmures du côté de M. Gambetta.

Enhardi et se sentant soutenu, le candidat réplique vigoureusement : « Il veut avec toutes doctrines la paix et non *le combat.* » Puis il va doucement jusqu'à « soutenir l'irresponsabilité de tout criminel, aucun juge n'ayant jamais qualité à lui infliger quelque peine que ce soit pour l'abus qu'il aura fait de sa liberté, et tout remède n'existant que dans le progrès que l'individu lui-même pourra être amené à faire dans sa propre conscience, fruit de sa seule subjectivité. »

Là-dessus, et coupant court à des exclamations et rumeurs

diverses provoquées par un tel langage, M. le doyen Patin, après deux minutes à peine de délibération, vient devant l'auditoire ému qui encombrait la salle et les corridors, déclarer, sans aucun blâme ou réserve, le candidat reçu à l'unanimité.

Il y a donc un docteur de l'Université de plus en France, une petite étoile de plus dans la pléiade de l'école normale supérieure qui avait naguère pour directeur d'études M. Vacherot le déiste indépendant, et qui a pour directeur aujourd'hui M. Bersot le zélateur de la libre pensée.

Création d'une faculté d'athéisme à la Sorbonne. — La lettre suivante signale un fait trop grave pour ne pas attirer l'attention de qui de droit.

Paris, le 5 décembre.

« Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de signaler à l'indignation des honnêtes gens et à la vigilance de l'autorité compétente un fait révoltant, dont je puis, *comme témoin oculaire*, vous garantir la parfaite authenticité.

Tous les soirs ont lieu, à la salle Gerson, derrière la Sorbonne, des cours publics sur les différentes branches de l'enseignement professionnel. Le cours d'anglais se fait le lundi. Il est suivi par environ deux cents élèves, composés, en majorité, d'enfants et d'adolescents. L'ouvrage mis entre leurs mains est un petit volume intitulé : *Cours théorique et pratique de langue anglaise, par A. Ehval* (Delalain).

Or, lundi dernier, 2 décembre, le professeur, dont j'ignore le nom, après avoir écrit au tableau le corrigé du thème (page 64), qui faisait partie du 3e exercice, allait expliquer la version (même page, 4e exercice), lorsqu'il jugea à propos de prononcer les paroles suivantes :

Mais, avant de les reproduire, je dois, pour en faire bien saisir toute la portée, donner la traduction, aussi exacte que possible, de la version citée plus haut :

Dieu. — Dites-moi qui désigne ce grand nom, et la nature de celui qu'il nomme. Je ne suis qu'un petit enfant, mais mes lèvres peuvent le louer. — Ce grand nom, c'est *Dieu*. Il fit toutes choses, mais il est plus excellent encore que toutes les choses qu'il a faites ; elles sont belles, mais il est la Beauté ; elles sont fortes, mais il est la Force ; elles sont parfaites, mais il est la Perfection.

Voici maintenant le petit *speech* de M. le professeur :

Messieurs, avant de passer à la version qui suit, je dois vous prévenir que je n'endosse (*sic*) *en aucune façon* la responsabilité des *idées* contenues dans les textes que nous expliquons. Je suis ici pour faire du texte anglais; mais, je le répète, je n'assume, *à aucun degré*, la responsabilité des *idées* rendues par le texte. Il est même probable que, si j'avais eu le choix des textes, ce ne sont point *tels et tels* que j'aurais choisis.

En entendant cette harangue, un monsieur d'un certain âge, assis parmi les auditeurs, soit comme élève, soit comme simple spectateur, mais, à n'en pas douter, connaissant le sens de la version, ne put s'empêcher de dire, en s'adressant au professeur : « En tout cas, monsieur, ce ne serait pas une *idée* subversive » ; à quoi M. le professeur répliqua, d'un ton raide et cassant : « Monsieur, je vous dis que je n'endosse *aucunement* la responsabilité des *idées* contenues dans nos textes. »

Alors, l'auditeur qui venait de protester cria de nouveau avec véhémence : « C'est abominable de faire une déclaration implicite d'athéisme devant des enfants et des jeunes gens ! » Après quoi, cet homme courageux se leva et quitta la salle au milieu des cris répétés : *A la porte, à la porte !* poussés par messieurs les élèves, bien dignes d'un tel professeur.

Une pareille énormité se passe de tout commentaire. Seulement, on peut se demander, avec effroi, ce que sera l'enseignement, quand il deviendra *obligatoire*, si l'on en juge par les tristes échantillons qu'il produit dès à présent, là où il est déjà *gratuit* et *laïque*.

« Veuillez agréer, etc.

(Suivent le nom et l'adresse.)

Un père de l'Université. — M. Desdevizes du Désert, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont, a fait à son cours la déclaration suivante : « Il vaut mieux être appelé *père de la patrie* que *père de l'Eglise.* »

Avis aux pères de famille qui ont la faiblesse de penser autrement.

Des chiffres, de la science, pas de mysticisme.

Voici des choses précises :

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A SAINT-ETIENNE. — 2e semestre 1871-72.

1° GARÇONS :

Nombre des élèves. Ecoles congréganistes	2,639
— Ecoles laïques	1,411
Différence en faveur des Congréganistes	1,228

Voilà pour la confiance.

Il est alloué :

Aux 47 frères, pour 2,639 élèves	37,900
Aux 34 laïcs, pour 1,411 élèves	43,000
Un instituteur congréganiste revient à.	806 fr.
— laïc revient à.	1,264 fr.
Un élève de congréganiste revient à	14 fr. 36
— laïc revient à	40 fr. 47

Voilà pour l'économie.

2° Filles.

Nombre des élèves. Écoles congréganistes	2,265
— Écoles laïques	974
Différence en faveur des congréganistes	1,291

La confiance penche donc davantage du même côté.

Il est alloué :

Aux 37 congréganistes, pour 2,265 élèves.	19,150
Aux 34 laïques, pour 974 élèves.	33,600
Une institutrice congréganiste revient à.	517 fr.
— laïque revient à.	988 fr.
Une élève de congréganiste revient à	8 fr. 45
— laïque revient à	34 fr. 59

L'économie est encore plus remarquée du même côté.

Ainsi *confiance, économie, succès* même, dans les quartiers les plus démoralisés par la mauvaise presse : voilà le résultat de la statistique.

Un tableau semblable pourrait être dressé par les soins de M. le Ministre dans toutes les grandes villes.

L'Ecole laïque *intra-muros*. — Les écoles laïques doivent atteindre, dans l'instruction et l'éducation, l'idéal de la perfection.

Or, c'est dans la cour de l'école laïque de Narbonne que les élèves Reynaud et Semmat se livrèrent à plusieurs assauts successifs. Raynaud fut renversé, et Semmat, selon le droit des lutteurs, paraît-il, puisque ni maîtres, ni élèves n'intervinrent, mit lè genou sur la poitrine du vaincu, d'une main lui serra la gorge et de l'autre le frappa à coups redoublés sur la tête.

Raynaud, transporté chez lui, ne tarda point à expirer.

L'Ecole laïque *extra-muros*. — Dans le même département et dans la même semaine, Etienne B..., instituteur à Labécède-Lau-

raguais, vient d'être révoqué pour avoir déserté son poste, après avoir séduit et déshonoré la fille du maire.

Cet instituteur est marié et père de trois enfants ; il paraît que ces garanties, si vivement jetées à la face des pauvres frères pour témoigner de leur infériorité, ne suffisent pas toujours.

La prière à Munich en 1872. — A Munich, sous le règne de Bismarck, Lutz étant consul, l'inspecteur des écoles vient d'interdire dans une école de filles :

1° De terminer les prières par les mots : *Par le Christ Notre-Seigneur*, attendu que cela pourrait scandaliser les demoiselles juives, et encore parce que lui (M. le Schulrath Marschall) ne connaît que le Christ *historique* et non l'Homme-Dieu.

2° De réciter l'*Ave Maria* et l'*Angelus*, attendu que cela déplairait aux jeunes protestantes.

3° De réciter des prières plus d'une fois par jour.

Notez que cette école est fréquentée par deux cents petites filles catholiques, vingt-cinq protestantes et deux juives.

(*Correspondance de Genève*).

La géographie en Alsace en 1872. — Un instituteur tudesque visitant une école, après avoir montré sur la carte la Scandinavie et l'Islande, s'avise de demander :

— Où est la France ?

L'enfant, un moment étonnée, porte vivement la main à son cœur :

— Ici, Monsieur.

V.-de-P. B.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

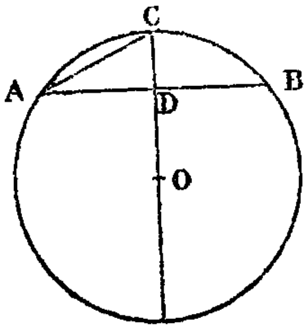
—

SOLUTIONS.

Dans notre numéro d'août (t. III, p. 383), nous avons posé plusieurs questions proposées aux examens du baccalauréat ès-sciences et au concours de l'école navale; on nous envoie des solutions de ces problèmes, et nous les donnons ici en reproduisant l'énoncé des questions :

1° Connaissant la surface totale d'un segment sphérique à une

base et le rayon de la sphère, comment trouvera-t-on la hauteur de ce segment?



Soit πa^2 la surface d'un cercle équivalent à la surface donnée. D'autre part, cette surface est égale à

$$\pi\,(AC^2+AD^2)=\pi h\,(4R-h),$$

R désignant le rayon de la sphère, et h la hauteur du segment.

Donc : $h\,(4R-h)=a^2$.

On fait, par une construction élémentaire, trouver deux lignes dont le rectangle égale a^2 et dont la forme égale 4 R. La plus petite est la solution.

On a aussi : $h^2-4Nh+a^2=0$

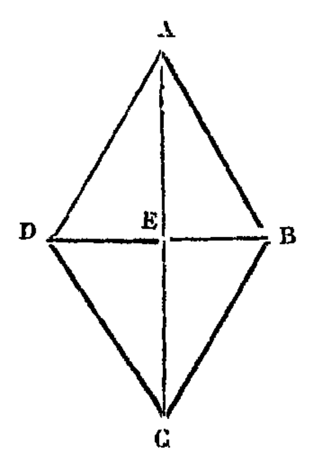
$$h=2N+\sqrt{4N^2-a^2}$$

qui ramène à la même construction. Pour que le problème soit possible, il faut que a soit moindre que 2R.

2° Calculer les côtés et les angles d'un losange, sachant que sa surface égale 6 mètres carrés, et l'une des diagonales 3 mètres.

La surface est égale à 6^{m}. D'ailleurs, elle est égale à BD × AE. Mais BD=3. Donc 3AE = 6^{m}.; AE=2, AC=4.

D'ailleurs $AB^2=\sqrt{AE^2+BE^2}=\sqrt{4+2,25}=\sqrt{6,25}=2^{m}.,5$.



$\text{Tg BAE}=\frac{BE}{AE}=\frac{1,5}{2}=0,75$, dont le logarithme est $\bar{1},8750613$.

Ce qui donne l'angle $73°-44'-23'',28$ = BAD, double de BAE.

Et pour ABC, son supplément :

$106°-15'-36'',72$.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Gérant,
E. TROTMAN.